

COMMUNE D'ALBERTVILLE

PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 JANVIER 2021





ORDRE DU JOUR
CONSEIL MUNICIPAL
25 JANVIER 2021

COMMUNICATION

Décisions du maire	HERVÉ BERNAILLE
Mise à disposition de personnel à l'Arlysère	LYSIANE CHATEL
Remerciements des associations	JACQUELINE ROUX

DELIBERATIONS

I

PROJETS-TRAVAUX-ECONOMIE

ST	1-1-1	Demande de lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) - Terminus sur les parcelles AE 17 ET 18 – Avenue du Général de Gaulle	FREDERIC BURNIER FRAMBORET
ST	1-1-2	Servitude de tréfonds - Ets LALLIARD – Chemin de la Pierre du Roy sur la parcelle communale AW 120	FREDERIC BURNIER FRAMBORET
ST	1-1-3	Demande d'autorisation de défrichement en vue de la mise en place d'un ouvrage de protection sous Conflans	BERENICE LACOMBE

1-2

MARCHES PUBLICS

SA	1-2-1	Protocole amiable avec le groupement Montmasson/Artelia/Romain Allimant Paysage – Marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification des réseaux et l'aménagement de la rue de la République	FREDERIC BURNIER FRAMBORET
----	--------------	--	-------------------------------

II

AFFAIRES GÉNÉRALES

SA	2-1	Intercommunalité
----	------------	-------------------------

SA	2-1-1	Convention de prestations de services avec l'Arlysère	FREDERIC BURNIER FRAMBORET
SA	2-1-2	Convention de prestations de services avec le CIAS Arlysère	FREDERIC BURNIER FRAMBORET
SA	2-1-3	Syndicat intercommunal d'aménagement du fort de Tamié – Désignation	FREDERIC BURNIER FRAMBORET
	2-2	Baux et locations	
SA	2-2-1	Baux professionnels - Espace santé 45 avenue Jean Jaurès – Avenant 1	FREDERIC BURNIER FRAMBORET
SA	2-2-2	Convention d'occupation de locaux communaux – Madame PERQUIN - Garage 6 chemin des Galibouds	FREDERIC BURNIER FRAMBORET
SA	2-3	Création d'un aire de covoiturage rue Raymond Bertrand – Avenant 1 à la convention de mise en superposition de gestion du domaine public de l'État – Parcelles AY 37-38-39-192-190-239 dépendances de la route nationale 90	JEAN-PIERRE JARRE
SA	2-4	Crèche familiale les minipouces – Modification du fonctionnement	FREDERIC BURNIER FRAMBORET
	III	AFFAIRES FINANCIÈRES	
SA	3-1	Droits et tarifs 2021 - Mise à disposition des salles du campus des métiers de la montagne	JEAN-FRANÇOIS BRUGNON
SA	3-2	Cession des actions de la Société TRIALP	HERVE BERNAILLE
SA	3-3	Débat d'orientation budgétaire 2021	FREDERIC BURNIER FRAMBORET



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

Le vingt-cinq janvier deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le dix-neuf janvier 2021, se sont réunis dans la salle de la Pierre du Roy, sous la présidence de monsieur Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire

Bérénice LACOMBE, Jean-François BRUGNON, Christelle SEVESSAND, Hervé BERNAILLE, Fatiha BRIKOU AMAL, Jean-Pierre JARRE, Jacqueline ROUX, Michel BATAILLER, Pascale MASOERO, Yves BRECHE, Alain MOCELLIN, Josiane CURT, Lysiane CHATEL, Davy COUREAU, Muriel THEATE, Pascale VOUTIER REPELLIN, Jean-Marc ROLLAND, Corine MERMIER, Véronique MAMET, Karine MARTINATO, Morgan CHEVASSU, Cindy ABONDANCE, Louis BOSC, Dominique RUAZ, Stéphane JAY, Laurent GRAZIANO, Claudie LEGER, Esman ERGUL

Étaient excusés :

Jean-François DURAND qui a donné pouvoir à Yves BRECHE
Fabien DEVILLE qui a donné pouvoir à Fatiha BRIKOU AMAL
Manon BRUN qui a donné pouvoir à Claudie LEGER
Philippe PERRIER qui a donné pouvoir à Laurent GRAZIANO

Le quorum étant atteint (29 personnes) le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire.

Louis BOSC est désigné secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 NOVEMBRE 2020

LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 NOVEMBRE 2020 EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2020

LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2020 EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

1° Décisions du maire

Hervé BERNAILLE

DROITS ET TARIFS SANS CARACTÈRE FISCAL

Par décision en date du 11 janvier 2021, et compte tenu d'une erreur matérielle qu'il convient de rectifier, le catalogue des tarifs et taxes diverses 2020-2021 est modifié comme suit au chapitre «Cuisine centrale», pour les tarifs :

- repas + goûter crèche non livré à 3,90 € HT
- repas enfant non livré à 4,97 € HT

CRÉATION ET SUPPRESSION DE RÉGIES COMPTABLES NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX

Par décision en date du 18 janvier 2021, modification de la régie de recettes Animations pour l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor permettant l'encaissement par carte bancaire.

DÉCISIONS CONCERNANT LA CONCLUSION ET LA RÉVISION DU LOUAGE DE CHOSES POUR UNE DURÉE N'EXCÉDANT PAS DOUZE ANS

Date décision	Bénéficiaire	Adresse	Durée	Nature des locaux	Conditions
14/12/20	SCOUTS	CHEMIN DE L'OLIVET 120 Chemin de l'olivier	01/01/21 31/12/21	RDC : 1 local de stockage 92,66 m² 1 entrée 10,90 m² 1 ^{er} étage : 1 bureau 14,77 m² 1 bureau 14,35 m² 1 bureau 22,81 m² 1 bureau 23 m² Sanitaires 1,52 m² Escalier/couloir 17,65 m²	Gracieux
07/12/20	CLUB DE PLONGÉE SOUS MARINE	ESPACE ASSOCIATIF 21 Rue des Fleurs	01/01/21 31/12/21	Bungalow C Locaux N°24 = 11,37 m²	36,95 €
31/12/20	MODÉLISTES FERROVIAIRES ALBERTVILLOIS	MAISON DES ASSOCIATIONS L'ANNEXE 1045 chemin des 3 poiriers	01/01/21 31/12/23	RDC Local 9 = 46,20 m² – dé 4 Local 20 = 15,50 m² – dé 3 1 salle de réunion partagée 40,28 m² 1 salle de répétition partagée 31 m²	1 011,88 €
15/12/20	ALBERTVILLE NATURE SOCIÉTÉ MYCOLOGIQUE ET BOTANIQUE	MAISON DES ASSOCIATIONS L'ANNEXE 1045 chemin des 3 poiriers	01/01/21 31/12/23	RDC Local 8 = 28,71 m² – dé 6 Local stockage 15 = 18,50 m² – dé 6 1 salle de réunion partagée 40,28 m² 1 salle de répétition partagée 31 m²	530,97 €
16/12/20	AVANT GARDE	GYMNASÉ PLAINE CONFLANS 13 Rue Lieutenant Eysseric	01/01/21 31/12/21	Un bureau 18,20 m² Locaux stockage 18 et 1,25 m²	Gracieux
18/11/20	TENNIS DE TABLE ALBERTVILLE	GYMNASÉ PLAINE CONFLANS 13 Rue Lieutenant Eysseric	01/01/21 31/12/21	Un local de 12 m² cuisine/bar Un bureau de 8 m² Un local de stockage 6 m²	Gracieux
15/12/20	PETANQUE ALBERTVILLOISE	SAMSE Bâtiment en dur + 2 000 m² terrain	01/11/20 30/06/21	Bâtiment en dur 1 salle 31,97 m² – 1 salle 28,05 m² 1 vestiaire 14,40 m² Sanitaires 13,21 m² 1 terrain aménagé 2 000 m²	Gracieux
06/01/21	ALBERTVILLE TARENTAISE TRIATHLON	SALLE RENE CASSIN Sous sol niveau 1	01/01/21 31/12/21		Gracieux
30/12/20	Rucher des Albobroges	Château Manuel de Locatel	20/10/20 21/10/23	3ème étage terrasse	Totalité de la récolte
30/12/20	L'ATELIER	MAISON PERRIER DE LA BATHIE Place de Conflans	01/12/20 31/12/23	Locaux de 327,66 m² ; Sous sol 162,52 m² ; salle grosse presse 48,85 m² céramique et poterie 45,07 m² typographie 68,60 m² Rez de chaussée 165,16 m² : salle matériel 15,02 m² salle des papiers 21,96 m² dalle des presses 82,73 m² salle labo 1 12,72 m² salle labo 2 17,66 m² atelier bricolage 6,60 m² salle 1 8,47 m² Stockage 282,23 m² Bureaux 45,45 m²	1 662,63 € (charges communes)

2° Mise à disposition d'un agent auprès de la communauté d'agglomération Arlysère

Lysiane CHATEL

A compter du 1^{er} janvier 2021, la Ville d'Albertville met un agent municipal, technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet, à disposition de l'Arlysère pour une durée de 3 ans, afin d'exercer les fonctions d'assistante des politiques contractuelles à raison de 17h30 par semaine (soit 50 % de son temps de travail).

La commission administrative paritaire a été saisie pour avis et l'agent a donné son accord pour cette mise disposition partielle auprès de l'Arlysère à compter du 1^{er} janvier 2021.

3° Remerciements des associations

Jacqueline ROUX

L'association Partageons la forêt Albertville remercie la municipalité pour la subvention accordée.

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL EST PROGRAMMÉ
LUNDI 1^{er} MARS 2021 À 18H00**

DELIBERATIONS

N° 1-1-1	ST
OBJET	PROJETS-TRAVAUX-ECONOMIE Recours à la procédure d'expropriation sur les parcelles AE 17 et AE 18 : demande d'ouverture d'une enquête conjointe préalable à la Déclaration d'Utilité Publique pour expropriation
RAPPORTEUR	Frédéric BURNIER FRAMBORET
PIECE JOINTE	Notice DUP, avis de France Domaine

En lien avec la Communauté d'Agglomération Arlysère, la Région Rhône Alpes et la SNCF, la Commune d'Albertville a travaillé au développement et à la restructuration de la Gare d'Albertville, afin d'en faire un véritable Pôle d'Echange Multimodal.

Cette volonté, est notamment inscrite dans l'Orientations d'Aménagement et de Programmation figurant dans le PLU et s'est traduite, plus récemment par l'élaboration d'un pré programme d'aménagement, dont les objectifs sont les suivants :

1. Améliorer les accès à la gare SNCF et à la Gare Routière
2. Articuler le fonctionnement du parvis avec celui de la Gare Routière et de la Gare SNCF en intégrant les cheminements cycles et piétons, et notamment les pistes cyclables structurantes identifiées au Schéma Directeur Cycle d'Arlysère
3. Organiser et optimiser le stationnement,

4. Réduire les espaces de trafic/ insécurité
5. Créer un lieu convivial et apaisé,
6. Identifier et marquer les services liés au Pôle d'Échange
7. Conserver les arbres existants,
8. Rendre lisible l'offre de déplacements
9. Valoriser le carrefour Jaurès / Général de Gaulle, axes traversants de la commune se croisant devant la gare
10. Permettre l'élargissement de la terrasse du commerce situé dans le bâtiment de la gare
11. Préserver la mémoire du quartier

Dans ce secteur, en face de la gare, un ensemble immobilier, dénommé le « TERMINUS », est partiellement vacant depuis plusieurs années et qui pose un certain nombre de problèmes récurrents d'insécurité et d'insalubrité. Il est constitué des parcelles cadastrées section AE n°17 et AE n°18, et consiste en un bâtiment ancien en mauvais état intérieur et extérieur, à usage de bar et hôtel, un local commercial à usage de kebab, et deux grands logements individuels, le tout d'une superficie de 1453 m².

L'ensemble immobilier à usage de bar et d'hôtel a fait l'objet d'un arrêté de fermeture au public en date du 24 octobre 2016 aux termes d'un rapport de la Commission de sécurité du 23 juin 2016.

Malgré ces mesures de police, l'hôtel demeure occupé par des personnes vulnérables.

L'acquisition de ce tènement, situé à un point stratégique, permettrait de mettre en œuvre les orientations du PLU (OAP de la Gare) et l'étude de pré-programmation pour le réaménagement du Parvis du Pôle d'Échange Multimodal réalisée en 2020. Elle permettrait également de rehausser la qualité architecturale du quartier en supprimant une situation d'insalubrité et d'insécurité : drogue, trafic, logements indignes.

L'acquisition de ce tènement est par ailleurs nécessaire car le soubassement de cet ensemble immobilier soutient l'avenue du Général de Gaulle, laquelle est également incluse dans le projet de réhabilitation du secteur de la Gare.

La réalisation de travaux sur l'avenue du Général de Gaulle implique ainsi la maîtrise foncière de ce tènement.

La réalisation de ce projet revêt donc un caractère d'intérêt général et une utilité publique certaine puisqu'elle permettra :

- **D'améliorer l'environnement du cadre de vie et de la sécurité publique** en modernisant et en mettant aux normes les locaux, en mettant en place des containers semi enterrés pour la collecte des déchets : l'ensemble des usagers, riverains profitera de cette amélioration.
- **D'assurer une circulation et un stationnement facilités dans le secteur de la Gare**, en repensant l'accessibilité et le stationnement : le tènement du Terminus est stratégique pour pouvoir organiser le stationnement et les usages liés au développement du programme du pôle d'échange multimodal de la gare (besoins de 60 à 100 places de stationnement automobiles supplémentaires et 40 places de stationnements vélos supplémentaires à l'horizon 2030)
- **D'accueillir de nouvelles activités** sur le secteur et relancer le dynamisme du quartier
- **De stabiliser une population** dans ce secteur, en proposant de nouveaux logements en accession à la propriété, et des commerces à proximité immédiat du pôle d'échange multimodal de la Gare.

Pour acquérir ce tènement, la commune a engagé les négociations et pour ce faire, signé en 2017 une convention d'intervention et de portage foncier avec l'Établissement Public Foncier Local de Savoie. Les termes de cette convention portaient sur un projet d'acquisition et de

démolition, et de participation à des recherches d'investisseurs pour la réalisation de l'opération immobilière.

Après diverses recherches effectuées par la Ville et renseignements pris sur les documents cadastraux, auprès du fichier immobilier ainsi qu'auprès du Notaire en charge de la succession, les propriétaires des parcelles concernées sont les membres de la succession DARAS-MARTINEZ/BEAUPOIL.

Cependant malgré des recherches généalogiques effectuées par le notaire, le règlement de la succession n'aboutit pas depuis plus de deux ans. Au vu des enjeux stratégiques de ce tènement, de l'intérêt général du projet, d'aménagement autour du Pôle d'Échange Multimodal et en l'absence de liste exhaustive des héritiers de cette succession, la commune propose d'engager une procédure de Déclaration d'Utilité Publique afin de s'assurer prestement la maîtrise foncière de ce terrain.

VU les dispositions fixées à l'article R.112-5 du Code de l'expropriation ;

VU Le Plan local d'urbanisme et, plus précisément, L'orientation d'aménagement et de programmation du secteur de la Gare ;

VU la nécessité de procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées susvisées avant que le projet n'ait pu être établi ;

VU le périmètre délimitant les immeubles à exproprier ;

VU la nécessité de redynamiser le quartier de la gare ;

VU la notice explicative du dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique ;

VU l'estimation du service de France Domaine établie le 8 janvier 2021 ;

Je vous propose :

- devant l'intérêt public lié à cette opération, de solliciter le Préfet de la Savoie, pour l'ouverture d'une enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire à l'encontre des ayants droit des parcelles AE 17 et AE 18 ;
- d'autoriser le maire ou un adjoint ayant délégation, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération.

INTERVENTIONS

CLAUDIE LEGER :

« Des commentaires très amonts par rapport à ce projet, puisque nous n'en sommes qu'à la déclaration d'utilité publique. Nous attirons l'attention sur l'importance dans ce projet de réhabilitation, de requalification du quartier, de la mixité dans l'occupation de l'espace public et au niveau des logements qui pourraient être bâtis. Nous interrogeons également sur la vision prospective que pourra intégrer ce projet d'aménagement ; en effet, avec le pôle multimodal, on devra aussi réfléchir aux modalités de stationnement puisque du monde devrait stationner en plus, ne faudra-t-il peut-être pas envisager du stationnement en silo ? Qu'elle est la liaison de ce projet avec le tram-train ? Sera-t-il envisagé dans le cadre de l'étude d'aménagement de ce quartier, de relier ce projet d'aménagement au tram-train. Enfin, il nous paraissait intéressant de demander la mise en place d'une commission de travail élargie sur ce projet d'aménagement du terminus et d'y associer la population autant que possible au travers des usages qu'elle pourra avoir sur le quartier. »

Monsieur le maire :

« Concernant la création d'une commission de travail avec les élus et les gens du quartier, bien évidemment que les gens du quartier seront associés.

Concernant le projet tram-train, nous sommes aujourd'hui très en amont de ce projet même si les discussions avancent. Nous avons rencontré la semaine dernière avec Jean-François Brugnon, le maire de Faverges, président de l'agglomération des sources du Lac, qui se dit intéressé au projet. Aujourd'hui, dans les discussions que nous avons avec la SNCF, on n'est pas sûr que s'il y avait un projet Albertville-Faverges ou Albertville-Annecy la gare resterait là où elle est aujourd'hui. La SNCF nous dit aujourd'hui que si l'agglomération ou une collectivité devenait propriétaire de cette ligne « privée », en tout cas hors de la concession SNCF, il conviendrait d'étancher les 2 réseaux, il ne pourrait pas y avoir de liaison entre la voie SNCF et la voie tram-train. On en est là mais la situation va forcément évoluer et les discussions vont s'engager avec la SNCF de façon plus concrète. Jusqu'à présent le seul but de l'agglomération était déjà de sauver la ligne de fret entre Albertville et Ugine ; la deuxième étape est de transformer la ligne pour qu'elle puisse accueillir des passagers ; la troisième étape sera d'aller jusqu'à Faverges. Effectivement, finira par se poser la question de la gare dès l'instant où l'on sera devenu propriétaire de cette ligne. Il n'est pas dit aujourd'hui que la ligne tram-train parte de la gare d'Albertville, ce qui serait l'idéal, cela éviterait une rupture de charge mais on va devoir faire face à une administration qui est redoutable, déjà par sa lenteur, mais en plus par sa complexité de réflexion, qu'est la SNCF et avec qui il va falloir qu'on travaille tous. »

Jean-François BRUGNON :

« Il y a une dérégulation en cours des lignes ferroviaires, peut-être que dans deux ans cette étanchéité des réseaux ne sera plus une obligation. »

Monsieur le maire :

« Aujourd'hui, ce n'est pas un sujet, ce le sera peut-être dans deux ans, l'acquisition de ce bien se fera au terme d'une année de procédure, la procédure de déclaration d'utilité publique cela peut prendre une année si tout se passe bien. Dans un an, on se reposera la question, et effectivement, il y a une vraie question à se poser, si d'aventure on pouvait ne pas séparer ces deux réseaux. Ce serait une vraie question pertinente d'avoir à la fois du stationnement en plus grande quantité, et de bien travailler sur le pôle d'échange multimodal même si cela a été travaillé par la région lors du relooking de la gare SNCF.

Nous sommes à votre écoute et à l'écoute des habitants pour construire ensemble ce projet d'avenir qui, aujourd'hui, est dans une opération d'aménagement programmée qui prévoit notamment un parking silo et une passerelle au-dessus de la gare. Nous sommes à votre disposition pour échanger dès qu'on avance un petit peu sur le dossier. Pour une information tout à fait complète, nous avons reçu l'avis et l'estimation des domaines, 317 200 €, donc nous pouvons bien prendre cette délibération. »

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 1-1-2	SA
OBJET	PROJETS-TRAVAUX-ECONOMIE FONCIER Servitude de passage tous réseaux au profit des ETS LALLIARD ch. de la Pierre du Roy sur la parcelle communale AW 120
RAPPORTEUR	Frédéric BURNIER FRAMBORET

Dans le cadre d'un projet d'extension, les établissements LALLIARD implantés sur la parcelle AW n° 129 sise 5 rue Lieutenant Gustave Eysseric ont déposé un permis de construire PC 073 01120 D 1009 le 7 février 2020.

Le service instructeur d'Arlysère qui étudie le permis de construire demande aux établissements LALLIARD de dévier le raccordement de leurs réseaux sur la voirie chemin

de la Pierre du Roy compte tenu de la proximité du périmètre de protection de captage d'eau potable.

Les établissements LALLIARD sollicitent donc de la commune l'autorisation d'établir à demeure, sur la parcelle communale AW n° 120, l'enfouissement de leurs réseaux.

Au terme d'un acte reçu par Maître Maurice DUNAND à Albertville le 24 juillet 1970 , la parcelle AW n° 129 bénéficie déjà d'un droit de passage à titre gratuit sur la parcelle communale AW n° 120 sise 21 chemin de la Pierre du Roy afin de pouvoir rejoindre le chemin de la Pierre du Roy.

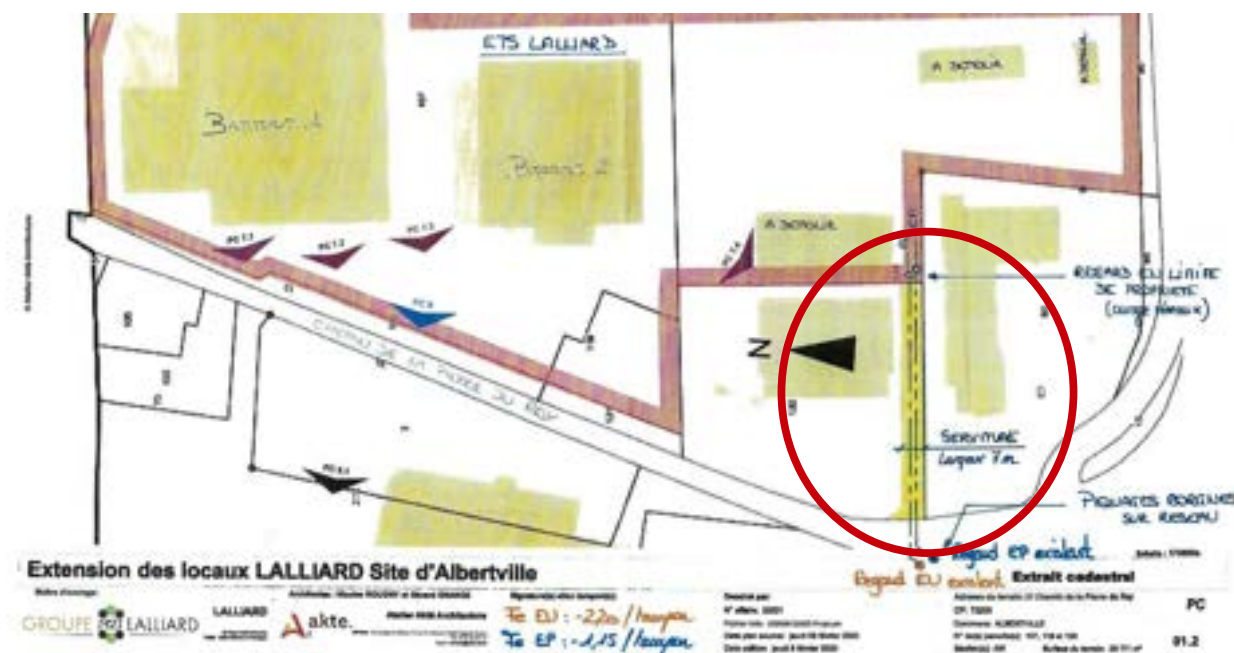
Cette servitude s'exerce sur une bande de terrain de sept mètres de largeur comme indiqué sur le plan ci-dessous en orange.

Sur la même assiette foncière de sept mètres de largeur, il convient donc d'instaurer en sus une servitude de tréfonds à titre gratuit au profit de la parcelle AW n° 129.



Assiette servitude passage

Extrait du plan des ouvrages projetés par les établissements LALLIARD



Je vous propose :

- d'approuver l'instauration d'une servitude de passage de tréfonds à titre gratuit au profit de la parcelle cadastrée section AW n° 129 sur laquelle sont implantés les établissements LALLIARD, sur la parcelle cadastrée section AW n°120 sise 21 chemin de la Pierre du Roy ;
- d'autoriser le maire ou un adjoint ayant délégation à signer l'acte authentique de servitude de passage de tréfonds, et à accomplir toutes formalités à cet effet.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 1-1-3		ST
OBJET	PROJETS-TRAVAUX-ECONOMIE Demande d'autorisation de défrichement en vue de la mise en place d'un ouvrage de protection	
RAPPORTEUR	Bérénice LACOMBE	
PIECE JOINTE	Plans	

Le projet de sécurisation des parcelles au-dessus du stade municipal Jo FESSLER nécessite la mise en place d'un ouvrage (filet anti chute de blocs) pour protéger l'habitat et le terrain municipal. Il va ainsi induire le défrichement sur les parcelles boisées cadastrées AN 346 et 359, pour une surface totale déboisée d'environ 3 350 m².

En vue de cette réalisation, il est donc nécessaire de solliciter une demande d'autorisation de défrichement auprès du ministère de l'Agriculture.

Je vous propose :

- d'autoriser le maire ou un adjoint ayant délégation à signer solliciter cette demande d'autorisation de défrichement en forêt communale.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 1-2-1	SA
OBJET	PROJETS-TRAVAUX-ECONOMIE MARCHES PUBLICS Protocole transactionnel avec le groupement Montmasson/Artelia/Romain Allimant Paysage.
RAPPORTEUR	Frédéric BURNIER FRAMBORET
PIECE JOINTE	Protocole

Par le marché public enregistré sous le numéro MAPA 2017/ SIARA-007 du 31 mars 2017, le SIARA confiait la maîtrise d'œuvre pour la requalification des réseaux et l'aménagement de la rue de la République au groupement Montmasson/Artelia/Romain Allimant Paysage.

Le 1^{er} janvier 2018, la compétence eau et assainissement a été transférée à l'agglomération Arlysère.

Le SIARA était coordonnateur du groupement de commande par convention datée du 14 février 2017, et modifiée par un avenant 1 du 28 septembre 2017 et un avenant 2 du 18 mai 2018.

Par différents courriers électroniques et courriers depuis le 22 juin 2018, dont celui daté du 26 septembre 2019, le maître d'œuvre propose un avenant de maîtrise d'œuvre d'un montant de **47 768,49 € HT**, représentant 25,45 % du marché.

Il justifie cet avenant par :

- Une demande de la ville d'Albertville pour un aménagement plus qualitatif : remplacement du revêtement béton par des pavés granit, mobilier urbain en pierre naturelle, pavage des tampons
- La modification du tracé des réseaux en phase conception
- Le phasage modifié des travaux demandés

Le maître d'œuvre indique que les prestations supplémentaires ont déjà été exécutées à l'initiative de la Ville d'Albertville et d'Arlysère.

A réception de cet avenant, Arlysère a indiqué ne pas pouvoir signer un tel avenant compte tenu des désaccords entre les trois parties notamment sur le surcoût de la prestation du maître d'œuvre et la répartition des montants, et signifié au maître d'œuvre son désaccord avec cet avenant.

Les articles 139 et 140 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, en vigueur à la période dudit marché, donnent la possibilité à l'acheteur de modifier régulièrement le contrat initial aux motifs que les modifications n'altèrent pas la nature globale du marché initial et qu'elles ne sont pas substantielles.

En outre, il est possible de considérer qu'un avenant peut permettre de prendre en compte l'évolution du programme se rapportant à des missions indissociables des prestations du marché initial.

De fait, il est possible de considérer que l'augmentation du montant du seuil des procédures n'est par conséquent pas jugée irrégulière.

Aussi, afin de régler ces différents, les parties se sont rapprochées et ont finalement accepté

de faire chacune des concessions réciproques :

Le groupement Montmasson/Artelia/Romain Allimant Paysage accepte le présent protocole pour solder le marché d'un montant global de 38 455,68 € HT au lieu de 47 768,49 € HT.

La ville d'Albertville et la CA Arlysère se partage la part supplémentaire comme suit :

La ville d'Albertville : 30 955,68 € HT

Arlysère : 7 500 € HT

Arlysère en tant que coordonnateur du marché de maîtrise d'œuvre mandatera la totalité et se fera rembourser la part d'Albertville comme indiqué dans le protocole.

Je vous propose :

- d'autoriser le maire ou un adjoint ayant reçu délégation, à signer le protocole transactionnel ci-joint et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Claudie LEGER ne participe pas au vote

INTERVENTION

Laurent GRAZIANO :

« Comme nous ne connaissons pas tous les ressorts du dossier, nous nous abstiendrons sur cette délibération. »

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES AVEC 5 ABSTENTIONS

N° 2-1-1		SA
OBJET	AFFAIRES GENERALES Arlysère – Convention commune d'Albertville/Arlysère - Prestations diverses de services réciproques entre la commune et la communauté d'agglomération Arlysère – Années 2021-2023	
RAPPORTEUR	Frédéric BURNIER FRAMBORET	
Pièce jointe	Convention de prestations des services, contrat de prestations	

La communauté d'agglomération Arlysère faisant appel à la ville pour réaliser sur ses équipements transférés certains travaux de faible dimension et inversement, une convention cadre de prestations de services réciproques entre la ville d'Albertville et l'Arlysère a été conclue en 2019 afin de permettre le remboursement des frais engagés par chaque structure.

La ville intervient auprès de la communauté d'agglomération sur les équipements de la halle olympique, du Dôme, de la maison de la justice et du droit sise à Albertville et de l'aire d'accueil des gens du voyage pour les services suivants :

- le nettoyage des locaux ;
- le service de nettoyage extérieur ;
- les services espaces verts ;
- le service environnement ou déneigement ;
- le service d'entretien des bâtiments ;
- le service chargé de la logistique des manifestations ;
- le bureau d'études ;
- le service voirie, réseau ;

- le service de la police municipale.

Réciproquement, la communauté d'agglomération intervient auprès de la ville pour la maintenance et l'entretien de certains équipements de type SPA.

Dans un souci de bonne organisation des services des deux collectivités en complémentarité et pour permettre le remboursement des frais engagés par chacune d'entre elles, il convient de conclure une nouvelle convention cadre de prestations de services réciproques entre la ville d'Albertville et la communauté d'agglomération Arlysère. Cette convention est établie pour trois ans.

Je vous propose :

- d'approuver la convention de prestations de services réciproques entre la ville d'Albertville et la communauté d'agglomération Arlysère ;
- d'autoriser le maire ou à défaut un adjoint ayant reçu délégation, à signer avec la communauté d'agglomération Arlysère cette convention et tout document relatif à cette affaire.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 2-1-2		SA
OBJET	AFFAIRES GENERALES CIAS Arlysère – Convention commune d'Albertville/CIAS Arlysère - Prestations diverses de services réciproques – Années 2021-2023	
RAPPORTEUR	Frédéric BURNIER FRAMBORET	
Pièce jointe	Convention de prestations des services, contrat de prestations	

Le CIAS Arlysère faisant appel à la ville et à ses services pour réaliser sur ses équipements transférés certains travaux de faible dimension et inversement, une convention cadre de prestations de services réciproques entre la ville d'Albertville et le CIAS Arlysère a été conclue en 2019 afin de permettre le remboursement des frais engagés par chaque structure.

La ville intervient auprès du CIAS Arlysère pour l'accueil, le nettoyage, la surveillance et le gardiennage, ainsi que le petit entretien de certains locaux, notamment la résidence des 4 vallées, l'accueil de jour Alzheimer et la maison de l'enfance Simone Veil ; elle intervient également pour assurer l'entretien des 5 véhicules du CCAS transférés au CIAS.

Réciproquement, le CIAS Arlysère intervient auprès de la ville pour le nettoyage, la surveillance et le gardiennage de certains locaux, notamment la maison des associations.

Dans un souci de bonne organisation des services des deux collectivités en complémentarité et pour permettre le remboursement des frais engagés par chacune d'entre elles, il convient de conclure une nouvelle convention cadre de prestations de services réciproques entre la ville d'Albertville et le CIAS Arlysère. Cette convention sera établie pour trois ans.

Je vous propose :

- d'approuver la convention de prestations de services réciproques entre la ville d'Albertville et le CIAS Arlysère ;

- d'autoriser le maire ou à défaut un adjoint ayant reçu délégation, à signer avec le CIAS Arlysère cette convention et tout document relatif à cette affaire.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 2-1-3	SA
OBJET	AFFAIRES GENERALES Syndicat intercommunal d'aménagement du fort de Tamié - Désignation
RAPPORTEUR	Frédéric BURNIER FRAMBORET

VU les statuts du syndicat intercommunal d'aménagement du fort de Tamié qui disposent que « Chaque commune adhérente est représentée au comité syndical par deux délégués titulaires et un délégué suppléant en cas d'empêchement d'un des délégués titulaires » ;

VU la délibération du 2 juin 2020 désignant les représentants de la commune : Jean-Pierre JARRE et Jean-François BRUGNON en qualité de délégués titulaires, Pascale MASOERO en qualité de déléguée suppléante ;

CONSIDERANT la démission de Jean-François BRUGNON adressée au maire le 13 janvier 2021, le conseil municipal doit procéder à l'élection d'un délégué titulaire afin de le remplacer ;

VU l'article L5721-2 du code général des collectivités territoriales, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres ;

CONSIDERANT que l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales précise que « Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin » ;

Le maire demande au conseil municipal de décider de ne pas procéder au scrutin secret pour cette nomination.

Le maire demande qui est candidat à cette délégation.

Jean-Marc ROLLAND est candidat.

DECISION

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE des suffrages exprimés,

DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret
et
PROCÈDE à l'élection du délégué titulaire

ELECTION **DU DÉLÉGUÉ TITULAIRE AU COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL** **DU FORT DE TAMIE**

RESULTATS	
Nombre de votants	33
Votes blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	33
Majorité absolue	17
Liste présentée	33

Est désigné :

- Jean-Marc ROLLAND

**Pascale VOUTIER REPELLIN et Morgan CHEVASSU
quittent momentanément la séance.
Le quorum est réapprécié : 27 personnes**

N° 2-2-1	SA
OBJET	AFFAIRES GENERALES Baux et conventions Baux professionnels - Espace santé 45 avenue Jean Jaurès – Avenant 1
RAPPORTEUR	Frédéric BURNIER FRAMBORET
PIECE JOINTE	Avenant n°1

Par délibération en date du 14 septembre 2020, la commune a approuvé la mise à disposition des locaux à l'Espace Santé situés à l'Espace Emploi Économie et Formation, 45 avenue Jean Jaurès et a conclu un bail professionnel d'une durée de 6 années avec les praticiens suivants :

- Marc REPELLIN, médecin
- Yoann MURAT, médecin
- Benoît AUTONES, médecin
- Lisa COLLINET, ostéopathe
- Marianne FILLEUL, sage femme
- Brigitte MARKIEWICK, infirmière
- Anne MULLER CHEVASSU, masseur kinésithérapeute/ostéopathe
- Hélène RICHER, ergothérapeute

Suite à la réunion de l'assemblée générale de l'association réunissant les praticiens de l'espace santé, il convient de modifier la convention, notamment au regard de la répartition et de la facturation des espaces communs, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Je vous propose :

- d'approuver l'avenant au bail professionnel, aux conditions précisées ci-avant ;
- d'autoriser le maire ou à défaut un adjoint ayant délégation à signer le-dit avenant et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Pascale VOUTIER REPELLIN et Morgan CHEVASSU rejoignent la séance.
Le quorum est réapprécié : 29 personnes**

N° 2-2-2	SA
OBJET	AFFAIRES GENERALES Baux et conventions Convention d'occupation de locaux communaux – Madame PERQUIN - Garage 6 chemin des Galibouds
RAPPORTEUR	Frédéric BURNIER FRAMBORET
PIECE JOINTE	Convention

La commune d'Albertville s'est portée acquéreur le 23 décembre 2020 d'une maison située 6 chemin des Galibouds à Albertville, appartenant aux consorts POUPON/BENOIT.

Le garage attenant était loué jusqu'à lors à madame Joëlle PERQUIN. La commune d'Albertville propose de poursuivre dans l'immédiat la mise à disposition du garage.

Il est nécessaire d'établir une convention de mise à disposition avec Madame Joëlle PERQUIN, convention d'une durée d'un an moyennant un loyer mensuel de 60 €.

Je vous propose :

- d'approuver la mise à disposition au bénéfice de madame Joëlle PERQUIN du garage situé 6 chemin des Galibouds à Albertville aux conditions évoquées ci-dessus ;
- d'autoriser le maire ou un adjoint ayant reçu délégation à signer la convention d'occupation ci-annexée.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 2-3	SA
OBJET	AFFAIRES GENERALES Création d'un aire de covoiturage rue Raymond Bertrand – Convention de mise en superposition de gestion du domaine public de l'État – Parcelles AY 37-38-39-192-190-239 dépendances de la route nationale 90 – Avenant 1
RAPPORTEUR	Jean-Pierre JARRE
PIECE JOINTE	Avenant 1

Dans le cadre de la réalisation d'une aire de covoiturage pour véhicules légers de 33 places en entrée de ville le long de la 2x2 voies, rue Raymond Bertrand sur des parcelles, dépendances de la RN 90 (parcelles AY 37-38-39-192-190-239), une convention de superposition de gestion a été signée le 4 juin 2020 entre l'État et la commune d'Albertville pour régler les modalités techniques et financières de gestion de ces parcelles.

CONSIDERANT que la concertation réalisée préalablement aux travaux d'aménagement de l'aire de covoiturage a fait émerger le besoin de créer une aire de livraison poids lourd (« PL ») sur une partie des dépendances du domaine public routier concernées, sans pour autant empiéter sur les stationnements prévus, il est nécessaire de conclure un avenant à la convention de superposition afin de permettre à la commune de réaliser cette aire de stationnement PL et de délivrer l'autorisation d'occupation afférente ;

Je vous propose :

- d'approuver l'avenant 1 à la convention de mise en superposition de gestion du domaine public de l'État, ci-annexé ;
- d'autoriser le maire ou un adjoint ayant délégation à signer cet avenant.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 2-4	SA
OBJET	AFFAIRES GENERALES Crèche familiale les minipouces - Modification du fonctionnement
RAPPORTEUR	Frédéric BURNIER FRAMBORET

VU le code de la santé publique, articles L.2324-1 à L.2324-4 et R.2324-16 et suivants relatifs aux établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;

VU la modification du règlement de fonctionnement de la crèche familiale les minipouces, approuvée en conseil d'administration du CIAS Arlysère le 24 octobre 2019 ;

VU la demande de modification du fonctionnement de la crèche familiale les minipouces, située 805 rue commandant Dubois Maison de l'enfance Simone Veil à ALBERTVILLE ;

Vu l'avis favorable du conseil départemental ;

Je vous propose :

- d'autoriser la crèche familiale les minipouces, située 805 rue commandant Dubois Maison de l'enfance Simone Veil à fonctionner selon les modalités suivantes :

Effectif de la structure : 28 places réparties sur 10 assistantes maternelles
la capacité d'accueil est réduite à 5 places de 7 à 8 heures et de 18 à 19 heures

L'âge des enfants accueillis : de 2,5 mois à leur scolarisation

L'accueil des enfants s'effectue suivant les jours et heures fixés par le règlement de fonctionnement de la structure

La directrice de l'établissement est Floriane PERMALAMA, éducatrice de jeunes enfants

L'établissement s'assure du concours régulier de madame le Docteur Frédérique CHAMBIOT MAITRAL, médecin généraliste.

INTERVENTIONS

Dominique RUAZ :

« La crèche familiale, c'est l'ensemble des assistants maternels qui travaillent à domicile et qui sont gérés par la mairie, c'est bien cela ?
Cette modification d'horaires répond-elle à une baisse de fréquentation ? Nous sommes bien d'accord pour protéger la vie familiale des assistants maternels, mais il y a une demande de certains corps de métier pour que les enfants soient pris en charge tôt le matin et tard le soir, les soignants, le personnel paramédical, les employés de la vente et de la distribution. C'est un besoin et si les assistants maternels ne le font plus, est-ce que le relais est pris par les structures de crèches et garderies ou est-ce qu'il n'y a pas de besoin à Albertville pour

ces horaires-là ? »

Monsieur le maire :

« Alors, pour avoir rencontré plusieurs fois les assistantes maternelles, je sais que certaines sont en train de se fédérer justement pour faire les horaires "atypiques", donc il doit y avoir des besoins. Précisément cette structure, sur ces modifications d'horaires, sur les raisons qui ont motivé cette modification, je ne pourrai pas vous répondre ce soir. »

Dominique RUAZ :

« Ça serait intéressant de le savoir parce que si c'est un besoin, c'est bien aux services municipaux d'y répondre. »

Monsieur le maire :

« Tout à fait, dès l'instant où l'offre privée n'existe pas. »

Dominique RUAZ :

« Même si l'offre privée existe, un service municipal c'est un service municipal, un service public c'est important. »

Monsieur le Maire :

« Ce sera un service intercommunal. Ce n'est pas la bonne assemblée. »

Dominique RUAZ :

« C'est pourtant ici qu'on délibère. »

Monsieur le maire :

« On délibère sur le fonctionnement, effectivement, mais sur votre question on fera le lien avec l'agglomération pour voir si une étude a été faite. Visiblement, il y a eu quand même un besoin puisque j'ai reçu les assistantes maternelles qui voulaient ouvrir sur des horaires atypiques. »

Dominique RUAZ :

« Très bien. Par contre, comment se fait-il que ces horaires soit déjà modifiés sur le site des crèches familiales alors que la délibération n'est pas encore votée ce soir. »

Monsieur le maire :

« On a dû la recevoir du CIAS pour régularisation. »

Dominique RUAZ :

« Encore une question, un petit peu hors sujet, mais elle concerne un service municipal. Y a-t-il eu des modifications dans les règlements et le fonctionnement des restaurants scolaires suite aux nouvelles normes sanitaires qui ont été imposées dans ces structures ? »

Monsieur le maire :

« Alors, dans le détail je ne vous les donnerai pas. En revanche, ce que je peux vous dire, c'est que dès le début de la crise sanitaire des règles très strictes ont été mises en œuvre dans les restaurants scolaires, nous étions déjà allés au delà de ce qui avait été demandé, et que suite aux dernières demandes du gouvernement par rapport à la problématique sanitaire et la distanciation sociale dans les écoles, nous sommes aujourd'hui totalement dans le respect des distanciations sanitaires minimales données par l'Education nationale. »

Jean-François BRUGNON :

« Les dernières préconisations nous obligent à doubler même les services de bus entre les écoles et les restaurants scolaires pour un coût avoisinant les 7-8 000 euros. »

Monsieur le maire :

« Mais dans les établissements c'était déjà géré au-delà de ce qui était demandé. »

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 3-2	SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Cession des actions de la Société TRIALP
RAPPORTEUR	Hervé BERNAILLE

La commune d'Albertville a été désignée légataire universel du patrimoine successoral de Madame Eugénie BERNIER.

Or, madame Eugénie BERNIER était propriétaire de quatre actions ordinaires d'une valeur nominale de 191 euros chacune composant le capital de la société TRIALP, établie 928 avenue de la Houille blanche à Chambéry, immatriculée au RCS Chambéry sous le numéro SIREN 353 525 355).

Toutefois, les collectivités territoriales ne peuvent être actionnaires de sociétés commerciales à l'exception des sociétés d'économie mixtes locales ou des sociétés publiques locales, ce qui n'est pas le cas de la société TRIALP.

La société TRIALP par l'intermédiaire de son conseil, propose de faire racheter les quatre actions moyennant le prix global de 764 euros.

Je vous propose de céder les quatre actions ordinaires composant le capital de la société TRIALP au prix global de 764 euros et d'autoriser le maire à signer tout document en découlant.

INTERVENTIONS

Laurent GRAZIANO :

« On profite de l'occasion pour poser une question sur la chatterie. On avait déjà échangé en juillet sur le surcoût, vous nous aviez expliqué qu'il y avait un problème de vide-sanitaire et que cela avait engagé un surcoût sans que l'on sache exactement le montant de la dépense supplémentaire engendrée. Faute de visite, nous comme beaucoup, nous avons pu mesurer à travers une vidéo la qualité discutable de certaines prestations, nous pensons que ceux qui ont vu la vidéo conviennent que certaines prestations méritent une reprise. Ce qui me surprend davantage, c'est que l'on apprend que ces remarques avaient été émises en juillet, qu'elles ne semblaient pas insurmontables à traiter et que les corrections n'ont pas été réalisées depuis. Aussi, il est difficilement acceptable de renvoyer les demandes des futurs usagers à une critique délibérée des entreprises et des services qui n'était pas l'objet de ce que l'on a pu consulter. Il est très important que ce dossier trouve une issue rapidement pour le bien-être des chats qui était cher à Andrée BERNIER, et pour donner aux bénévoles des conditions d'exercice à la hauteur de leur engagement dans une mission qui est une mission d'intérêt général puisque la gestion des chats errants incombe à la municipalité. Nous en profitons aussi une nouvelle fois, pour rappeler que le legs selon nous n'avait pas à être utilisé pour verser sur ces fonds la subvention due par la ville et que l'association devrait disposer, en plus des 700 euros de vente d'actions, du reliquat de 12 000 euros. Nous souhaiterions pouvoir consulter en mairie l'acte notarié, l'appel d'offres, et les différentes factures pour que tout cela soit transparent. Mais la priorité est que l'association puisse enfin intégrer ces locaux qui seront plus accueillants que les locaux actuels. »

Bérénice LACOMBE :

« Je vais répondre puisque avec Jacky nous sommes retournées à la chatterie faire le point sur les travaux. Les objections font toutes l'objet de réserves qui ont été faites par la mairie d'Albertville au moment de la réception des travaux, rien d'insurmontable, plutôt des petits détails. Aujourd'hui, s'ils n'ont pas déménagé c'est parce qu'ils n'avaient pas leurs cages, les cages sont arrivées au mois de décembre, ils vont donc procéder au déménagement. De

notre côté, on relance évidemment les entreprises pour que les choses qui sont à corriger comme des carreaux de faïence fêlés, des petites choses comme cela, soient faites. Après, tous les documents sont consultables en mairie, il n'y a pas de souci, tout a fait l'objet de marchés, donc il n'y a aucune dissimulation d'aucune sorte, aucun problème. »

Monsieur le maire :

« Très bien. Après on partage le même avis, il serait temps que cette association prenne possession des lieux. »

Laurent GRAZIANO :

« Concernant le chauffage, est-ce que cela a avancé parce que visiblement il y avait aussi un problème de chauffage. »

Monsieur le maire :

« Je vous arrête tout de suite, monsieur GRAZIANO. Tout ce qui a été mis dans cette vidéo a été retiré par l'association de son propre chef, d'elles-mêmes elles ont considéré qu'elles étaient allées un petit peu trop loin dans le dénigrement du travail et des élus, qui travaillent depuis 6 ans sur ce dossier, dans le travail des entreprises, et dans le travail des agents, on a notamment une agent des services, Jehane SBAHI, qui a mis énormément d'énergie et d'ardeur à répondre aux doléances de l'association, justifiées ou pas, ce n'est pas mon sujet. Tout le monde a énormément travaillé sur ce dossier. Aujourd'hui, il ne reste qu'à rentrer dans les lieux. Le chauffage fonctionne et fonctionnait, il y avait d'autres moyens de chauffage que celui qui vient d'être réparé, il suffisait de prévenir les services. Il n'y a qu'avec cette association que cela se passe mal. Les échanges entre les associations et les services ne passent même pas par le maire ou les élus : quand une association se trouve dans un local et qu'il manque du chauffage, l'association quelle qu'elle soit appelle les services et les services mettent un point d'honneur à intervenir dans les heures qui suivent ou dans la journée selon l'importance. Si les services doivent attendre les vidéos publiées un dimanche soir sur Facebook pour savoir s'il faut intervenir, là cela pose un autre problème. On ne va pas continuer dans ce débat-là, ce que je vous dis c'est que tout a été fait, non seulement dans les règles mais aussi avec attachement afin pouvoir servir au mieux les intérêts de l'association dans le cadre de ce legs. Une fois cette chose dite, il n'y a plus de sujet, que l'association rentre dans les lieux. »

Laurent GRAZIANO :

« Après comme toute association elle garde sa liberté d'expression, une association n'est pas assujettie à la mairie. »

Monsieur le maire :

« Elle n'est pas assujettie sauf, qu'en l'occurrence, la mairie a fait tout ce qu'elle fait et comme elle le fait avec les 350 autres associations pour servir et pour être le plus efficace possible pour cette association et pour les chats. On attend qu'ils rentrent dans les lieux, le fait qu'ils ne rentrent pas dans les lieux aujourd'hui pénalise d'autres associations dont l'association Roue libre qui a besoin de locaux pour stocker ses vélos. »

Bérénice LACOMBE :

« Cela va être fait, elles vont prendre le temps de déménager parce qu'elles ont forcément aussi d'autres activités mais elles vont déménager sur ce début d'année.

Monsieur le maire :

« Concernant les documents comptables, je vous invite à venir en mairie, vous pouvez les consulter. »

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 3-3	SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Débat d'orientation budgétaire 2021 – Ville
RAPPORTEUR	Frédéric BURNIER FRAMBORET

Dans un contexte général très profondément marqué depuis le printemps 2020 par les répercussions de la crise sanitaire de la pandémie de covid-19, **le budget primitif 2021** que nous vous proposerons aura pour objectifs de permettre :

- **le bon fonctionnement de nos services**, dans une logique de continuité, qui n'exclut pas des adaptations de l'offre de certains services ni des modalités de leurs gestions, notamment pour que notre commune réponde avec agilité et efficacité à l'évolution des besoins et attentes de ses habitants ;
- **mais aussi, des crédits de précaution pour la gestion de proximité de la crise sanitaire et de ses impacts socio-économiques**, dont le niveau ne peut pas être défini précisément en ce début d'année ;
- **l'entretien en bon père de famille** de notre patrimoine, dans un contexte réglementaire de plus en plus contraignant, mais qui devrait offrir des opportunités nouvelles de financement avec le plan de relance ;
- **le lancement du programme d'équipement 2021-2026 et de son plan de financement.**

Compte-tenu du contexte très particulier dans lequel s'inscrit cette stratégie budgétaire et financière, les **hypothèses retenues** pour ce budget primitif 2021 seront **très précautionneuses**, tant pour les dépenses que pour les recettes de fonctionnement. Ceci, afin de garantir le respect des principes généraux d'annualité¹ et de sincérité² auxquels le budget communal doit se conformer.

De ce fait, **nos ratios financiers apparaîtront à ce stade nécessairement dégradés vis-à-vis de notre situation antérieure.**

Cependant, grâce aux crédits de précaution que nous avons déjà ouverts au budget 2020 pour faire face aux impacts à moyen terme de la crise sanitaire (notamment 686 K€ de dépenses imprévues non consommés), nous serons en mesure d'**abonder notre budget 2021 en cours d'exercice avec l'excédent de gestion 2020**. Nos ratios financiers devraient donc s'en trouver améliorés en cours d'année, sous toutes les réserves que nous oblige à prendre la crise inédite qui nous frappe.

* * *

Dans le cadre de l'élaboration de notre budget primitif 2021 (vote prévu le 1^{er} mars prochain), je vais maintenant vous présenter en détail, grâce à ce rapport d'orientation budgétaire :

- nos orientations générales ;
- les hypothèses d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la commune ;
- les engagements pluriannuels envisagés ;
- ainsi que la structure et la gestion de la dette³.

La commission des finances, qui s'est réunie le 18 janvier courant, a examiné ces orientations budgétaires pour 2021.

1. L'environnement général

1.1. La situation macroéconomique et sociale

Voici les éléments clés retenus par l'État pour l'élaboration de la loi de finances initiale pour 2021, qui a été promulguée le 29 décembre dernier :

- ¹ Ouverture des crédits permettant de faire face à l'exhaustivité des opérations communales pour l'année.
- ² Crédits évalués de manière sincère, notamment pour ce qui concerne les recettes, qui ne doivent être inscrites au budget qu'une fois certaines, alors que les crédits de dépenses doivent être suffisamment larges pour couvrir l'ensemble des besoins de la collectivité pour l'année.
- ³ Art. L2312-1 du CGCT (modif. par art.11 loi ATR du 06/02/92 et 107 loi NOTRe du 07/08/15).

Principaux agrégats de finances publiques, prévisions du gouvernement

En points de PIB	2017	2018	2019	2020p	2021p
Capacité de financement des administrations publiques	-3,0	-2,3	-3,0	-11,3	-6,7
Soldes structurel des administrations publiques	-2,4	-2,2	-1,2	-1,2	-3,6
Etat	-3,1	-2,8	-3,5	-8,7*	-5,5
Organismes d'administration centrale	-0,2	-0,1	-0,1	1,1*	-0,1
Collectivités locales	0,1	0,1	0,0	-0,1	0,0
Administrations de sécurité sociale	0,2	0,5	0,6	-2,6	-1,0
Dette des administrations publiques	98,3	98,0	98,1	119,8	116,2
Taux de Prélèvements obligatoires	45,1	44,8	44,1	45,2	43,8
Ratio de dépense publique	-55,1	-54,0	-54,0	-64,3	-58,5

* Y compris reprise de dette SNCF Réseau de 2020 (25 Md€), opération neutre pour les administrations publiques car en dépense côté Etat et en miroir en recettes côté ODAC. Hors cette opération le solde de l'Etat serait de -7,6 % du PIB et le solde des ODAC serait de 0,0 % du PIB.

Et voici certains éléments de contexte général, qui éclairent les contraintes exogènes qui pèsent plus ou moins directement sur la gestion communale :



Prévisions de la BCE					
En %		2019	2020	2021	2022
Inflation IPCH	sept	1,2	0,3	1,0	1,3
	juin	1,2	0,3	0,8	1,3
Inflation sous-jacente	sept	1,0	0,8	0,9	1,1
	juin	1,0	0,8	0,7	0,9
Croissance du PIB (vol.)	sept	1,3	-8,0	5,0	3,2
	juin	1,2	-8,7	5,2	3,3

Sources : Eurostat, Natixis

IPCH = indice des prix à la consommation harmonisé à l'échelle européenne (indice BCE)

Inflation sous-jacente = à long terme, hors saisonnalité



GA = glissement annuel

Les conditions de financement par crédit devraient demeurer très favorables :



Source : Caisse d'Epargne - DOB 2021

1.2. Les dispositions de la loi de finances rectificative pour 2020 (LFR 2020)

1.2.1. Le « filet de sécurité » des finances locales

La loi de finances rectificative pour 2020 a mis en place une clause de sauvegarde des recettes fiscales et domaniales des communes, par rapport à leur niveau pour la période 2017-2019. Entre 2 300 et 2 500 communes en bénéficieront (dont 80 % de communes de moins de 1 000 habitants), pour un total d'aide de 120 M€.

Annoncé au départ d'un montant de 750 M€, ce « filet de sécurité » a été réduit par l'État au vu d'une réduction moins importante qu'estimée des recettes des collectivités. Au 30 septembre, l'impact de la crise pour les finances locales était évalué à 6 Mds € pour 2020, contre 7,3 Mds € en juin.

Albertville n'est pas concernée par cette mesure de sauvegarde, car la perte correspond essentiellement pour elle à des recettes tarifaires, non éligibles (exonération des droits de place pour les commerces - 111 K€, abattement de 25 % de la TLPE - 64 K€, suspension de loyers - 5 K€, sans compter la

réfaction des recettes de fréquentation des services publics).

* * *

La commune a par contre bénéficié en 2020 de l'**aide financière du département de la Savoie**, avec une subvention⁴ de **39 714 €** pour ses achats d'équipements pour la gestion de la crise, entre le 16 mars et le 31 août 2020.

Ce dispositif est **reconduit à l'identique** par le département **pour 2021**, pour une subvention **plafonnée à 39 516 €** pour Albertville, qui couvre les dépenses faites depuis le 1^{er} septembre 2020.

Les critères d'éligibilité de cette subvention étant d'ores et déjà établis et automatiques, nous pouvons inscrire au **budget primitif 2021** la quote-part attendue de cette subvention pour les dépenses déjà réalisées⁵, soit **8 203 €**.

1.2.2. L'adaptation du cadre budgétaire et comptable à la gestion de la crise sanitaire

Une circulaire du 24 août 2020 a mis en place trois mesures visant à adapter temporairement le cadre budgétaire et comptable, afin de permettre aux collectivités de tenir compte dans leur budget des dépenses supplémentaires liées à la gestion de la crise sanitaire :

- le mécanisme d'étalement des charges : qui peut être étendu aux dépenses faites depuis l'état d'urgence jusqu'au 31 décembre 2020, en particulier les dépenses exceptionnelles directement liées à la gestion de la crise sanitaire, qui par leur nature⁶ ou par leur montant ne pouvaient être anticipées lors de l'établissement du budget et mettraient en péril son équilibre. La commune peut ainsi lisser jusqu'à 5 ans l'impact budgétaire et comptable de ces dépenses de fonctionnement ;
- la reprise exceptionnelle et temporaire en section de fonctionnement de son excédent affecté en investissement (au compte 1068) ;
- la création d'une annexe budgétaire dédiée aux dépenses COVID afin de donner un chiffrage sur le coût de la crise économique, qui pourra être introduite au compte administratif 2020.

Albertville n'a pas été contrainte d'utiliser ces mesures de sauvegarde pour faire face à ses dépenses de gestion de la crise et pérenniser ses équilibres budgétaires.

La commune a, par contre, ouvert des crédits de dépenses imprévues à hauteur de **685 609 € en 2020**, qu'elle n'a pas mobilisés, pour anticiper les conséquences à moyen terme de la crise sur ses marges de manœuvre. Cette **épargne de précaution** pourra être reprise dans le budget 2021 à l'occasion du vote du budget supplémentaire, pour couvrir ses dépenses nouvelles induites par la gestion de la crise et de ses effets socio-économiques, ou les pertes de recettes qu'elle induit à plus ou moins longue échéance.

1.3. Les dispositions de la loi de finances pour 2021 (LFI 2021)

1.3.1. La poursuite des réformes de la fiscalité locale

L'ensemble des réformes de la fiscalité directe locale qui interviennent en 2021 conduisent à une **forte réduction du dynamisme de ces recettes communales**. En effet, des recettes fiscales dynamiques et offrant un pouvoir de taux (au 1^{er} rang desquelles se trouve la taxe d'habitation) sont **remplacées par des mécanismes compensateurs qui gèlent à long terme le niveau de ressource des communes**.

La dynamique des recettes fiscales ne proviendra plus que de la taxe sur le foncier bâti, dont les bases sont par ailleurs réduites de moitié pour les établissements industriels.

Dans l'attente des informations détaillées de l'État pour l'élaboration du budget primitif 2021, nous retiendrons le principe d'un maintien à minima des ressources concernées de la commune.

La poursuite de la réforme de la taxe d'habitation, qui conduit à sa quasi suppression :

La loi de finances pour 2018 a instauré un nouveau **dégrèvement d'office de la taxe d'habitation pour la résidence principale**, qui a bénéficié à environ **80 % des contribuables⁷ en 2020**, par

4 Subvention de 80 % de ces dépenses HT plafonnée à 49 395 €, avec une dépense subventionnable de 61 743 € TTC pour la commune

5 A hauteur de 12 306 € TTC (masques, gel hydroalcoolique et produits désinfectants virucides, plexiglas pour les restaurants scolaires)

6 Frais de nettoyage des bâtiments, des véhicules, les frais liés au matériel de protection des personnels, les frais liés aux aménagements de l'accueil au public....Dépenses hors frais de personnel.

7 Cette mesure bénéficie aux personnes qui gagnent jusqu'à environ 30 000 € par an pour un célibataire

application d'un taux de dégrèvement **progressif**.

La cotisation à la TH est en revanche maintenue pour les personnes dont les ressources excèdent les seuils de dégrèvement. Elle sera progressivement **supprimée d'ici 2023 pour 100 % des redevables au titre de leur résidence principale**. A compter de 2023, seule les résidences secondaires et locaux professionnels demeureront imposables à la TH :



Source : Caisse d'Epargne – DOB 2020

Chaque commune demeure libre de fixer son taux d'imposition à la TH et ses propres quotités d'abattement, tout en bénéficiant de la dynamique de ses bases imposables résiduelles, très fortement réduites en 2021.

Jusqu'en 2020, l'État a pris en charge le coût de cette mesure pour les collectivités, en tenant compte des bases annuelles actualisées et des taux et abattements de 2017. Le conseil constitutionnel avait estimé la perte de recette due à ce gel des taux de référence à environ 100 M€ pour les collectivités locales. Albertville n'ayant pas augmenté ses taux d'imposition en 2018-2020, n'avait pas été pénalisée par cette absence d'actualisation du taux.

Afin de compenser le manque à gagner pour les collectivités, un **nouveau schéma de neutralisation** entre en vigueur **en 2021** :

- **l'ancienne part départementale de taxe foncière est transférée aux communes**, tandis que les intercommunalités et les départements perçoivent une part de la TVA ;
- **l'État complète si nécessaire le différentiel de ressources « taxe d'habitation + taxe de foncier bâti », de manière à les stabiliser à leur niveau 2020**. Ce mécanisme d'équilibrage prend la forme d'un coefficient correcteur neutralisant les sur ou sous-compensations⁸.

Les communes disposeront donc en 2021 de recettes d'un montant au moins équivalent à celui de l'année de référence 2020.

Selon les informations communiquées par l'État (DGFIP), **Albertville devrait être sous-compensée et bénéficier de ce mécanisme compensateur, sans plus de détail pour l'instant**.

La baisse des impôts de production et notamment de la taxe foncière sur les propriétés bâties des entreprises industrielles :

La loi de finances instaure une réduction de 10 Md € des impôts de production à partir du 1^{er} janvier 2021, dans le but de redresser la compétitivité des entreprises et de favoriser les relocalisations industrielles.

Cela se traduit par la suppression de la CVAE des régions et la **réduction de moitié de la taxe foncière sur les propriétés bâties payées par les entreprises industrielles**.

Cette baisse des impôts de production sera intégralement compensée pour les collectivités locales par l'État, sur la base du taux d'imposition 2020 et sans possibilité d'évolution.

(27 000 € de revenu fiscal de référence - RFr) et jusqu'à environ 47 800 € pour une couple sans enfant (43 000 € de Rfr). Ce plafond est majoré de 6 000 à 8 000 € pour les demi-parts suivantes.

- 8 En cas de sur-compensation, c'est à dire lorsque la commune recevra un produit de taxe foncière sur les propriétés bâties supérieur au produit de taxe d'habitation qu'elle percevait, le produit perçu par la commune sera diminué de manière à redistribuer cette part de sur-compensation aux communes sous-compensées. Les communes pour lesquelles la sur-compensation est inférieure ou égale à 10 000 € ne seront pas concernées par le dispositif et garderont le bénéfice de la compensation.

La perte de taxe d'habitation à compenser au niveau national étant supérieure à la ressource de taxe foncière sur les propriétés bâties transférée, l'État contribuera à l'équilibre du dispositif par un abondement constitué d'une fraction des frais de gestion issus des impositions locales.

La rénovation des indicateurs financiers :

Du fait des réformes de la fiscalité locale, et du nouveau panier des recettes locales qui en découle, la loi de finances 2021 adapte les indicateurs financiers qui devaient être utilisés à compter de 2022 pour la répartition des dotations et des fonds de péréquation.

Le gouvernement propose toutefois poursuivre encore la réflexion, pour limiter au maximum les effets déstabilisateurs que pourraient avoir ces nouveaux indicateurs sur les ressources des différents niveaux de collectivités.

La suppression de la taxe funéraire :

La taxe portant sur les convois, inhumations et crémations (instituée de manière facultative par les conseils municipaux) est supprimée⁹. Elle était prélevée par 400 communes pour un montant de 5,8 M€. **Sa perte ne sera pas compensée par l'État.**

Albertville avait mis en place cette taxe en 2016 pour financer la charge de gestion des cimetières. Parmi ces taxes, la taxe de dispersion couvrait les frais engagés pour la gestion du jardin des souvenirs. Sa suppression représente pour la commune une perte de recettes de - **3 000 € par an en moyenne.**

1.3.2. La stabilité des dotations de l'État

Une DGF faiblement réduite et une part péréquation toujours croissante :

La DGF (12,1 Mds €) est **réduite de -200 M€ en 2021 pour les communes**, avec une baisse de sa part forfaitaire (7,0 Mds €) pour alimenter la hausse des parts de péréquation suivantes (5,1 Mds €) :

- la **dotation de solidarité rurale** (DSR) est augmentée à nouveau de 90 M€ par la LFI 2021 (soit + 5 %, pour atteindre 1,782 Mds €).

Notre commune l'a perçue en tant que bourg-centre de moins de 20 000 habitants jusqu'en 2014. A compter de 2015, sa population de référence excédant le seuil de 20 000 habitants, elle avait perdu cette dotation. Elle a toutefois bénéficié en 2015 du mécanisme de garantie¹⁰ de 50 % du versement n-1.

Albertville a de nouveau bénéficié de cette DSR en 2020 après la modification des critères d'éligibilité (notamment population DGF plafonnée à 19 773 habitants), pour un montant de 321 260 €.

La commune devrait donc bénéficier de la bonification de cette dotation en 2021. Par défaut et à ce stade, nous retenons l'hypothèse d'une évolution de +5 % similaire à l'enveloppe nationale. Ce qui conduirait à une DSR de **337 323 €.**

- la **dotation de solidarité urbaine** (DSU) est également augmentée à nouveau de 90 M€ (soit + 4%, pour atteindre 2,471 Mds €).

Albertville devrait donc continuer à en bénéficier, d'autant qu'elle gagne à une répartition prenant plus largement en compte le revenu par habitant au détriment de celui du potentiel financier depuis 2018. Elle passait de la 373^{ème} à la **391^{ème} place des communes éligibles** en 2020, en raison de l'amélioration relative de sa situation financière et sociale.

La commune devrait bénéficier de la bonification de cette dotation en 2021. Par défaut et à ce stade, nous retenons l'hypothèse d'une évolution de + 4 %, similaire à celle de l'enveloppe nationale. Ce qui conduirait à une DSU de **834 814 €.**

- La **dotation nationale de péréquation** (DNP), qui vise à compenser les écarts de richesse entre les communes, est maintenue à l'identique à l'échelle nationale (794 M€).

Albertville a perçu à ce titre 132 260 € en 2019, puis **119 132 € en 2020**. Nous retenons par hypothèse ce dernier montant pour 2021, sachant que dans le pire des cas nous bénéficierons d'un mécanisme de garantie de 50 % de la somme perçue l'année dernière.

Notre **dotation forfaitaire de DGF** pourrait passer de 1,905 M€ à **1,822 M€** en 2021 (soit - 83 K€), sous les hypothèses suivantes, dans l'attente de sa notification individuelle à ce stade :

- dotation de base (population) : réduite à 1,829 M€, soit - 38 K€ sur son montant 2020, sous l'effet d'une diminution de la population recensée (19 453 habitants en 2020 contre 19 758 en 2019 - population INSEE) ;
- complément de garantie : gelé depuis 2014 à 1,482 M€ ;

9 Au regard de « la faiblesse de son rendement, de l'absence d'objectif de politique publique assigné, de la lourdeur que sa gestion entraîne pour les trésoriers communaux, et de son incidence fiscale sur les proches des défunts ».

10 50 % du montant n-1 l'année de la perte de l'éligibilité, soit 100 K€.

- mécanisme d'écèlement¹¹ : - 420 K€, soit 45 K€ de retrait de plus qu'en 2020 ;
- contribution au redressement des comptes publics¹² : stabilisée à - 1,165 M€ depuis 2017.

Pour Albertville, la **DGF totale**, forfaitaire et de péréquation, atteindrait sous ces hypothèses **3,113 M€** en 2021, contre 3,148 M€ en 2020, soit une perte de recette de **- 35 122 €** :

DGF – en K€	DGF Albertville 2014	DGF Albertville 2018	DGF Albertville 2019	DGF Albertville 2020	DGF Albertville 2021p
Dotation forfaitaire hors écellement et contribution	3 868	3 469	3 478	3 445	3 407
Écellement	0	-277	-332	-375	-420
Contribution au redrest des finances pub.	-189	-1 165	-1 165	-1 165	-1 165
DSR	188	0	0	321	337
DSU	574	725	764	803	835
DNP	141	132	132	119	119
TOTAL DGF	4 582	2 884	2 877	3 148	3 113

Les autres dotations de l'État et allocations compensatrices de fiscalité :

Ces **dotations et allocations servent de variables d'ajustement** pour financer les autres mesures en faveur des collectivités territoriales (notamment la péréquation) et stabiliser la contribution de l'État à leur fonctionnement.

Elles sont **totalemt stabilisées pour le bloc communal en 2021**, ce qui est exceptionnel, **avec une répartition profondément remaniée du fait des réformes fiscales** :

- suppression de la compensation des exonérations fiscales de taxe d'habitation ;
- mais mécanisme de compensation de la perte de produit fiscal « TH + FB » ;
- renforcement de la compensation des exonérations de foncier bâti, notamment aux établissements industriels ;
- compensation des exonérations de la taxe sur le de foncier non bâti ;
- stabilisation de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), pour les communes ;
- maintien du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), vestige des fonds relatifs aux établissements professionnels éceltés et redistribués par les départements aux communes défavorisées de leurs territoires.

A défaut d'information détaillée de l'État à ce stade, nous retenons l'hypothèse d'une **stabilité globale** de nos recettes correspondant au bloc « **contributions directes + dotations et allocations compensatrices de fiscalité locale** », qui sont ventilées entre les chapitres 73 et 74 de la section de fonctionnement.

Le fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC) :

Dans le même temps, le gouvernement entend poursuivre la péréquation horizontale mise en œuvre depuis 2012 avec le **fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC)**, dont l'enveloppe nationale est stabilisée pour la 6^{ème} année consécutive à 1 Md €.

En 2017, grâce à la transformation de notre intercommunalité en communauté d'agglomération, aux territoire et compétences élargis, notre commune a bénéficié d'une réduction significative de sa contribution, avec un prélèvement de 296 K€ contre 433 K€ en 2016. Depuis 2019, la contribution du territoire est au contraire revalorisée, ainsi que celle d'Albertville.

Du fait d'un contexte général mouvant¹³, l'estimation de l'évolution annuelle de la contribution du territoire à ce fonds est difficile. Nous retenons à ce stade une contribution inchangée pour Albertville de **244 621 €**.

11 Il est plafonné depuis 2017 à 1 % des recettes réelles de fonctionnement, et non plus à 3 % de la DGF forfaitaire n-1.

12 Ponctionnée sur la part forfaitaire pour financer les augmentations de dotations de péréquation (DSR – DSU), elle varie en fonction du retraitement des recettes de fonctionnement qui est opéré depuis 2015, principalement pour ne retenir que des recettes courantes.

13 Changement régulier de la carte intercommunale au niveau national, transformations de la fiscalité locale et le renforcement de l'effort de péréquation de l'État.

En 2020, Arlysère avait réparti le montant à acquitter par le territoire, entre l'agglomération et ses communes membres, par **dérogation au droit commun**, ce qui avait favorisé Albertville.

FPIC	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL 2016-2020
Enveloppe nationale – Md €	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	5,000
Contrib territoire Arlysère – K€			1 408	1 412	1 507	nd	4 327
Contribution Albertville – K€	433,3	296,0	199,1	226,3	244,6	244,6	1 399
Evolution annuelle	52,2%	-31,7%	-32,8%	13,7%	8,1%	0,0%	

1.3.3. Les mesures nationales de soutien à l'investissement local :

Les mesures qui sont reconduites

L'État lance annuellement des appels à projets pour subventionner au cas par cas des projets qui s'inscrivent dans les priorités de son **grand plan d'investissement 2018-2022** (GPI), à savoir :

- **l'accélération de la transition énergétique** : rénovation thermique des bâtiments publics, remplacement de 500 000 véhicules polluants, développement des énergies renouvelables, modernisation des réseaux routiers, promotion de la lutte contre le gaspillage,...
- **l'édification d'une société de compétences** : amélioration de l'insertion professionnelle des jeunes,...
- **l'ancrage de la compétitivité de notre économie sur l'innovation** : déploiement du très haut débit, transformation des filières agricoles et agro-alimentaires,...
- **la construction de l'État de l'âge du numérique** : objectif de 100 % des services publics numérisés en 2020, développement des maisons de santé,...

L'État reconduit pour 2021 ses fonds de soutien à l'investissement local, auxquels nous pouvons partiellement prétendre, notamment si nos projets s'inscrivent dans son GPI, à savoir :

- La **dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)**¹⁴, dotée initialement de 570 M€, sans compter le complément du plan de relance (cf. ci-après) ;
- la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), dotée de 1,046 Mds €, est recentrée sur les territoires ruraux et Albertville n'y est donc pas éligible ;
- le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) ;
- le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM).

Ces subventions ne pourront être prises en compte dans notre budget qu'au fur et à mesure de leur attribution par l'État, pour respecter le principe général de sincérité de nos recettes. Elles ne figurent pas, pour l'instant, dans les recettes du projet de budget primitif 2021.

* * *

L'assiette du **fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)** est étendue aux dépenses territoriales liées à l'informatique en « cloud »¹⁵ à compter du 12 janvier 2021.

Son taux est maintenu en l'absence d'évolution du taux de TVA sur les dépenses acquittées en 2019 (n-2 étant l'année d'éligibilité des dépenses du FCTVA pour Albertville) :

FCTVA	2015	2016	2017-2021
Taux	15,482%	15,761%	16,404%

Nous en attendons pour 2021 (demande de versement déjà déposée) :

- **2 074 961 € pour nos dépenses d'équipement ;**
- **57 092 € pour nos dépenses de fonctionnement.**

* * *

L'État intervient également indirectement au travers des actions portées par des **agences nationales** telles que **l'ADEME**, ou par la **Caisse des Dépôts et Consignations**, dont les actions s'inscrivent dans les objectifs du Grand Plan d'Investissement sus-visé.

14 Cette DSIL est cumulable depuis 2017 avec d'autres aides publiques, à due concurrence d'un total de financement externe ne pouvant dépasser les 80 % du coût HT d'un projet.

15 « L'**informatique** dans les nuages » désigne l'utilisation de serveurs accessibles par internet pour traiter ou stocker l'information. Le « cloud » permet de travailler sur un même fichier depuis plusieurs postes de travail de types variés (ordinateurs ou appareils mobiles).

Les compléments apportés par le plan de relance

Le plan de relance de 100 Mds € sur deux ans prévu par le projet de loi de finances 2021 vise à débloquer 22 Mds € de crédits en 2021.

Pour les collectivités, près d'un tiers de la somme annoncée devrait être consacrée aux missions d'aménagement du territoire. Il a également été décidé de soutenir tout particulièrement les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics.

A cet effet, la **DSIL** a été **abondée de 1 Md €** et fléchée sur un certain nombre de priorités, telles que :

- la résilience sanitaire ;
- la transition écologique ;
- ou la rénovation du patrimoine public.

1.4. L'actualité de notre intercommunalité

Notre communauté d'agglomération, Arlysère, a vu le jour le 1^{er} janvier 2017¹⁶. Elle regroupe 39 communes et environ 63 000 habitants, dont Albertville, sa ville-centre, avec environ 20 000 habitants.

1.4.1. Le partage de compétences ville-intercommunalité

La gestion des eaux pluviales

Cette compétence est communautaire depuis le 1^{er} janvier 2020, mais la gestion opérationnelle reste du ressort de la commune dans le cadre d'une convention de gestion.

La gestion de la contribution au SDIS

Le transfert de cette gestion au 1^{er} janvier 2020 s'est traduite par la fin du versement de notre contribution obligatoire au SDIS et le retrait de cette charge de notre attribution de compensation (1,004 M€ en 2020).

Actualité dans le domaine de l'action sociale d'intérêt communautaire

L'action sociale reconnue d'intérêt communautaire est transférée à l'agglomération depuis le 1^{er} janvier 2019.

La **maison de l'enfance a été mise en service en février 2020**, et partiellement mise à la disposition de l'agglomération pour ses services de la petite enfance. L'exploitation de ce nouvel établissement a été perturbé au printemps 2020 par une période de confinement avec fermeture partielle.

Les financements afférents aux équipements concernés, dont 783 000 € de prêts affectés souscrits entre 2018 et 2019, sont en cours de transfert à Arlysère et son CIAS. Le CIAS paiera les échéances des prêts concernés par le transfert.

1.4.2. Des équilibres financiers appréciés à l'échelle du territoire

L'attribution de compensation 2021

Notre attribution de compensation 2021 (AC) ne sera définitivement connue qu'en fin d'année, une fois achevés les travaux annuels d'actualisation des charges transférées par la CLETC¹⁷.

Dans l'intervalle, nous percevrons une attribution provisoire, calquée sur celle que nous avons perçue en 2020, soit **7 605 315 €, dont 2 465 814 € d'attribution de compensation fiscale** (ACF - cf. ci-dessous).

Une gestion fiscale conjointe

Pour financer ses compétences, la communauté d'agglomération dispose d'une **fiscalité professionnelle unique**, à l'image de ce qui existait déjà au niveau de la Co.RAL, mais pas de l'ensemble des communautés fusionnées. Une période de lissage des taux est mise en œuvre.

Arlysère dispose aussi d'une **fiscalité additionnelle sur les ménages** (taxes d'habitation et foncières), avec des taux intercommunaux unifiés immédiatement à l'échelle de son territoire.

Nos taux communaux ont été réduits en 2017 pour assurer une stricte stabilité de l'ensemble de nos taux, tant intercommunaux que communaux, au bénéfice de nos contribuables. Les pertes

16 Par fusion de quatre anciennes communautés de communes Co.RAL, CC de la Haute-Combe de Savoie, CC du Beaufortain et CC du Val d'Arly.

17 Commission locale d'évaluation des transferts de charges.

financières qui en résultent pour la commune sont **compensées par une attribution de compensation fiscale (ACF) de l'intercommunalité**¹⁸ (cf. infra § 2.1.1.), qui ne peut réglementairement pas être indexée¹⁹.

Pour 2021, l'agglomération a posé le principe d'un maintien de ses taux d'imposition à l'occasion du vote de son BP 2021.

Nous retenons la même hypothèse de **stabilité pour nos taux communaux 2021**, étant noté que le **taux de foncier bâti communal correspondra au cumul des anciens taux 2020 de la commune et de celui du département de la Savoie** (son ancienne TFB est en effet transférée à la commune dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, cf. supra § 1.3.1).

Taux	2014-2016	2017-2019		2020
		Commune	Agglo	Commune
TH	16,29%	12,78%	9,00%	12,78%
FB	24,37%	17,37%	7,00%	17,37%
FNB	95,94%	75,26%	22,27%	75,26%

Le FPIC – fonds de péréquation intercommunale et communale

L'agglomération devra attendre la notification par l'État de la contribution du territoire pour proposer un schéma de répartition entre elle et ses communes membres.

Je vous rappelle que nous retenons par défaut à ce stade l'hypothèse d'une contribution pour Albertville inchangée à **244 621 €** pour 2021 (cf. supra § 1.3.2.).

1.5. Les partenariats avec nos financeurs externes

Un **nouveau contrat enfance jeunesse 2019-2022 (CEJ)** a été élaboré en liaison avec la **Caisse d'Allocations Familiales (CAF)**. Pour cette nouvelle période de contractualisation, les financements de la CAF répondent aux **critères restrictifs** suivants :

- de nombreuses actions sont rendues inéligibles ;
- celles qui sont considérées comme éligibles doivent présenter un taux de fréquentation supérieur à 60 % pour être effectivement financées en n+1 ;
- les actions conduites depuis au moins 15 ans subissent une forte baisse de leur financement, baisse supérieure au taux de 3 % de dégressivité antérieurement appliqué (taux qui disparaît).

Sur cette base et par prudence à ce stade, nous retenons pour 2021 une **dotation de 265 000 €**, contre 273 684 € au budget primitif 2020 (soit - 3%).

La CAF nous verse également une **prestation de services ordinaire (PSO)**, calculée au vu de la fréquentation effective de nos services éligibles à l'enfance et la jeunesse. Pour 2021, nous tablons prudemment sur un montant **174 000 €**, comme au budget global 2020.

La CAF a également participé significativement au financement de deux opérations immobilières, par le biais de subventions et de prêts à taux 0 % :

- construction de la **maison de l'enfance**, dédiée aux offres d'accueil de la petite enfance, de centre de loisirs et de restauration scolaire ;
- extension du bâtiment abritant le centre socioculturel, pour héberger un **nouveau relais CAF en centre-ville** et développer les synergies avec nos services.

* * *

Je vous rappelle que nous avons affecté depuis 2015 un agent à la **recherche de subventions**, qui est mutualisé avec notre agglomération.

Nous développons ainsi une synergie étroite avec l'intercommunalité, sachant que la majeure partie de nos conventions de financement valorisent aujourd'hui (voire ne retiennent que) les projets qui portent une vision territoriale élargie. Chacune de nos collectivités accroît aussi plus facilement son tissu relationnel, indispensable en ce domaine, tout en développant à moindre coût le savoir-faire de ses équipes.

18 Révision libre des AC autorisée par l'art.1609 nonies C-V-1°bis du CGI, au vu d'un rapport de la CLETC (art.1609 nonies-IV du CGI).

19 Elle peut simplement être corrigée (art.1609 nonies C-V-1° et 2° du CGI) lors des nouveaux transferts de charges, en cas de baisse des bases d'imposition de l'EPCI, s'il y a accord entre les membres et l'agglomération pour lui accorder plus de marge de manœuvre financière.

Les financements correspondants ne pourront être **budgétés** qu'**au fur et à mesure de leurs notifications**, pour respecter le principe général de sincérité de nos recettes.

2. Le budget primitif communal 2021

Comme indiqué en préambule, nos hypothèses tiennent compte à ce stade, et afin de respecter les principes généraux d'annualité et de sincérité du budget :

- des besoins de fonctionnement courant de nos services publics ;
- mais également de crédits complémentaires en dépenses pour les interventions de proximité que la commune devra assurer pour la gestion de la crise sanitaire ;
- de recettes estimées de manière prudente dans ce contexte sanitaire.

Les étapes budgétaires successives d'élaboration de notre budget 2021²⁰ nous permettront d'adapter les crédits à la réalité de notre fonctionnement. Nous avons provisionné en 2020 des crédits de précaution en section de fonctionnement pour anticiper, au moins partiellement, les effets à moyen terme de la crise sanitaire sur nos marges de manœuvre financières. Ces crédits non consommés en 2020 nous permettront d'amortir les impacts de cette crise, inédite et qui perdure en ce début d'année, sur notre budget 2021.

Dans une démarche d'amélioration permanente de nos outils de gestion, nous avons candidaté en 2020 pour que notre commune intègre la vague 2 de l'**expérimentation du Compte Financier Unique (CFU)**. Albertville fait partie des candidats retenus, et sera la seule commune de Savoie pour cette édition. Cette expérimentation a toutefois été reportée par l'État en 2022, dans le contexte de la crise sanitaire.

Dans ce cadre, nous expérimenterons également la nouvelle instruction budgétaire et comptable M57, en lieu et place de l'instruction M14, à compter de 2022. Elle fournit d'avantages d'éléments d'analyse financière à travers les états détaillant les crédits budgétaires.

Un seul document de gestion sera donc établi à la fin de chaque exercice comptable, conjointement par le comptable public et la ville en tant qu'ordonnateur - le CFU - en lieu et place des actuels comptes de gestion (surtout image de la comptabilité patrimoniale et financière) et comptes administratifs (reflet de la gestion budgétaire de l'ordonnateur). Rassemblant la totalité des informations financières, ce CFU doit permettre d'améliorer l'analyse de la situation financière des collectivités.

2.1. Les recettes de fonctionnement

2.1.1. L'évolution des contributions directes locales (chapitre 73)

Les réformes de la fiscalité locale et leur impact sur nos ressources

Considérés comme neutralisés par les mécanismes de compensation de l'État, comme indiqué précédemment (cf. supra § 1.3.1).

Les taux communaux

Stables, comme indiqué précédemment, sans compter le transfert du taux départemental de foncier bâti (cf. supra § 1.3.1 et 1.4.2).

2.1.2. Les autres impôts et taxes (chapitre 73):

A ce stade, la **taxe additionnelle aux droits de mutation 2021** est prévue par prudence à hauteur de **657 000 €²¹**, contre 680 000 € en 2020, pour tenir compte de l'impact potentiel de la crise sanitaire et socio-économique sur le marché de l'immobilier, qui est resté limité sur Albertville en 2020.

La taxe dépend en effet d'un marché immobilier très fluctuant, mais favorable pour Albertville depuis 2015. En 2017, une opération de cession exceptionnelle entre agents économiques nous a rapporté 353 K€ de produits.

* * *

Au total, dans l'attente des notifications de l'État, nos **produits des impôts et taxes²²** pourraient

²⁰ Budgets primitif et supplémentaire, décisions modificatives.

²¹ Nos dernières recettes 2019 sont en cours de traitement et de notification par les services de la DGFIP. Le chiffre de 742 K€ est le montant des sommes notifiées au 10/01/2020.

²² Ou assimilés, du fait des mécanismes de garantie prévus en 2021 pour gommer les impacts de la réforme

s'élever à 16,370 M€ au budget primitif 2021, contre 16,444 M€ en 2020, soit en très léger recul :

Recettes en K€	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020p	2021p	Evol BP21 / BP20	Evol BP21 / CA20
Contributions directes et mécanismes de compensation de la réforme fiscale 2021	9 607	7 161	7 363	7 531	7 640	7 640	7 640	0	0
Attributions de compensation	6 888	9 149	9 149	8 639	7 610	7 605	7 605	-5	0
Sous-total CD-ACF	16 495	16 310	16 512	16 170	15 250	15 245	15 245	-5	0
Droits de mutation	536	955	642	743	680	600	657	-23	57
Autres impôts et taxes	846	805	605	565	514	458	468	-46	10
Chap.73 Impôts et taxes	17 877	18 070	17 061	17 478	16 444	16 303	16 370	-74	67
	1,33 %	1,08 %	-5,56 %	2,44 %	-3,18 %	-6,72 %	-0,45 %		
	CA à CA	CA à CA	CA à CA	CA à CA	BP à BP	CA à CA	BP à BP		

2.1.3. Le total des recettes de fonctionnement

Nous tablons à ce stade sur des **produits des services et du domaine relativement stables** (chapitre 70), à **1,019 M€**, sous l'hypothèse d'un maintien de l'ouverture des services à l'enfance et la jeunesse, et compte-tenu de la relative stabilité des redevances d'occupation du domaine, que nous percevons principalement auprès d'entités peu impactées par la crise sanitaire.

Nous prévoyons à contrario des **recettes réduites pour nos services sensibles aux impacts directs de la crise sanitaire**, tels que les services culturels ou d'animation, concernés par des fermetures administratives. Leurs recettes sont toutefois d'un volume peu significatif comparativement à ceux des services à l'enfance et la jeunesse.

* * *

Quant à nos **recettes réelles de fonctionnement**, elles pourraient atteindre environ **22,297 M€** au budget primitif 2021, soit un niveau comparable à celui du budget primitif 2020.

Nous pouvons ainsi constater que, compte-tenu de la faiblesse de ses produits des services et du domaine (chapitre 70), notre commune est finalement moins impactée que d'autres par les suppressions de recettes induites par les mesures de gestion de la crise.

L'État garantissant par ailleurs le maintien du niveau de ses ressources fiscales et de ses dotations au regard des montants 2020, la commune devrait bénéficier en 2021 de ressources courantes relativement stables.

La rigidification de ses recettes fiscales, du fait de la part croissante des mécanismes de garantie au détriment des outils de pouvoir fiscal, devrait par contre peser défavorablement sur les marges de manœuvre de la commune dès 2022.

La possibilité ou non pour Arlysère de maintenir son attribution de compensation à son niveau 2020, compte-tenu de la dégradation du contexte économique, qui pèse plus lourdement sur ses équilibres financiers du fait de son panier de ressources et de sa compétence économique, **déterminera également la pérennisation des ressources communales** à court et moyen terme.

Recettes en K€	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020p	2021p	Evol BP21 / BP20	Evol BP21 / CA 20
Chap.73 Impôts et taxes	17 877	18 070	17 761	17 478	16 444	16 302	16 370	-74	68
Chap.74 Dotations et participations	4 847	4 732	4 612	4 618	4 335	4 558	4 437	102	-121
Chap.70 Produits des services et du domaine	1 244	1 257	1 247	1 097	1 078	850	1 019	-59	169
Autres opérations réelles	1 915	1 256	583	888	406	470	471	65	1
RECETTES RELLES FONCTIONN	25 883	25 315	24 203	24 081	22 263	22 180	22 297	34	117
Hors cessions patrimoniales et hors excédents antérieurs	2,09 %	-2,19 %	-4,39 %	-0,50 %	-2,72 %	-7,89 %	0,15 %		
	CA à CA	CA à CA	CA à CA	CA à CA	BP à BP	CA à CA	BP à BP		

Nous maintenons dans ce tableau la répartition antérieure des recettes entre les chapitres 73 et 74, pour plus de lisibilité et de comparaison des grandes évolutions entre exercices, dans l'attente des notifications de l'État pour les produits impactés par les réformes de la fiscalité locale et des mécanismes de compensation financière associés.

2.2. Les dépenses de fonctionnement

2.2.1. Les charges de personnel (chap. 012)

fiscale sur le niveau de ressources des communes, cf. supra § 1.3.1.

Nous vous proposons de retenir une prévision budgétaire d'environ **12 M€ pour 2021**, contre une prévision de 11,730 M€ au BP 2020 (soit + 2,3%) et un réalisé de 11,540 M€ (soit + 4,0%).

Nous pouvons relever que la hausse des dépenses de personnel d'Albertville est limitée à +0,3 % en 2020, alors qu'elle s'établit à + 1,0 % pour l'ensemble des collectivités locales (source DGFIP).

Cette prévision ne comprend pas les remboursements et refacturations d'une partie de ces frais de personnel, estimés à **398 000 €**, qui font partie des recettes de fonctionnement.

Répartition des charges de personnel – par groupe d'articles comptables - Réalisé

En K€	2016	2017	2018	2019	2020	Evol 2019	Evol moy 16-20
- 641 rémunérations	7 829	7 787	7 621	7 966	7 982	0,2%	0,5%
- 645 charges sociales	3 232	3 208	2 946	3 113	3 124	0,4%	-0,8%
- 6455 cotisations assurances	347	260	248	252	266	5,6%	-6,4%
- 6336 cotisations CDG CNFPT	144	143	140	86	86	0,0%	-12,1%
- divers	109	112	151	84	82	-1,9%	-6,9%
Ville	11 661	11 510	11 106	11 501	11 540	0,3%	-0,3%

Charges nettes de personnel

En K€	2016	2017	2018	2019	BP 2020	CA 2020p	2021p	Evol BP à BP	Evol BP21 / CA20	Evol moy 16-20
Revalorisation du point d'indice Revalorisation du SMIC (5 agents) Régime indemnitaire Effet GVT Protocole PPCR										
Rémunérations et charges	11 061	10 995	10 567	11 012	11 234	11 106	11 564	330	458	0,1%
Primes d'assurance	347	260	248	252	256	266	267	11	1	-6,4%
Cotisations CNFPT CDG	144	143	140	86	90	86	86	-4	0	-12,1%
Divers	109	112	151	150	150	82	82	-68	0	-6,9%
Chap.012 Charges de personnel	11 661 -0,2%	11 510 -1,3%	11 106 -3,5%	11 501 3,6%	11 730 0,0% BP à BP	11 540 0,3%	12 000 2,3% BP à BP	270	460	-0,3%
Chap.013 Atténuation de charges*	298	217	126	180	160	228	225	65	-3	-6,4%
Chap 70 Refacturations aux tiers**	298	320	317	211	159	210	147	-12	-63	-8,4%
Chap 74 Subventions***	81	98	80	63	54	37	26			-17,8%
Charges nettes de personnel pour le budget principal	10 984 2,9%	10 875 -1,0%	10 583 -2,7%	11 047 4,4%	11 411 -0,3% BP à BP	11 102 0,5%	11 628 2,9% BP à BP	217	526	0,3%

Cette prévision budgétaire permet de couvrir :

- **les charges des postes existants ;**
- **des recrutements**, qui visent à renforcer les moyens des services, mais également à améliorer la coordination de leurs actions, et notamment :
 - un directeur de l'éducation, de l'enfance, de la jeunesse et des sports ;
 - la structuration d'un service médiation.
- la **possible reconduction du dispositif des emplois d'été**, ouverts aux jeunes de 16 ans et plus, si les conditions sanitaires le permettent ;
- l'impact **Glissement Vieillesse Technicité** (G.V.T) qui comprend :
 - les hausses d'échelons et d'avancements de grade et de promotion interne pour 2021 : **+0,9 % par an**, soit environ **+ 104 000 €**, à effectif constant ;
 - le **Protocole Parcours Carrière et Rémunération** (P.P.C.R), avec la dernière revalorisation indiciaire prévue pour certaines catégories d'agents par les décrets fixant les différentes échelles de rémunération des fonctionnaires²³. Tous les fonctionnaires ne sont toutefois pas concernés par cette revalorisation indiciaire²⁴ ;
 - la **suppression du jour de carence** au titre des congés de maladie directement en lien

²³ Comme le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 pour la catégorie C,...

²⁴ Notamment certains fonctionnaires de catégorie B.

avec la covid-19, du 10 janvier au 31 mars 2021 pour l'instant, ainsi que la possible auto-déclaration d'une demande d'arrêt maladie en lien avec cette pathologie ;

- au 1^{er} janvier 2021, les agents non titulaires vont pouvoir bénéficier :
 - de la revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2021 de + 0,99% (contre + 1,5% au 1^{er} janvier 2019 et 1,2 % en 2020) ;
 - de l'indemnité différentielle si leur indice de rémunération est inférieur à 329 ;
 - de l'indemnité de fin de contrat de 10 % prévue par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique ;
- l'indemnité différentielle due aux agents titulaires²⁵ dont la rémunération brute se trouverait inférieure au montant du SMIC²⁶ ;
- le coût de l'organisation des **élections régionales et départementales**, prévues en mars et qui pourraient être reportées en juin ;
- le coût du recensement de la population prévu dès janvier 2021 est reporté en 2022.

* * *

Notre hypothèse budgétaire devrait également permettre de faire face à certaines dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire en cours, telles que :

- le surcroît de tâches de désinfection des locaux et matériels ;
- les coûts de gestion de centre(s) de vaccination.

* * *

Je vous rappelle par ailleurs que la maîtrise de ces frais de personnel a été rendue possible ces dernières années par une **gestion fine et rigoureuse de nos ressources humaines**, que nous entendons poursuivre sur ce mandat, grâce notamment à :

- **l'analyse des besoins de remplacement**, notamment lors des départs en retraite ou de congés de longue durée (remplacement ou non, prise en compte de l'effet noria²⁷) ;
- **une gestion stricte des heures supplémentaires**²⁸ et des besoins en renfort, qui les limite au strict nécessaire pour la permanence et la qualité des services publics.
L'année 2020 a en sus été marquée par une très faible activité événementielle. Entre 2019 et 2020, le nombre d'heures supplémentaires effectuées est passé de 5 772 à 3 433 heures, soit une économie de 47 K€ pour une dépense ramenée à 70 K€ en 2020 ;
- **la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences** (GPEEC), qui fait l'objet d'une actualisation annuelle (répertoire des emplois présents, bilan des compétences disponibles, besoins futurs en emplois et en compétences) ;
- **l'optimisation de la couverture de nos risques**, avec le recours à des **contrats de groupe**²⁹.

* * *

25 Relevant des 1^{er} et 2^{ème} échelons de l'échelle C1.

26 Et ce malgré la revalorisation PPCR de certains indices de l'échelle C1.

27 L'effet de noria désigne en matière de gestion des ressources humaines, la mesure de l'économie obtenue par une entité lors du remplacement de employés âgés par des employés plus jeunes, à effectif constant.

28 La défiscalisation des heures supplémentaires a également pesé financièrement, certains agents ayant davantage sollicité qu'auparavant le paiement des heures supplémentaires plutôt que leur récupération.

29 Nous avons souscrit en 2017 aux nouveaux contrats d'assurance groupés à l'échelle intercommunale et retenu l'option d'une auto-couverture du risque de congé pour maladie ordinaire. Le Centre de gestion de la Savoie (CDG) envisage de lancer un appel d'offres groupé pour couvrir le risque statutaire des collectivités. Nous pourrions y participer s'il s'avère plus avantageux que le groupement local. Le CDG propose aussi d'intégrer une démarche mutualisée pour la couverture du risque de prévoyance sur la période 2022-2027. Une étude est en cours pour déterminer si elle est avantageuse.

Nous poursuivrons en 2021 la déclinaison des lignes directrices de gestion de nos ressources humaines³⁰ et la mesure de leurs impacts prévisionnels, en lien avec le comité technique, et à partir des éléments du rapport social :

- stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de GPEEC³¹ ;
- orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels ;
- pour les recrutements à venir, prise en compte de l'adaptation compétences à l'évolution des missions et des métiers, de la diversité des profils, valorisation des parcours professionnels, égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

* * *

Une attention particulière est portée à **la santé, la sécurité et aux conditions de travail des agents** :

- Le **comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail** (CHSCT) est depuis 2020 commun et compétent pour les agents de la ville et du CCAS d'Albertville. Il sera remplacé fin 2022 par un comité social territorial, regroupant comité technique et CHSCT ;
- Le **conseiller de prévention** en tant que référent covid-19 accompagne les services dans l'adaptation et l'optimisation des protocoles sanitaires au regard des décisions gouvernementales et de l'évolution de la crise sanitaire. Il gère les stocks de protections individuelles et de matériels d'hygiène à disposition des services municipaux ;
- Pour **l'amélioration des conditions de travail des agents et de leur bien être au travail**, différentes mesures sont intervenues et/ou envisagées pour 2021, et notamment :
 - **le regroupement des services de l'éducation, de l'enfance, de la jeunesse et des sports** au sein d'une direction unique cette année, avec un scénario de regroupement physique dans les locaux de l'espace administratif et social (EAS), pour faciliter la coordination et la conduite d'opérations conjointes ;
 - **la rénovation des locaux de travail** : pour l'accueil et le service des finances dans l'Hôtel de ville, pour l'accueil et le guichet unique à l'EAS, pour les services hébergés dans La Poste après le déménagement du service enfance jeunesse à l'EAS, voire pour les agents féminins du CTM, des vestiaires rénovés, et pour tous les agents de la DST un réfectoire rénové ;
 - l'acquisition de **matériels limitant les risques professionnels**³², mais également, dès le début de la crise de la covid-19 en 2020, la fourniture à l'ensemble de nos services :
 - de **mesures de protection de la santé des agents et de la population** (masques, gants, cloisons en plexiglas, produits d'entretien virucides, gels hydroalcooliques...) et la formation individualisée à leur utilisation ;
 - **d'outils permettant le télétravail** (achat d'ordinateurs, d'écrans informatiques, téléphones mobiles, connexions à distance,...) ;

Ces mesures seront reconduites autant que nécessaire en 2021.

Il conviendra de rester attentifs aux questions d'égalité homme/femme et à la lutte contre les discriminations, pour lesquelles nous ne rencontrons pas de problème significatif à ce jour.

2.2.2. Les achats et prestations de services (chapitre 011)

Nous prévoyons **un poste d'achat de fournitures et de prestations** (chapitre 011) à **environ 5,200 M€**, comme en 2020.

30 *Notamment dans le cadre de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique, par laquelle le législateur a souhaité renouveler le dialogue social en privilégiant l'approche collective, développer les leviers managériaux pour une action publique plus réactive et efficace, simplifier et garantir la transparence et l'équité, l'égalité professionnelle, favoriser la mobilité, accompagner les transitions professionnelles.*

31 *Avec en particulier l'incidence de l'actualité de la réforme des retraites, qui pourrait continuer à entraîner des changements de stratégie d'évolution de carrière pour certains agents, comme le report de leurs départs en retrait.*

32 *Centrales d'eau ozonée pour l'entretien des locaux, auto-laveuses, défibrillateurs, sièges ergonomiques, ventilateurs et rafraîchisseurs d'air,...*

Le réalisé 2020 est estimé pour l'instant à seulement 4,750 M€³³, soit bien en retrait de la prévision budgétaire, en raison des bouleversements sur l'activité des services induits par la crise sanitaire (notamment fermeture des services enfance-jeunesse au printemps, annulation des principales animations).

Ce montant correspond à une réduction - 11,9 % sur le réalisé de 2019, qui s'établissait à 5,394 M€ (dont 494 K€ de frais ponctuels pour de gros événements). Il est par contre similaire aux montants réalisés entre 2017 et 2018.

Ce crédit est prudentiel et tient notamment compte :

- de **dépenses liées à la protection sanitaire de la population et de ses agents** du fait de la crise de la covid-19, hormis des mesures qui excéderaient significativement leur volume réalisé en 2020, mais qui seraient sans doute mises en œuvre dans un contexte induisant, comme en 2020, l'annulation d'autres opérations ;
- du **loyer acquitté pour le centre international de séjour** à la SEM4V, qui pèse à présent sur le budget principal suite à la clôture du budget annexe qui était dédié à ce service (59 K€) ;
- du **renforcement de l'effort de formation continue des agents** (compte 6184), notamment pour optimiser les procédures de gestion, en parallèle de l'installation de nouveaux logiciels de gestion des activités des services techniques, de gestion des ressources humaines (paies, carrières, temps de travail) et de gestion financière. Le crédit prévu passerait à 60 K€ en 2021, contre 46 K€ de réalisé 2020.

Ce crédit couvre également, à ce stade, les frais liés aux animations suivantes :

- le festival des jardins alpestres (mai) ;
- les festivals de musique de juillet (musiques militaires et jazz) ;
- le départ du Tour de France le 6 juillet vers Valence ;
- le forum des associations (septembre) ;
- le Grand Bivouac (20 ans en octobre) ;
- le salon Neige et glace (novembre) ,
- le parc d'hiver et le nouveau village de Noël (décembre-janvier).

2.2.3. L'action sociale (chap. 65)

L'aide sociale stricto sensu continue de relever du centre communal d'action sociale, en sachant que le budget principal verse également les subventions aux associations et autres structures qui interviennent dans le domaine de l'accompagnement social de la population.

La subvention communale à verser au CCAS est estimée, en première approche, à **100 000 €**, comme en 2019-2020.

En sachant que :

- ce sont en premier lieu l'État et le département de la Savoie qui prennent en charge les secours directs aux familles avec enfants à charge et les dispositifs de soutien aux jeunes ;
- le CCAS intervient principalement en soutien des personnes isolées ou des couples sans enfants, dont la demande d'accompagnement social n'a pas évolué de manière significative pour l'instant ;
- le risque d'évolution de la demande d'aide sociale pèse essentiellement sur les personnes dont la situation professionnelle pourrait évoluer radicalement, notamment avec la fermeture des remontées mécaniques des stations de ski.

Il apparaît que, pour le CCAS d'Albertville, le risque de surcroît de demande sociale, en cas d'intensification de la crise économique suite à la crise sanitaire, pèse essentiellement sur son budget d'aides directes en nature aux habitants. Ce budget était de 20 000 € en 2020 et n'a pas été entièrement consommé. Nous partons donc de l'hypothèse de la reconduction de cette enveloppe pour le budget primitif 2021.

Si la demande sociale devait évoluer défavorablement et dans des proportions importantes, la commune apporterait naturellement son soutien financier au CCAS au travers d'une augmentation de sa subvention en cours d'année.

* * *

Pour rappel, le **contrat d'animation globale de notre centre socioculturel** (CSC) a été signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie en 2020, après avoir été élaboré en partenariat avec la fédération des centres sociaux.

Les actions de soutien à la parentalité y sont renforcées, notamment le développement de l'accompagnement à la scolarité dans les écoles d'Albertville et les ateliers enfants-parents dans le cadre de la structure labellisée Lieu d'Accueil Enfants Parents.

³³ Sous réserve des dernières opérations d'apurement des engagements et de rattachement des charges à l'exercice, qui sont rendues plus complexes cette année du fait du changement de notre outil de gestion.

Les liens familiaux et intergénérationnels sont privilégiés lors des sorties familles accessibles à tous. Les animations et événements festifs favorisant le vivre ensemble, l'accès à la culture et à l'ensemble des structures de droit commun pour les publics fragilisés, font également partie du projet famille. Les actions d'accompagnement des usagers, notamment par le biais de la cyberbase et du point relais CAF, restent une mission centrale du CSC, avec une fréquentation en forte hausse depuis l'extension de la maison Aubry et l'accueil de la CAF dans ces locaux.

L'équipe est consolidée par l'embauche d'un référent famille, chargé de dynamiser et de coordonner le projet famille, en mobilisant notamment une équipe de bénévoles investis.

2.2.4. Le soutien à la vie associative (chap. 65)

300 associations entretiennent le lien social, dont la qualité demeure l'un des traits essentiels de notre cité.

Dans l'attente de l'examen détaillé des demandes de soutien financier pour 2021, je vous propose de reconduire la somme de **745 000 € au budget primitif pour les subventions aux associations**, en sachant que :

- des subventions pourront être allouées par la commune dans le cadre du plan d'action du contrat de ville pour 2021, qui sera défini par le comité de pilotage ;
- ce crédit comprend les demandes de subventions récurrentes des organisateurs d'événements annuels : le festival des musiques militaires et le festival Jazz Albertville en juillet, le Grand Bivouac en octobre ;
- comme en 2020, des subventions pourront être finalement annulées si elles sont affectées à des événements n'ayant pas lieu pour cause de crise sanitaire.

Subventions aux associations	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Credits ouverts au budget	945 000	740 000 au BP	740 000 au BP	740 000 au BP	745 000 au BP	745 000 au BP
Credits consommés	943 740	780 641	750 843	730 521	699 696	
Dont Maison du tourisme	176 000					
Dont CAPS	15 000					
Dont subv exceptionnelles non reconduites	15 000					
Dont autres associations	737 740					

2.2.5. Des projets pour les services gérés au travers de budgets annexes (chap. 65 et 67)

Du fait de leur caractère industriel ou commercial, ou de leur assujettissement à la TVA, certains de nos services publics font l'objet d'une individualisation dans un budget annexe.

A ce stade, nous tablons sur les hypothèses suivantes pour la construction de leurs budgets primitifs 2021 :

Réseau de chaleur	Réseau et sa chaufferie bois énergie mis en service fin 2019
	Fonctionnement Perception des redevances contractuelles dues par le délégataire (pour la mise à disposition des biens, l'occupation domaniale, le contrôle de la délégation de service public) : 615 K€ Intérêts des emprunts et prêts relais : 172 K€ ; Amortissement des biens : 680 K€, et reprise partielle des subventions reçues : 96 K€.
	Subvention communale = 140 000 € au budget primitif 2021, comme en 2020, du fait notamment des soldes importants de subventions restant à percevoir. Ces restes à recouvrer induisent en effet des frais de portage de trésorerie, par recours à des prêts relais, et la comptabilisation de reprises de subventions partielles, qui ne compensent donc qu'imparfaitement les dotations aux amortissements.
	Investissement Le remboursement des emprunts sera couvert par la redevance due par le fermier. Les prêts relais pourraient être remboursés partiellement durant l'année, en fonction des versements de subventions. Pas d'avance communale.

Cuisine centrale 	Hausse croissante de son activité Service directement impacté au printemps 2020 par la fermeture temporaire des restaurants scolaires, suite aux mesures de gestion de la crise sanitaire. Les hypothèses budgétaires retenues à ce stade table sur un maintien de son activité sur l'ensemble de l'année 2021. Fonctionnement La cuisine poursuivra par ailleurs sa démarche d'amélioration continue de gestion pour limiter ses coûts de revient. Pas de subvention communale, comme en 2019-2020.
Parking souterrain de l'Hôtel de ville 	Gestion confiée à un gérant, Indigo, depuis le 1^{er} février 2017. Marché d'exploitation en cours de renouvellement pour une année. Service directement impacté par une baisse de la fréquentation liée aux mesures de restrictions des mouvements prises dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire. Nous prévoyons prudemment ces recettes sur la base du réalisé 2020. Fonctionnement Subvention communale = 80 000 €, contre 55 000 € au budget primitif, 77 000€ au budget global en 2020. Investissement Les éventuels travaux pourront être financés par la dotation aux amortissements.
Centre international de séjour 	Gestion déléguée à l'association ULVF Vacances depuis fin 2016 - « La Citadelle de Conflans » La clôture du budget annexe dédié a été décidée fin 2020, puisque les dépenses de rénovation prévues au contrat de concession sont achevées. La gestion des opérations restant à la charge de la commune se fait à présent au sein du budget principal. Fonctionnement (pour mémoire) Versement d'une redevance de 59 K€ par an à Val Savoie Habitat au titre d'un BEA pour le bâtiment. Paiement de charges d'intérêt pour les travaux du hall d'entrée (2 K€). Encaissement d'une redevance – part fixe, de 3 000 € HT par an. Reste à charge de la commune = 58 000 €
Location de locaux professionnels à TVA 	Ce budget annexe regroupe également les opérations de gestion des centre des finances publiques, centre de ski et de snowboard et divers locaux loués à des professionnels. L'aménagement de l'espace santé dans les locaux de l'EAS a été achevé en 2020, avec une 2^{ème} tranche portant sur les 400 m² libérés par la Mission Locale Jeunes. Poursuite de l'achat d'équipement et divers aménagements pour le cCampus des métiers de la montagne. Fonctionnement Subvention communale = 170 000 €, comme en 2020. Investissement Divers travaux pour le Campus des métiers de la montagne sont estimés à 40 K€. Avance communale = 40 000 €.
Opérations d'aménagement 	La clôture du budget annexe dédié a été décidée fin 2020, puisque la totalité des lots de l'entrée Sud des chasseurs alpins a été vendue et que les travaux de VRD à leurs abords sont achevés.

2.2.6. Le total des dépenses de fonctionnement

Pour rappel, notre contingent du **service départemental de service incendie et secours**³⁴ est acquitté par l'agglomération depuis 2020 (antérieurement au chapitre 65), en contrepartie d'un retrait de notre attribution de compensation à hauteur de 1,004 M€ (cf. supra § 1.4.1).

* * *

Nos charges financières (chap. 66) sont évaluées à ce stade prudemment à **692 597 €**, contre 744 K€ de prévision au budget primitif 2020 et 718 K€ en réalisation 2020. Elles comprennent :

- une provision de 25 K€ au titre des intérêts des emprunts à souscrire courant 2021 ;
- 5 300 € pour nos frais de gestion de trésorerie.

* * *

Des **dépenses exceptionnelles**, autres que les subventions de fonctionnement aux budgets annexes de nos SPIC (cf. supra § 2.2.5), sont prévues à hauteur de **24 500 €** (dont 4 000 € de prix octroyés à l'occasion du festival des jardins).

* * *

Nos **dépenses réelles de fonctionnement** devraient s'élever sous ces différentes hypothèses à environ **19,932 M€** au budget primitif 2021, soit à un montant en hausse de 177 K€ sur celui de 2020 (19,755 M€).

Cette augmentation résulte à titre principal des hypothèses prudentielles retenues en matière de charges de personnel (cf. supra § 2.2.1).

L'évolution très sensible, qui apparaît entre ce prévisionnel de dépense et le réalisé 2020, doit être considérée avec les réserves qu'impliquent la gestion de la crise sanitaire sur le fonctionnement et le coût des services publics communaux.

Le niveau prévisionnel des dépenses réelles de fonctionnement 2021 apparaît à contrario en retrait de leur niveau de réalisation entre 2016 et 2019, ce qui s'explique par l'incidence des transferts de compétences, et donc de charges, à l'agglomération (cf. supra § 1.4), la réduction de notre contribution au FPIC (cf. supra § 1.3.2), mais également par des **efforts constants de maîtrise de l'ensemble des postes de charges**.

Dépenses en K€	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020p	2021p	Evol BP21 / BP20	Evol BP21/CA 20
Chap.012 Charges de personnel	11 661	11 497	11 106	11 500	11 730	11 541	12 000	270	459
Chap.011 Charges à caractère général	5 015	4 780	4 875	5 394	5 204	4 750	5 200	-4	450
Chap.65 Autres charges de gestion courante	3 590	4 220	3 075	2 437	1 537	1 206	1 549	12	343
Chap.66 Charges financières	850	777	707	715	744	718	693	-51	-25
Chap.014 FPIC et divers	433	298	203	230	226	245	245	19	0
Chap.67 Charges exceptionnelles	655	367	286	231	314	294	245	-69	-49
DEPENSES REELLES FONCTIONN	22 204	21 939	20 252	20 507	19 755	18 754	19 932	177	1 178
Hors résultat eau reversé Arlysère en 2018 pour 250 K€	2,56 %	-1,19 %	-7,69 %	1,26 %	-5,60 %	-8,55 %	0,90 %		
	CA à CA	CA à CA	CA à CA	CA à CA	BP à BP	CA à CA	BP à BP		

NB : les évolutions contrastées des crédits des chapitres 65 et 67 entre les BP et CA s'expliquent par la prise en compte en cours d'année des excédents antérieurs reportés, qui nous permettent de réduire les subventions allouées au CCAS et à nos budgets annexes.

En 2016, nous avons également enregistré au chapitre 67, en cours d'année et non au BP, le rattrapage historique de la TVA sur notre concession de parking pour environ 300 K€.

En 2018, la ville a reversé en sus 250 K€ de résultat historique du budget annexe de l'eau à Arlysère (dépense exceptionnelle), non pris en compte ici pour plus de lisibilité entre exercices.

2.3. Notre niveau prévisionnel d'épargne

Au final, notre fonctionnement pourrait être arbitré pour garantir un **effort d'épargne brute d'environ 2,726 M€ au budget primitif 2021, stabilisé** (2,807 M€ au budget primitif 2020 et 2,169 M€ en 2019) :

- 22,597 M€ de recettes réelles, contre 22,563 M€ au budget primitif 2020 ;
- 19,931 M€ de charges réelles, contre 19,814 M€ au budget primitif 2020.

Cette épargne pourra être abondée en cours d'année par :

- la reprise des excédents antérieurs (eux-mêmes alimentés par l'enveloppe de précaution

34 Antérieurement acquitté au chapitre 65.

constituée en 2020 pour gérer les impacts à moyen terme de la crise financière sur nos équilibres financiers) ;

- mais également par les recettes complémentaires (subventions, produits de services,...) ;
- et des réductions de dépenses.

2.4. Le projet d'équipement pour 2021

Nous projetons un **effort d'investissement annuel** d'environ **5,500 M€ pour le budget principal** (hors restes à réaliser antérieurs, financés par les résultats historiques qui seront intégrés au budget 2021 lors du vote du budget supplémentaire).

Cet effort d'équipement correspond au **niveau moyen réalisé par les communes de notre strate démographique** et doit nous permettre de **stabiliser, à minima, notre endettement**.

Sa déclinaison en crédits budgétaires sera adaptée à nos capacités financières réelles, à chaque étape de l'élaboration de notre budget 2021 (budget primitif en mars, budget supplémentaire en juin, éventuelles décisions modificatives), afin de garantir la stabilité de notre situation financière, étant rappelé que pour garantir la sincérité du budget, les produits des cessions immobilières et les subventions ne seront inscrits qu'une fois certains.

Cette prudence dans la gestion de nos projets d'équipement apparaît d'autant plus indispensable que le contexte général est lourdement impacté par la crise sanitaire de la covid, dont la gestion s'avère d'autant plus complexe que ses évolutions sont difficiles à anticiper. Nous conservons ainsi la possibilité de **moduler notre effort d'équipement, en fonction de l'évolution de ce contexte et de nos sources certaines de financement**.

2.4.1. Les opérations lourdes et pluriannuelles en cours (AP/CP)

Certaines des opérations en AP/CP ouvertes au cours du mandat précédent sont toujours en cours, dans l'attente de leur clôture après les derniers paiements. Cependant, elles ne comprennent pas pour l'heure de crédits de paiement pour l'année 2021. Le tableau ci-après les détaille :

N°	Objet	Montant AP après DM1 2020	Réalisé historique total	CP2020
2015-01	Restaur. Église Conflans	379 261	299 436,94	79 824,06
2015-04	Equipements pour une « ville intelligente »	2 141 216	1 429 628,27	711 587,20
2015-06	Bâtiment serv. Techniques	1 623 606	207 576,15	1 416 029,57
2015-07	Agenda d'accessibilité programmée	128 230	24 356,72	103 873,00
2016-01	Aménagement urbain de Conflans	2 576 185	2 557 620,91	18 564,09
2017-01	Réseaux centre aménag. rue République	5 611 236	5 393 314,38	217 921,62
2017-02	Maison de l'enfance	7 416 000	5 413 658,72	2 002 341,28
2018-02	Nouveau restaurant scolaire St-Sigismond	889 473	591 312,99	298 160,49
TOTAL AP ville en cours €TTC		20 765 207	15 916 905,08	4 848 301,31

Deux de ces AP/CP devraient voir leurs périmètres et durées **étendus sur le mandat en cours** :

- **l'agenda d'accessibilité des bâtiments (Ad'AP)**, dont le calendrier de réalisation s'étend jusqu'en 2024 à minima, en sachant que les travaux d'accessibilité conduits dans des opérations plus larges de rénovation bâtiminaire seront intégrés auxdites opérations, et donc, non pris en compte par cette AP/CP,
- **les équipements pour une ville intelligente**, dont les résultats de l'étude-programme lancée en 2020 sont attendus pour cibler les travaux de poursuite du déploiement de la fibre optique (dans le cadre de notre groupement fermé d'utilisateurs - GFU). Une extension du système de vidéoprotection est en sus à l'étude pour certains sites sensibles, ainsi que l'achat d'objets connectés.

Certaines des dépenses de ce projet pourraient être éligibles à des subventions (plan de relance, FIPDr,...cf. Supra § 1.3.3).

* * *

L'ouverture d'autres AP/CP « bâtiments » est envisagée sur 2021, sous réserve notamment des résultats des études-programme lancées en 2020, tant sur le plan de la faisabilité des opérations, que sur leur opportunité et montants, voire possibilité de subventionnement :

- **rénovation de l'école élémentaire Pargoud ;**
- **rénovation du stade Jo Fessler**, dont la maîtrise d'œuvre a été engagée en 2020.

* * *

D'autres AP/CP sont envisagées, dont l'ouverture pourrait cependant n'intervenir qu'après 2021, pour les projets suivants :

- Une étude-programme a été lancée en 2020 pour la **rénovation du groupe scolaire du Val des Roses**, avec notamment un volet thermique. Des études complémentaires sont prévues en 2021, en lien avec la SPL Oser, à qui nous envisageons de confier la réalisation du projet, sous la forme si possible d'un contrat de performance énergétique (CPE).

Les résultats de ces études, ainsi que l'inventaire des sources de financement mobilisables, nous permettront de définir la faisabilité de ce projet et les modalités de sa programmation opérationnelle. Il est cependant établi que les travaux de rénovation ne démarreront pas cette année, compte-tenu des délais nécessaires aux études préalables et au dialogue compétitif du CPE.

- Une **étude pour un schéma directeur d'amélioration de nos écoles sur la période 2021-2025** a été engagée le 13 janvier dernier.

Elle nous permettra de construire la suite de notre **plan stratégique de rénovation pour les écoles**, mais aussi d'étudier son plan de financement en lien avec nos partenaires institutionnels (plan de relance, DSIL rénovation des écoles, subvention de la Région dans le cadre du Contrat Ambition Région, prêts dédiés de la Banque des territoires et de la Banque européenne d'investissement,...).

Ce plan « écoles » pourra donner lieu à l'ouverture de nouvelles AP/CP sur les prochains exercices.

- Une **AP/CP « rues »** pourrait également être ouverte, au vu des préconisations des études pour un schéma directeur des rues à lancer cette année. Ses crédits de paiement annuel pourraient s'établir **entre 500 K€ et 750 K€**. Des travaux de maintenance lourde de la voirie communale seront cependant réalisés dès cette année, que l'AP/CP soit ouverte ou non.

2.4.2. Les autres crédits d'équipement propre

Pour permettre le fonctionnement normal des services municipaux, nous vous proposons de prévoir une enveloppe d'environ **2 M€** par an pour l'**effort annuel d'entretien du patrimoine** (bâtiments, réseaux hors rues, matériels, véhicules, acquisition de réserves foncières...), hors les travaux du schéma directeur des rues.

Il s'agit autant de garantir un état de santé satisfaisant de nos équipements actuels, que de réduire progressivement les frais de fonctionnement qu'ils induisent (notamment en fluides et coûts de réparation), ou de moderniser nos outils (notamment informatiques).

Cette enveloppe pourra faire l'objet d'**ouvertures successives de crédits budgétaires**, selon la maturation des besoins, la finalisation des projets, voire l'émergence de nouvelles marges de manœuvre financières.

* * *

La mise en place du **fonds intracting pour des mesures d'économie d'énergie** nous permettra d'investir au moins 160 K€ cette année dans ce domaine, pour un retour sur investissement rapide et l'amélioration de notre empreinte écologique.

Les travaux éligibles sont en cours d'analyse par les services techniques.

* * *

D'autres dépenses équipements sont envisagées, qui pourraient démarrer courant 2021 :

- les travaux de **réparation suite à l'incendie du gymnase municipal de la rue des Fleurs** et le lancement d'une étude programme pour poursuivre sa réhabilitation ;
- **l'aménagement des locaux de l'espace administratif et social**, pour améliorer les conditions d'accueil du public (entrée du bâtiment et guichet unique), intégrer les agents du service enfance-jeunesse, aujourd'hui hébergés à La Poste ;
- **l'aménagement d'équipements au Parc Olympique** (en dépense directe) :
 - **aménagement de locaux pour le football dans l'enceinte du stade ;**
 - rénovation de l'anneau de vitesse et autres programmations ludique et patrimoniale.
- l'aménagement du **bâtiment du CTM**, avec la rénovation des **vestiaires** des agents féminins et du **réfectoire** ;
- la mise en œuvre du **schéma directeur cycles du territoire**, hors les équipements en sites propres qui relèvent de la compétence intercommunale, avec notamment des achats fonciers et des études préalables ;
- pour **le quartier prioritaire**, dont les orientations d'aménagement ont été définies en 2020

avec les partenaires du **NPNRU**³⁵, la réalisations de frais d'études préalables (sondage, expertises,...) ;

- des travaux de **mise aux normes et sécurisation de l'Hôtel de ville**, à définir, le cas échéant, par des études préalables.

2.4.3. Les fonds versés aux budgets annexes et aux tiers

Le budget principal doit également cofinancer des opérations d'investissement conduites dans le cadre de ses budgets annexes, ainsi par des tiers sur le territoire communal. Ce financement prend la forme de subventions d'équipement et de participations :

- participation contractuelle annuelle de **500 000 €** (pour un total de 3 M€) au concessionnaire d'aménagement de la **ZAC du Parc Olympique**, pour la réalisation des équipements publics visés par ce contrat ;
- **annuités dues à l'EPFL de Savoie** au titre de la convention de portage foncier signée en 2019 pour le quartier de la Contamine (NPNRU¹), soit **37 670 €** ;
- avance remboursable au budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA, pour des **équipements destinés au campus des métiers de la montagne**, estimée à ce stade à **40 000 €** ;
- participation contractuelle au **plan qualité routière départemental** de **137 204 €**, prévue par la convention qui nous lie au département de la Savoie, sur la période 2003-2032, au titre de l'aménagement de la traversée d'Albertville ;
- **aides à l'amélioration de l'habitat** : **5 000 €** pour ne pas geler inutilement des crédits dès le budget primitif. Crédit à ajuster si besoin en cours d'exercice, en sachant que les aides en faveur du logement social d'intérêt communautaire relèvent de la compétence d'Arlysère.

2.5. Les sources de financement du programme d'équipement hors l'emprunt

Cet effort d'équipement sera tout d'abord financé par notre **autofinancement** : **2,726 M€ au stade du budget primitif** (amortissements compris pour 1,076 M€, cf. supra § 2.4).

Les autres recettes d'investissement attendues proviendront pour le budget principal :

- du fonds de compensation de la TVA (**FCTVA**) **pour 2,075 M€** (cf. supra § 1.2.4) ;
- de la **taxe d'aménagement**, évaluée prudemment à **450 K€ (520 K€ au BP 2020)** ;
- de **subventions d'investissement**, prévues au budget primitif pour environ **168 K€** :
 - le produit des amendes de police, estimé par défaut à 120 K€ (130 K€ perçus en 2019, 155 K€ en 2020) ;
 - 48 K€ de subventions notifiées en 2021 par le département (bonus écologique) pour la construction de la maison de l'enfance ;
- des **cessions foncières**, dont certaines ont déjà fait l'objet d'un acte de vente ou d'un compromis de vente en 2020 et devraient être rapidement concrétisées, mais sans doute pas au moment du budget primitif (école élémentaire de Conflans 310 K€, terrain à la Sté Domus Habitat 110 K€, Maison des accordéonistes 42 K€). Elles seront donc **prises en compte ultérieurement** (enjeu total = 462 K€).

Le tableau ci-après synthétise les grands équilibres prévisionnels qui ressortent de ces différentes hypothèses de dépenses et recettes pour la section d'investissement du budget primitif 2021 :

35 Nouveau projet national de renouvellement urbain.

Pour le budget primitif 2021	Dépenses	Recettes
Ces diverses recettes pourraient s'élever au minimum à :		5,499 M€
- autofinancement		2,726 M€
- FCTVA		2,075 M€
- taxe d'aménagement		0,450 M€
- subventions affectées		0,048 M€
- amendes de police		0,120 M€
- cessions		-
- divers		0,080 M€
Le remboursement d'emprunt s'élève à (10 K€ pour les emprunts nouveaux)	2,165 M€	
Le recours à l' emprunt est plafonné en conséquence à		2,165 M€
Les fonds à verser aux tiers et budgets annexes sont estimés à	0,720 M€	
- ZAC Parc Olympique – participations aux équipements publics	0,500 M€	
- Annuité du portage financier de l'EPFL – Contamine pour NPNRU	0,038 M€	
- Avances remboursables aux budgets annexes (campus métiers de la montagne)	0,040 M€	
- Subventions aux tiers (Plan Qualité routière, habitat,...)	0,142 M€	
L'effort d' équipement propre envisageable est donc de	4,779 M€	
TOTAL	7,664 M€	7,664 M€

2.6. La dette

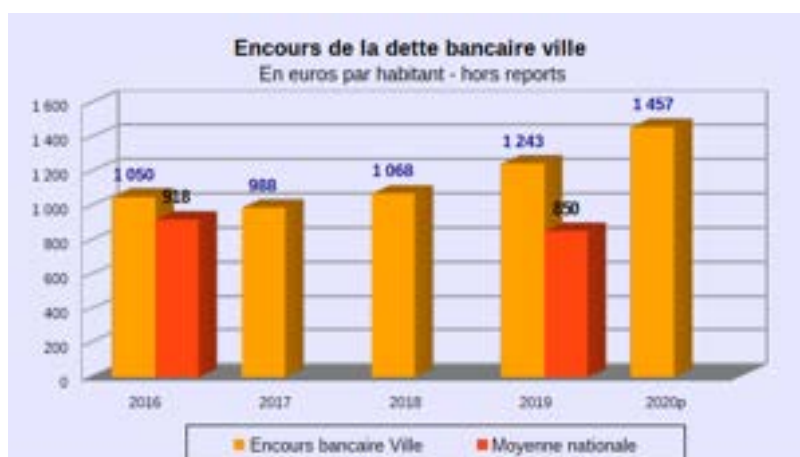
2.6.1. La dette propre du budget principal

Notre **encours de la dette s'élève au 1^{er} janvier 2021 à 29,848 M€ sur le budget principal.**

Notre **niveau d'endettement** auprès des banques (**1 457 €/habitant** en 2020 – *reports de fin d'année non compris, comme pour les ratios de la strate*) reste supérieur à la moyenne observée dans les autres communes de notre strate démographique (850 €/hab en 2019).

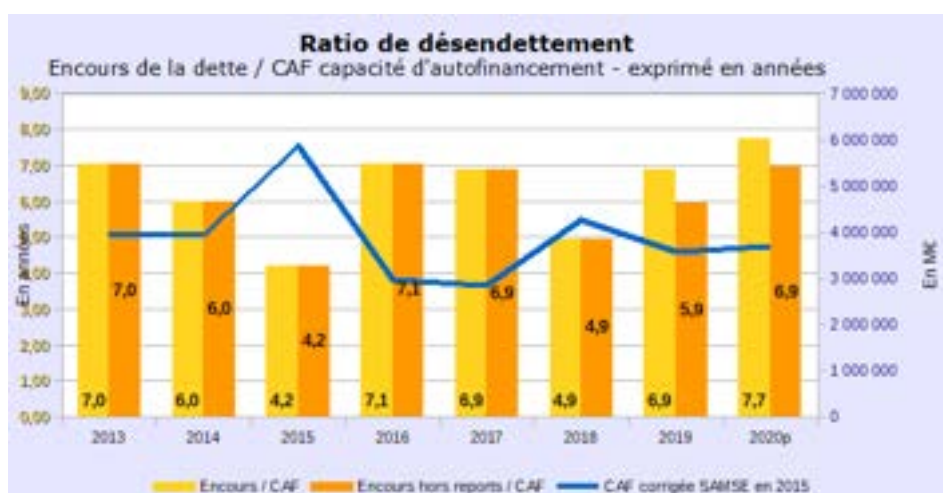
Il convient toutefois d'appréhender ce ratio de manière prudente du fait de l'hétérogénéité des transferts de compétences intervenues ces dernières années, qui ont pu induire d'importants transferts d'emprunts des communes vers leurs groupements.

Les seuls emprunts que nous avons souscrits pour l'espace petite enfance de la maison de l'enfance représentent ainsi, par exemple, 40 €/hab. (capital souscrit pour 783 K€) et l'emprunt souscrit fin 2019 pour les eaux pluviales de la rue de la République 51 €/hab. (capital souscrit pour 934 K€). Ces emprunts ont vocation à ne plus figurer dans notre encours de dette à brève échéance.

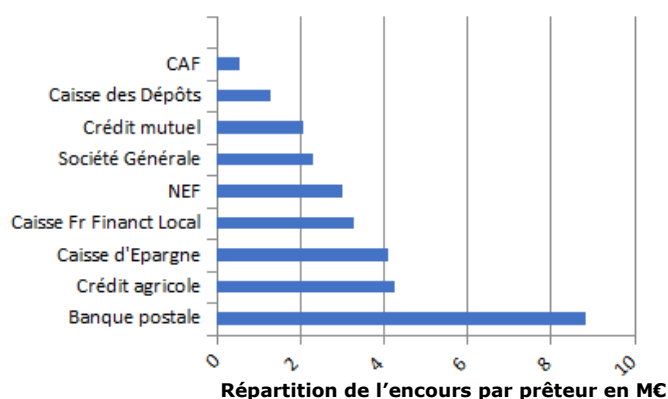




Notre ratio de désendettement demeure bien en-deçà du plafond des 12 ans évoqué par la loi de programmation des finances publiques :

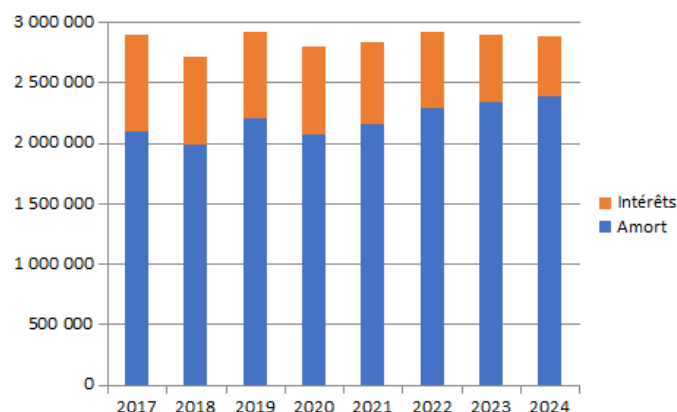


Notre **structure d'endettement est saine** puisque nous n'avons aucun emprunt à risque et que notre encours est réparti entre les prêteurs classiques du secteur public local, ainsi qu'auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour des prêts à taux 0 % :



Le **remboursement en capital des emprunts** souscrits à ce jour par le budget principal s'élève à 2,155 M€. Nous prévoyons un crédit supplémentaire de 10 K€ au titre des nouveaux emprunts à souscrire en 2021.

Profil de remboursement de l'encours



* * *

Nous prévoyons à ce stade, pour le budget primitif 2021, et **sans pouvoir intégrer encore les excédents historiques, ni bénéficier des subventions 2021 ou autres financements externes** complémentaires (épargne supplémentaire, cessions,...), un **recours à l'emprunt plafonné** au montant des remboursements d'emprunt à intervenir dans l'année, afin de stabiliser notre niveau d'endettement, soit à hauteur de **2,165 M€** (cf. supra § 2.5).

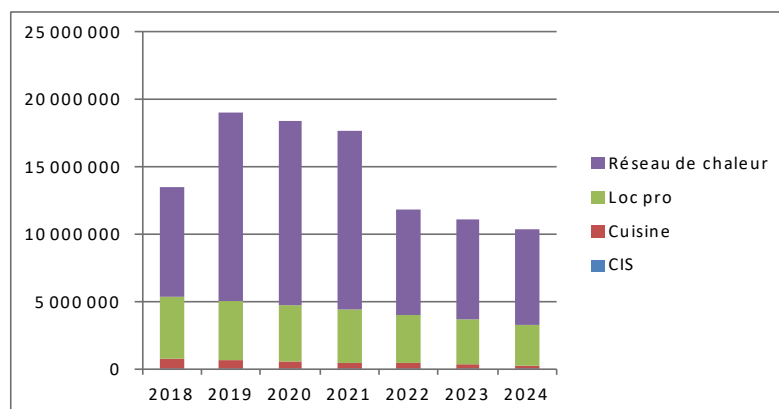
2.6.2. La dette propre des budgets annexes

L'encours de la **dette** au titre des budgets annexes s'élève par ailleurs à **18,413 M€** au 31 décembre 2020 (contre 19,080 M€ fin 2019 à périmètre identique):

Encours au 31 décembre

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CIS	40 582	36 174	31 593	26 827	21 871	16 719	11 363
Cuisine	756 220	674 064	588 716	499 901	407 555	311 537	211 735
Loc pro	4 581 673	4 351 019	4 112 394	3 865 514	3 610 087	3 345 808	3 072 361
Réseau de chaleur	8 112 391	14 018 753	13 680 775	13 336 462	7 793 673	7 436 266	7 072 094
TOTAL GENERAL	13 490 866	19 080 010	18 413 479	17 728 705	11 833 186	11 110 328	10 367 552

Répartition de l'encours des budgets annexes



La forte réduction de l'encours du réseau de chaleur prévue en 2022 correspond à la fin contractuelle des prêts relais de trésorerie (5,192 M€), souscrits dans l'attente du versement des soldes de subventions d'investissement, et notamment du fonds de chaleur de l'ADEME (notifié pour un montant de 7,225 M€, seule une avance de 1,084 M€ a été encaissée à ce jour, conformément aux conditions

générales régissant cette subvention).

La **dette non bancaire** au titre du **centre national de ski et de snowboard**³⁶ s'élève fin 2020 à **3,3 M€** pour l'investissement de 3,788 M€ que nous remboursons au constructeur (bail emphytéotique administratif - BEA) sous forme de loyers pendant 25 ans. Elle fait partie de cet encours des budgets annexes.

Compte-tenu de la clôture de son budget annexe au 31 décembre 2020, **la dette afférente au CIS sera transférée au bilan du budget principal.**

* * *

Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2020.

Pour 2021, aucun nouvel emprunt n'est envisagé en souscription.

2.6.3. La dette garantie

Par ailleurs, la ville **garantit au 1^{er} janvier** un encours de **61,727 M€ d'emprunts** pour divers opérateurs (contre 61,974 M€ en 2020), qui interviennent essentiellement dans le domaine du logement social.

Répartition de l'encours – en €

	ENCOURS AU 31/12/2020
VAL SAVOIE HABITAT	43 517 157,83
LES PAPILLONS BLANCS	463 878,36
OPAC SAVOIE	10 472 857,78
HALPADES	1 192 006,58
SAS, SOCIETE AMENAGEMENT SACOIE	3 200 000,00
SEMCODA	2 785 314,25
SEM SONACOTRA	95 827,91
TOTAL GENERAL	61 727 042,71

La majorité de nos garanties ont ainsi été accordées à Val Savoie habitat (aujourd'hui SEM4V), avec 43,5 M€. La commune et l'agglomération se sont entendues pour répartir comme suit leur degré d'implication respectif quant aux garanties d'emprunt qu'il présente :

- la commune conserve les garanties d'emprunt qu'elle lui a offertes historiquement ;
- l'intercommunalité examine quant à elle la recevabilité des nouvelles demandes de garanties qu'il présente pour ses opérations de construction-réhabilitation³⁷.

*

* *

Telles sont les principales lignes directrices qui guident l'élaboration notre projet de budget primitif 2021, qui sera présenté au conseil municipal du 1^{er} mars 2021.

Le débat d'orientation budgétaire 2021 est à présent ouvert.

³⁶ Cette dette apparaît au compte 1675 du bilan du budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA.

³⁷ Chaque collectivité garante dispose d'un droit de réservation de logements sociaux à due concurrence de sa proportion de garantie.

ANNEXE – Etat du personnel au 01/01/2021

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL DE LA VILLE D'ALBERTVILLE AU 01/01/2021							
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)	1						1
Directeur général des services	A	1		1	1		1
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)	93						77,02
Attaché principal	A	2		2	1		1
Attaché territorial	A	10		10	9,86		9,86
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2		2	2		2
Rédacteur principal de 2ème classe	B	3		3	3		3
Rédacteur territorial	B	5		5	2,86		2,86
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	22		22	20,73		20,73
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	27		27	21,44		21,44
Adjoint administratif territorial	C	22		22	16,13		16,13
FILIERE TECHNIQUE (c)	145						122,41
Ingénieur principal	A	1		1	1		1
Ingénieur territorial	A	1		1	1		1
Technicien principal de 1ère classe	B	5		5	5		5
Technicien principal de 2ème classe	B	3		3	2,86		2,86
Technicien territorial	B	5		5	3,86		3,86
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	15		15	13		13
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	32		32	27,13		27,13
Adjoint technique territorial	C	63		63	51,56		51,56
Agent de maîtrise principal	C	10		10	8		8
Agent de maîtrise territorial	C	10		10	9		9
FILIERE SOCIALE (d)	0						0
[...]							
FILIERE MEDICO - SOCIALE (e)	14						11,86
ATSEM principal de 1ère classe	C	6		6	6		6
ATSEM principal de 2ème classe	C	8		8	5,86		5,86
FILIERE MEDICO - TECHNIQUE (f)	0						0
[...]							
FILIERE SPORTIVE (g)	2						2
ETAPS principal de 1ère classe	B	2		2	2		2
FILIERE CULTURELLE (h)	4						2
Attaché de conservation du patrimoine	A	2		2	2		2
Assistant de conservation du patrimoine	B	2		2	0		0
FILIERE ANIMATION (i)	26						21,89
Animateur principal de 1ère classe	B	2		2	1		1
Animateur principal de 2ème classe	B	2		2	2		2
Animateur territorial	B	3		3	1		1
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	1		1	1		1
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	4		4	3,89		3,89
Adjoint territorial d'animation	C	14		14	13		13
FILIERE POLICE (j)	11						9
Chef de service de police municipale	B	1		1	0		0
Brigadier-chef principal	C	5		5	5		5
Gardien-brigadier	C	5		5	4		4
EMPLOIS NON CITES (k) (5)	0						0
[...]							
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)	296						247,18

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL CONTRACTUEL DE LA VILLE D'ALBERTVILLE AU 01/01/2021 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2020			REMUNERATION (3)		CONTRAT	
CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)	
Agents occupant un emploi permanent (6)						
ASTA-FERREROZ Sylviane	C	TECH	IB 350	non concerné	CDI	
MARTEL Soma	C	TECH	IB 350	non concerné	CDI	
MOTTO-ROS Suzette	C	TECH	IB 350	non concerné	CDI	
SOUICI Fatima	C	TECH	IB 350	non concerné	CDI	
GAUDILLIERE Ghislaine	C	MS	IB 350	non concerné	CDI	
VICHOT Christelle	C	MS	IB 350	non concerné	CDI	
FARES Anne	B	ADM	IB 478	3-2	CDD	
FROGER Aurélie	B	ADM	IB 478	3-2	CDD	
ROUSSEAU Marion	B	ANIM	IB 563	3-2	CDD	
DENARIE Carole	B	CULT	IB 452	3-2	CDD	
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
LAMALLAM Meryam	--	ANIM	SMIC	A : Adulte-relais	CDD	
ZAKRI Graziella	--	ANIM	SMIC	A : Adulte-relais	CDD	
BAXA Ambre	--	TECH	SMIC	A : Apprenti	CDD	
MENDEZ-MARTINEZ Emma	--	SP	SMIC	A : Apprenti	CDD	
JONUZAJ Fiona	--	ADM	SMIC	A : Apprenti	CDD	
DORMEAU Alena	C	ANIM	IB 350	3-a	CDD	
AKHMEDOVA Serine	C	ANIM	IB 350	3-a	CDD	
BARCA Sylvie	C	ANIM	IB 350	3-a	CDD	
BEAUVOIS Fanny	C	ANIM	IB 350	3-a	CDD	
BOISSON Mandy	C	ANIM	IB 350	3-a	CDD	
CREMONE Françoise	C	ANIM	IB 350	3-a	CDD	
DUTERTRE Charlene	C	ANIM	IB 350	3-a	CDD	
HUON Justine	C	ANIM	IB 350	3-a	CDD	
LARTISIEN Adeline	C	ANIM	IB 350	3-a	CDD	
LEZARME Léona	C	ANIM	IB 350	3-b	CDD	
MABTOUL Zeinab	C	ANIM	IB 350	3-a	CDD	
PINO Elodie	C	ANIM	IB 350	3-a	CDD	
SALAZAR Josiane	C	ANIM	IB 350	3-a	CDD	
BOITTEL Ingrid	C	TECH	IB 350	3-a	CDD	
EXCOFFIER Catherine	C	TECH	IB 350	3-a	CDD	
FECCHOZ Hélène	C	TECH	IB 350	3-a	CDD	
GHALEM Nora	C	TECH	IB 350	3-a	CDD	
GONCALVES LEITE Arthur	C	TECH	IB 350	3-a	CDD	
GUIRANNA Manuela	C	TECH	IB 350	3-1	CDD	
HUP Sylvie	C	TECH	IB 350	3-a	CDD	
PAVIOL Carmen	C	TECH	IB 350	3-a	CDD	
ROTHE Mickael	C	TECH	IB 350	3-1	CDD	
MABILE Krystel	C	MS	IB 350	3-a	CDD	
FAVRAY Mikaelle	C	ANIM	IB 350	3-a	CDD	
MANSORD Christelle	C	ANIM	IB 350	3-a	CDD	
SAIDI Yoann omar	C	ANIM	IB 350	3-a	CDD	
ZARGARIAN Janna	C	ANIM	IB 350	3-a	CDD	
ABBASSI Najia	C	TECH	IB 350	3-a	CDD	
AMELLAL Khadija	C	TECH	IB 350	3-a	CDD	
AVRILLIER Safia	C	TECH	IB 350	3-a	CDD	
BALANEC Myriam	C	TECH	IB 350	3-a	CDD	
BLANCHET Aude	C	TECH	IB 350	3-a	CDD	
BONATO Marc	C	TECH	IB 350	3-1	CDD	
CHAMLOT-MAITRAL Manon	C	TECH	IB 350	3-a	CDD	
CHEDDAD Chadia	C	TECH	IB 350	3-a	CDD	
CHELLY Henda	C	TECH	IB 350	3-a	CDD	
CLAVEL Francine	C	TECH	IB 350	3-a	CDD	
DUFRENE Dayana	C	TECH	IB 350	3-a	CDD	
FERNANDES RODRIGUES Ana	C	TECH	IB 350	3-a	CDD	
FREOUT Samia	C	TECH	IB 350	3-a	CDD	
FUCZKA Jérémy	C	TECH	IB 350	3-1	CDD	
GROUIEZ Razika	C	TECH	IB 350	3-a	CDD	
GUERGOUR Sabah	C	TECH	IB 350	3-a	CDD	
JAME Fatiha	C	TECH	IB 350	3-a	CDD	
JASHARI Nurje	C	TECH	IB 350	3-a	CDD	
KADRI Naïma	C	TECH	IB 350	3-a	CDD	
LABANE Natacha	C	TECH	IB 350	3-a	CDD	
LAKEHAL BOUHEZZA Dounia	C	TECH	IB 350	3-a	CDD	
LOPEZ Yannick	C	TECH	IB 350	3-a	CDD	
MERMIN Marie-Christine	C	TECH	IB 350	3-a	CDD	
NAJEM Mina	C	TECH	IB 350	3-a	CDD	
OAÏSSA Saïda	C	TECH	IB 350	3-a	CDD	
PAVIET-SALOMON Valérie	C	TECH	IB 350	3-a	CDD	
PELLEGRINI Gilles	C	TECH	IB 350	3-a	CDD	
PONZO Thi-Lan	C	TECH	IB 350	3-a	CDD	
RAACHE Karima	C	TECH	IB 350	3-a	CDD	
SEYAH Karima	C	TECH	IB 350	3-a	CDD	
SHALA Merite	C	TECH	IB 350	3-a	CDD	
TAÏCHE Samira	C	TECH	IB 350	3-a	CDD	
XHELADINI Rufadije	C	TECH	IB 350	3-a	CDD	
BAILLET Catherine	C	MS	IB 350	3-a	CDD	
BEAUGRAND Lea	C	MS	IB 350	3-a	CDD	
DOS SANTOS BERLIOZ Céline	C	MS	IB 350	3-a	CDD	
DUGIT-PINAT Sandra	C	MS	IB 350	3-a	CDD	
DUGUET Léa	C	MS	IB 350	3-a	CDD	
GOGIBUS Graziella	C	MS	IB 350	3-a	CDD	
GRANGE Valérie	C	MS	IB 350	3-a	CDD	
MARSANDE M élanie	C	MS	IB 350	3-a	CDD	
NEZZARHI Zaima	C	MS	IB 350	3-a	CDD	
RABIE Jessica	C	MS	IB 350	3-a	CDD	
SORIN Doriane	C	MS	IB 350	3-a	CDD	
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain). S : Social.

MS : Médico-social. MT : Médico-technique. SP : Sportif.

CULT : Culturel ANIM : Animation. PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1^{er} alinéa : accroissement temporaire d'activité. 3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...). 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : emploi du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3 : emploi de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4 : emploi à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5 : emploi des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de

changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel. 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupe un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-593 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée

indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupe un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

**SUIT UN LARGE DÉBAT.
CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION, LE DEBAT EST CLOS SANS VOTE**

INTERVENTIONS

Laurent GRAZIANO :

« Nous envisageons le débat d'orientation budgétaire comme un outil pour renforcer la démocratie « participative » au sein de cette assemblée. C'est l'occasion d'informer sur l'évolution du contexte national, vous l'avez fait, de la situation financière de notre ville. Le DOB se doit d'être suffisamment pédagogique pour éclairer les habitants sur la situation financière et sur l'action publique. Une synthèse graphique indiquant ce que fait la ville d'Albertville avec 100 € dépensés en fonctionnement et avec 100 € dépensés en investissement serait la bienvenue. Peut-être faut-il y penser, cela pourrait être intéressant pour les habitants.

Inutile de s'attarder outre mesure sur les éléments de contexte, chacun a aujourd'hui conscience du caractère inédit de cette crise, de son ampleur, et nul n'en connaît le terme. Plus localement, plus personne n'ignore la contraction des recettes intervenue ces dernières années, nous n'avons pas à vous en faire grief, contrairement au fort endettement avec une dette par habitant qui a augmenté de 48 % entre 2017 et 2020.

Il nous paraît opportun de revenir un court instant sur le DOB 2020. Vous aviez alors, monsieur le maire, dit à Philippe PERRIER qu'il avait dressé un tableau très noir, la dernière fois, avec une crise majeure qui pouvait survenir. Vous aviez ajouté « mais nous vivons dans le temps d'aujourd'hui et nous nous adaptons aux situations d'aujourd'hui ». Aujourd'hui, nous avons plutôt l'impression que vous agissez avec les données d'hier alors que nous abordons le mandat sous le signe d'une crise majeure avec des marges de manœuvres particulièrement dégradées. Nous sommes ainsi privés du recours à la dette pour stimuler l'économie locale par de l'investissement. Vous avez dit « de l'investissement raisonnable », mais c'est peut-être maintenant que nous aurions besoin de cette accélération de l'investissement pour l'économie locale.

De nombreuses collectivités ont en 2020 utilisé des marges de manœuvre budgétaires pour amortir la crise sanitaire, économique et sociale, et tel n'est pas le cas à Albertville. Ce n'était pourtant pas faute de bénéficier d'une ligne budgétaire de dépenses exceptionnelles alimentée à hauteur de 600 000 €. Dès lors, comment ne pas y voir le manque de volontarisme que nous avons pointé dès le premier confinement ? Nombre d'associations ont eu à restituer une partie parfois conséquente de leurs subventions dans le cadre de la réduction de leur activité. Parallèlement, aucune aide financière d'envergure n'a été votée en faveur, par exemple, des associations d'aide alimentaire. Il n'a pas davantage été proposé à la SEM4V dont nous sommes actionnaires, un gel des loyers dans le parc de logements sociaux pour l'année 2021. Vous n'avez à l'évidence pas pris la mesure de la réalité du terrain, votre politique d'accompagnement à minima de la crise semble en témoigner.

De notre point de vue, le budget 2021 devrait être un budget d'exception pour répondre aux défis sur le terrain des solidarités. La crise oblige à construire ce budget dans un contexte incertain, vous l'avez rappelé à juste titre, et un manque de visibilité à moyen terme. Adaptons-nous en travaillant toujours plus à des investissements réduisant les dépenses de fonctionnement pour accroître la capacité d'investissement et en priorisant les projets. Inutile de faire croire à un retour rapide à la normale permettant de mener de front tous les projets initialement prévus. Il faut s'assurer de ne pas avoir à couper des crédits en catastrophe à la dernière minute ou à alourdir la dette dont le niveau est historiquement haut. Nous ne vous invitons pas à la méfiance qui tétanise mais à la clairvoyance qui libère les choix. Nous avons identifié trois axes structurants pour le budget 2021 : la transition écologique, les solidarités au sens large économiques et sociales et enfin le renforcement de la démocratie locale, gage d'une action publique plus efficiente. Nous ferons des propositions explicites et, si critiques il y a, elles dessinent en creux des propositions. »

Monsieur le maire :

« Ce que je ne comprends pas, c'est que l'année dernière vous nous reprochiez d'investir massivement et, aujourd'hui, alors que l'on est dans une crise, que l'on est dans le flou, vous nous dites qu'il faut investir. Justement, nous allons plutôt sur la prudence en ces temps incertains. Quand le soleil est au beau fixe, on peut se permettre d'investir et si on investit c'est pour notre économie locale ; aujourd'hui, alors qu'on pensait pour certains être au milieu ou à la fin de la crise, on en est peut-être encore qu'au début, on va rester au niveau de ce qui a été fait en 2020.

Et pour répondre à vos propositions concernant les investissements sur la transition, dans le projet qui vous est proposé il y a la rénovation de l'école Pargoud, un projet d'isolation des bâtiments que l'on travaille avec la SPL OSER pour améliorer l'efficacité énergétique de ce bâtiment, également le projet de l'école du val des roses en cours d'étude et en cours de programmation pour faire de vraies économies d'énergie et participer à la transition énergétique. Dans tous les projets de construction ou d'aménagement, c'est la transition écologique qui passe en premier lieu dans les choix, donc on y est et on y participe. Concernant la solidarité, il est bien écrit, nous sommes dans un débat d'orientation budgétaire, qu'en cas de besoin nous saurons intervenir. Aujourd'hui, Yves BRECHE et Davy COUREAU travaillent ardemment avec l'ensemble des associations qui viennent en aide aux personnes en difficulté, les aident à se structurer. Grâce au travail quotidien de nos deux élus auprès de ces associations, nous avons une vision de ce qui se fait en matière de solidarité et des besoins et nous saurons les adapter si nécessaire. Aujourd'hui, nous structurons des choses efficaces sur le terrain, nous avons par exemple rencontré la semaine dernière Habitat et Humanisme pour voir comment on pouvait les aider pour fédérer de nouveaux types d'habitations et de logements sur le territoire, nous sommes également en dialogue avec le CAPS sur un projet d'économie solidaire. On travaille sur des projets, même s'ils ne sont pas encore chiffrés aujourd'hui.

Concernant la démocratie locale, même en ces temps compliqués de crise sanitaire, nous la pratiquons, ces deux derniers week-ends nous avons fait des déambulations en ville avec les habitants, plus d'une cinquantaine de personnes, pour écouter les habitants, sur les problématiques qu'ils rencontraient dans leur quartier, neuf quartiers différents de la ville, monsieur GRAZIANO, vous étiez présent dans votre quartier.

Vous voyez nous remplissons l'ensemble des trois thèmes que vous nous demandez de faire donc je pense que vous en êtes satisfait. »

Jacqueline ROUX :

« J'ai entendu que vous disiez qu'on avait demandé à des associations de rembourser leur subvention. Certaines, en effet, ont remboursé la subvention affectée à un événement qui n'a pas pu avoir lieu et pour lequel aucune dépense n'avait été engagée. Toutes les autres subventions ont été maintenues en totalité. »

Monsieur le maire :

« Sachant que la plupart du temps c'est à la demande des associations, il y en a même qui nous ont demandé de moins les subventionner sur l'année 2021, je pense notamment aux associations de théâtre et culturelles, ce sont des actes citoyens que l'on peut saluer et je remercie ces associations. »

Laurent GRAZIANO :

« Nous avons des moyens pour aider, or à notre connaissance, il n'y a pas eu d'aide supplémentaire apportée pour l'aide alimentaire auprès des associations qui oeuvrent dans le domaine. »

Monsieur le maire :

« Il n'y a pas eu de demande, monsieur GRAZIANO. »

Laurent GRAZIANO :

« Mais vous ne savez pas qu'il y a davantage de personnes qui se sont rendues dans ces associations ? Un coup de pouce aurait sans doute été le bienvenu ! »

Davy COUREAU :

« Les associations d'aide alimentaire ont une place particulière dans les associations de

solidarité que nous avons réunies le 11 décembre dernier. A l'occasion de cette réunion, c'est évident que l'on voit une augmentation de la sollicitation de ces associations mais on n'a pas forcément une demande d'aide économique supplémentaire de la part de ces associations, simplement elles tiennent à nous informer des difficultés locales grandissantes qui sont réelles, notamment avec la gestion des saisonniers. Prenons par exemple les Restos du Cœur, vous nous parlez d'un plan d'aide alimentaire, l'aide que l'on apporte aux Restos du Cœur elle est autre qu'en terme de subventions, c'est par exemple en terme de local ; là aujourd'hui, on a une association qui a des problématiques en matière de local, qui a demandé des travaux, la mairie est tout à fait derrière cette association pour les aider et c'est aussi les aider pour leur logistique et pour leur distribution. S'agissant des associations nouvelles qui sont nées du confinement, comme SSA par exemple, elles savent pouvoir compter sur la mairie également, pas seulement en terme de subventions mais aussi en matière de locaux pour leur permettre d'agir. On a donc bien une mairie qui est pleinement derrière ces associations et qui est consciente des problématiques qu'ont ces associations mais parfois seulement en terme de locaux et pas forcément de subventions. Vous savez, les associations comme les Restos du Cœur, comme la Croix Rouge qui fait aussi un peu de distribution, elles sont nées en dehors de toute aide publique, elles ont un réseau national qui était très fort et des modalités de financement qui sont aguerries, je dirais. Donc là où la mairie est appelée, elle est toujours présente et c'est ce que l'on a voulu aussi dire aux associations le 11 décembre et cela a fait l'objet de nombreux remerciements de la part de ces associations les semaines suivantes. »

Laurent GRAZIANO :

« Dont acte, nous comprenons bien, cette aide en terme de locaux a toujours été apportée ; après, c'est un choix politique assumé de ne pas consentir un effort supplémentaire pour l'aide alimentaire, nous l'entendons, c'est votre choix.

Au sujet de notre présence lors des déambulations, à notre connaissance les 33 personnes présentes dans ce conseil municipal n'ont certainement pas participé à ces déambulations. Concernant le message, vous n'avez pas compris où vous n'avez pas voulu le comprendre, ce que disait Philippe PERRIER l'année dernière, c'était de dire « ne grillons pas toutes nos marges financières en cas de difficulté et en cas de crise ». Or, ces marges financières ont été utilisées, nous n'avons donc aujourd'hui plus cette possibilité d'agir et d'aller piocher dans ces marges financières. Alors, ça a été forcément utile pour l'économie locale en son temps mais aujourd'hui où il y a une nécessité d'un fort accompagnement par de l'investissement public, nous sommes limités à être raisonnable étant donné la situation financière de notre collectivité à ce jour. »

Hervé BERNAILLE :

« Je voudrais apporter quelques compléments dans l'ordre de l'intervention de Laurent GRAZIANO.

Demander de montrer de manière graphique et très visuelle où va l'argent du fonctionnement et de l'investissement, on l'avait déjà fait dans un Albertvillois il y a deux, trois ans, on va le refaire mais on ne vous le promet pas pour la prochaine édition, le service financier a énormément de travail, mais on le fera.

Deuxième point, vous mentionnez une augmentation de la dette de 48 % entre 2017 et 2020. Il faut rappeler que la dette, il faut la considérer sur l'ensemble d'une mandature. Il y a eu un changement d'équipe en 2014 et, en général, quand une nouvelle équipe arrive, les premières années, elle réfléchit, elle réalise beaucoup d'études et fait l'essentiel des investissements dans la deuxième partie. Effectivement, la dette avait beaucoup baissé dans les trois premières années et est remontée après, ce qui est tout à fait normal, là on ne sera pas dans ce cas de figure puisque c'est la même équipe municipale qui a été élue en 2020. Et, j'ajoute encore une fois que cette dette est prise en anticipant environ quatre millions mais financièrement elle est restée stable sur la mandature, on ne peut pas couper en deux la mandature.

Vous dites que l'on n'a pas anticipé, bien si justement, on a quand même gelé 660 000 euros environ de crédits de fonctionnement en cours d'année, ce qui n'est pas rien, cela veut dire que c'est de l'argent qu'on avait envisagé éventuellement de dépenser et que l'on n'a pas dépensé, on les a gelés dans le fonctionnement quotidien, c'est un effort énorme et cet effort, on va en disposer. Simplement juridiquement, on ne peut pas l'avoir

maintenant, comme vous le savez, on ne l'aura qu'au budget supplémentaire quand les comptes 2020 seront définitifs et c'est quand même significatif.

D'autre part, au cours de la présentation budgétaire, j'ai pris la précaution de préciser, que l'on prévoit des marges pour intervenir, évidemment dans le limite du raisonnable. Par exemple, les frais de personnel à hauteur de 12 millions, cela nous laisse une petite marge de manœuvre, ce n'est pas les frais que l'on prévoit s'il n'y avait pas de risque sanitaire ; de la même façon que sur le chapitre 11 les 5,2 millions. Nous avons très largement anticipé et intégré au budget beaucoup de marges de manœuvre.

L'investissement, 5,5 millions, cela paraît tout à fait cohérent et accélérer cet investissement ne serait pas un bon calcul. En effet, en raison de la crise sanitaire, il n'est pas sûr que l'on pourra faire les études et les investissements physiquement dans des bonnes conditions, et ce n'est pas forcément ce que les entreprises demandent et dont elles ont besoin. Par ailleurs, par rapport aux possibilités de subventionnement des dossiers, il faut être relativement opportunistes, pour entrer dans ce qui est subventionnable, notamment de ce qui est favorable à l'environnement. La rénovation des écoles, c'est un beau projet mais c'est un peu long parce qu'il faut étudier en détail les bâtiments sur lesquels on peut réaliser des économies, ce sera fait .

Nous avons depuis 2020 pris financièrement des mesures de précaution très importantes qui nous permettent et qui vont nous permettre en 2021 de faire face, dans de très bonnes conditions. Je ne comprends pas votre propos, on n'est pas du tout coincé par un endettement, des dépenses inconsidérées ou que sais-je, on a pris des précautions, l'endettement n'a pas augmenté, on a encore une fois, entre 3,5 et 4 millions d'euros de contrats de prêts signés au moment où les taux étaient bas fin 2020, pour pouvoir en disposer maintenant et on est en train de les tirer, donc on n'est absolument pas bloqué par la question financière, en aucun cas. »

Laurent GRAZIANO :

« On ne dit pas franchement une chose différente, la seule chose que nous rajoutons c'est que vous n'avez pas utilisé justement les marges pour accompagner en 2020. L'accompagnement, il ne s'est pas vu financièrement, c'est vrai qu'il y a énormément d'économie qui ont été faites et par prudence. Attendons de voir cette année si ce sera utilisé mais l'année dernière, force est de constater, que vous n'avez pas pioché pour accompagner.

Et, comme nous ne sommes pas amnésiques et que nous étions présents lors de la précédente mandature, le fait que les dépenses et les investissements augmentent en fin de mandat est tout à fait recevable, vous avez juste oublié de préciser que l'engagement de début de mandat était un désendettement et qu'il a été fait le choix de la dette en 2019. Cela méritait aussi d'être rappelé, pour ceux qui n'étaient pas là lors de la mandature précédente. C'est un choix. »

Hervé BERNAILLE :

« Financièrement, les actions qu'on a pris suite à la crise ont été rappelées dans le document, notamment en faveur des commerçants qui ont été évidemment lourdement impactés mais pas que. On a pris un certain nombre d'actions alors, cela n'atteint pas des niveaux astronomiques comme dans certaines communes notamment de l'Est de la France où là cela se chiffrait par millions, mais c'est parce qu'eux avaient été frappés de manière colossale, à la fois du point de vue social et économique pour les raisons sanitaires et je dirais qu'ils ont travaillé hors normes mais avec des dérogations légales spéciales, on n'était pas du tout dans cette situation. D'autre part, beaucoup d'aides sociales transitent par les départements, c'est vrai en France en général mais c'est particulièrement vrai en Savoie. Le département a mené en 2020 des actions à caractère social et en a prévues en 2021, qui compensent ce que certaines communes très touchées dans des zones spéciales qui ont été très impactées par la Covid ont dû subir. Par rapport aux communes, je dirais, normalement impactées comme l'a été la Savoie et comme l'a été Albertville, on a fait quasiment le maximum de ce qui était légalement et normalement faisable et, en tout cas, ce qui nous était demandé. »

Esman ERGUL :

« Je voulais revenir sur les associations. Je me réjouis de voir qu'il y a une volonté de travail

avec les associations, en tout cas un peu plus que d'habitude. Je voudrais revenir sur une association, la ZOFATE, il me semble qu'il y a eu quelques mouvements, des départs. Je voulais simplement savoir si nous avons des informations sur le devenir futur de cette association car il me semble que cette association s'était vu attribuer des subventions de la ville et de l'agglo. A-t-on des informations concernant le devenir de cette association puisque à l'époque on avait considéré que c'était un outil qui contribuerait au rayonnement socio-économique localement ? »

Monsieur le maire :

« On va finir le débat d'orientation budgétaire, on est un peu hors cadre là, on en parlera librement après. Y a-t-il d'autres interventions dans le cadre du DOB ? »

Claudie LEGER :

« Sur l'angle de la transition écologique, nous nous sommes interrogés sur l'espace-temps parallèle dans lequel vous vivez. Nous avons recherché : pas une seule fois, même pour affichage, ne sont mentionnés les termes de développement durable, de transition écologique, de changement climatique, de climat, de plan climat, d'émission de gaz à effet de serre, de bilan carbone.

A la lecture de ce DOB, nous avons cru comprendre que ce qu'on appelle le changement climatique n'existe pas à vos yeux. Soit c'est un problème de méthodologie, soit c'est un problème de non compréhension des enjeux. Boileau disait « Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement, et les mots pour le dire arrivent aisément ».

Pourtant, vous avez posé les enjeux de ce changement climatique et de la nécessaire adaptation de notre territoire, monsieur le maire, en tant que vice-président au développement durable à Arlysère, dans une vidéo explicative sur le lancement du plan climat de l'agglomération. Et il était clairement dit que d'ici neuf ans, à l'horizon 2030, l'agglomération doit baisser de 24 % sa consommation d'énergie, multiplier par trois sa production d'énergie renouvelable et baisser les émissions de gaz à effet de serre de 26 %, réduire les pollutions aussi.

Or, il n'y a aucune allusion aux objectifs du plan climat de l'agglomération dans le budget de cette année, pas de lien établi entre les actions que vous proposez et les objectifs à atteindre, avec des lignes directrices et des priorités affichées sur les investissements. Quelle part du budget, par exemple, sera consacrée à tel ou tel objectif pour atteindre les réductions d'émission de gaz à effet de serre ?

Les élus sont responsables de la gestion des crises au quotidien mais également de celles à venir. Ils se doivent de protéger la population, notamment les plus précaires, et les activités économiques vis-à-vis des événements majeurs.

Face à ces constats, il y a de nombreuses incertitudes, la commune a deux façons d'agir pour lutter contre le changement climatique : par des mesures d'adaptation et par des mesures d'anticipation fléchées, et financées en fonction d'objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre qui peuvent être affichés dans ce débat d'orientation budgétaire. Encore une fois, rien de tout cela ne transparaît clairement dans ce DOB.

Vous allez nous dire que le plan climat c'est l'agglomération, que les actions que nous pouvons vous proposer dans quelques instants sont de la responsabilité d'Arlysère. Mais l'agglomération, c'est nous. Et ensuite, à l'échelle d'une commune de 20 000 habitants, ville centre du territoire, il y a des actions offensives et spécifiques qui peuvent être renforcées à l'échelle communale et dédiées dans le budget communal. De plus, Albertville n'a-t-elle pas fait le travail d'intégrer les objectifs du territoire dans le plan climat, ne les a-t-elle pas plus intégrées spécifiquement à ses propres objectifs dans ses propres politiques publiques ? En tout cas on ne le sait pas.

Des exemples de politiques, d'actions qui auraient pu être fléchées et inscrites en 2021 en lien avec la transition écologique mais, je tiens à le dire aussi, donc forcément en lien aussi avec la solidarité et le social. Et il y a un certain nombre d'actions d'ailleurs qui ne coûtent pas cher et qui faisaient peut-être partie, il me semble bien, de votre programme en 2020.

Alors, quid de la surchauffe en milieu urbain, de la lutte contre les îlots de chaleur ? Pas d'action sur la végétalisation de l'espace public dans le cadre de projets d'aménagement, en tout cas, ce n'est pas fléché.

En matière de réduction des déchets, oui, c'est une compétence de l'agglomération, mais la commune peut dédier un budget pour sensibiliser notamment à l'environnement en milieu

scolaire, par exemple.

Sur les réductions des émissions de gaz à effet de serre et les économies d'énergie, vous avez mentionné la rénovation de deux écoles, mais j'ai envie de dire, ça ça rentre dans le fonctionnement normal d'une collectivité maintenant d'envisager des projets de rénovation qui intègrent les économies d'énergie. Alors, peut-être qu'un jour nous verrons apparaître ce plan d'éclairage public, ne serait-ce qu'en mentionnant une étude, lancée en 2021 qui aurait permis déjà de réfléchir plus globalement à ces économies d'énergie.

Pour aider à la mobilité partagée, on en a beaucoup besoin en ce moment, il y a beaucoup d'Albertvillois qui doivent galérer avec les transports en commun qui sont parfois chaotiques, je pense au TER, en cette période où s'est difficile de se déplacer pour aller travailler, la mobilité partagée qui était dans votre programme en 2021, il n'y a pas d'actions fléchées en 2021.

En ce qui concerne la valorisation du patrimoine naturel et sa préservation. Le confinement a démontré que les Français et d'autant plus les Albertvillois sont très attachés à leur patrimoine naturel, ils ont besoin de cet espace de respiration. Pourquoi ne pas avoir lancé l'idée d'un plan Nature, d'un travail avec les Albertvillois, participatif, pour s'intéresser à leur patrimoine naturel. Ils seraient facilement mobilisés sur ces sujets et cela ne coûte pas cher. Rien sur le soutien à l'économie solidaire et sociale. Alors, vous avez mentionné le CAPS mais de façon plus globale, rien ne transparait là non plus, rien n'est clair.

Rien non plus en matière d'urbanisme. Ce qu'il aurait été intéressant de faire en cette période un peu de transition où il ne se passe pas grand-chose, où les projets ont été un peu compliqués à mettre en route, c'était pourquoi pas une révision du PLU, alors que celle du SCOT va démarrer. Cela aurait été intéressant de lancer en même temps cette révision du PLU pour intégrer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de « réemploi » dans la conception de grands projets, renforcer la qualité architecturale des projets, lutter contre l'artificialisation des terres selon les objectifs du principe zéro artificialisation nette issus du Plan Biodiversité de 2018 qui visent à optimiser les projets en densifiant, en évitant l'artificialisation des terres naturelles, agricoles et forestières dont on connaît l'irréversibilité.

La lecture que nous avons de ce budget n'est pas à la hauteur des objectifs de transition écologique, ni des objectifs que pourrait fixer le plan climat d'Arlysère en matière de réductions d'émissions de gaz à effet de serre ! Ce budget est un peu hors sujet. Les citoyens, les entreprises et les associations ont bien démontré, ces derniers mois, toute l'imagination, la créativité, toute l'innovation qu'il faut pour mettre en œuvre la transition écologique et sociale. Ils attendent un accompagnement fort dans des investissements d'avenir pour restaurer à la fois la santé et à la fois l'environnement. »

Monsieur le maire :

« Les quatre objectifs du plan climat, je vais les énumérer et vous dire ce que l'on a mis en face même si ce n'est pas transcrit dans un document d'orientation budgétaire.

Une collectivité exemplaire.

C'est ce que nous faisons quand nous réalisons les travaux d'isolation des bâtiments de l'école Pargoud. Quand tout projet se nourrit au préalable d'une réflexion sur le développement durable. On ne va pas tous les citer mais ce sont des liens très transversaux avec l'agglomération. On travaille sur les circuits courts au quotidien avec la cuisine centrale, on travaille sur les déplacements doux avec Jean-François BRUGNON, sur les mobilités douces, sur le plan pluriannuel d'investissement des voiries on travaille avec Jean-Pierre JARRE et Jean-Marc ROLLAND sur la prise en compte des espaces partagés, on travaille sur l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement dans tous les projets que nous réalisons. Nous sommes une collectivité exemplaire pour les citoyens, on est dans cette démarche de développement durable et d'économies.

La réduction des gaz à effet de serre, le deuxième axe du plan climat.

Je ne vais pas revenir sur la chaufferie bois qui est un axe fort. On en train d'étendre ce réseau de chaleur, le branchement de la halle olympique va se faire et va permettre d'accroître les capacités du réseau de chaleur et de diminuer les consommations d'énergie. Quand on a démoli le bâtiment de la DUST et construit des locaux à côté des services

techniques, c'était aussi pour réaliser des économies d'énergie puisque aujourd'hui on ne chauffe plus des bâtiments qui ne servent à rien. Quand on vend l'école maternelle de Conflans, des bâtiments qui étaient chauffés pour une seule association, qui étaient très mal isolés, on participe à la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

La diminution des consommations dans les bâtiments.

On a mis en place l'intracring, il y a 160 000 euros issus de l'intracring qui vont aller abonder d'autres financements pour les économies et pour les diminutions de consommations. On a mis en place le relamping notamment sur le secteur du quartier Albertin où l'ensemble des ampoules vont être changées par des LED. Bérénice travaille actuellement sur l'extinction de certains quartiers, certains hameaux de la ville, des essais vont être faits dans certains secteurs de la ville puisque c'est une demande de certains des habitants. L'étude est en cours elle n'est pas mentionnée dans le débat d'orientation budgétaire, certes, mais soyez assurés qu'on y travaille.

L'adaptation et la communication sur le territoire.

Je tenais à signaler que dans le cadre de la commission liée au PCAET, on a fait un appel à candidatures pour que les élus se mobilisent sur cet axe, puisque sur cet axe de l'adaptation au changement climatique et la communication par tous moyens de cette politique de développement durable, aucun élu ne s'était vraiment mobilisé, j'ai le plaisir de vous annoncer qu'il y a des élus d'Ugine, de Frontenex, de Gilly qui sont venus s'inscrire à cette commission, donc je vous invite à y participer également dans le cadre de cette communication.

Ce matin même, en bureau exécutif, il a été décidé d'adhérer à «WATTY » , un programme de sensibilisation aux économies d'eau et d'énergie destiné aux enfants, qui va être proposé dans dix écoles du territoire pour sensibiliser nos enfants aux économies d'énergie. Et puis, le festival des jardins alpestres lancé en 2017-2018, l'idée de ce festival étant de faire découvrir notre territoire. Ce festival sera le support de communication, pour que les gens connaissent leur territoire, les tourbières du Beaufortain, les zones humides, pour découvrir toute cette biodiversité qui en découle. Voyez que, même en terme d'adaptation et de communication, on est toujours en partenariat avec l'agglomération. On a le World Clean UP Day, piloté par Bérénice en lien avec l'agglomération, toutes ces actions de sensibilisation. Et le festival des jardins alpestres sera l'outil idéal pour rayonner sur tout le territoire d'Arlysère, pour communiquer et faire découvrir ce que sont les adaptations au changement climatique.

Ce n'est peut-être pas écrit en lettres noires et en lettres d'imprimerie dans le DOB mais vous voyez toutes les actions que nous menons et qui sont en lien avec vos attentes et vos demandes et les attentes générales de la population. »

Jean-François BRUGNON :

« Vous nous avez interpellés sur les mobilités partagées, c'est vrai que c'est plus du domaine de l'agglomération mais Albertville est vraiment concernée.

On peut parler de covoiturage avec Klaxit, le covoiturage domicile-travail, notamment les trajets Albertville-Ugine, même si c'est vrai qu'avec le process Covid c'est un peu compliqué en ce moment

Il y aussi l'autopartage avec Citiz. On essaye de travailler pour que toutes les personnes ayant besoin, notamment les personnes en recherche d'emploi, puissent emprunter ces voitures.

C'est aussi le schéma directeur vélo. Les premiers rendus auront lieu début février.

C'est aussi les navettes Nature été. Nous sommes en train de mettre en place une nouvelle navette Nature été sur Tamié, c'est gratuit, cela fonctionne en juillet-août. Vous avez la même chose sur Beaufort, la même chose sur l'Arly.

C'est aussi nos transports urbains à 1,40 euro, jusqu'à Beaufort, jusqu'à Ugine. C'est vraiment inviter l'ensemble des personnes de l'agglomération à profiter de ces tarifs très attractifs.

Le PCAET, on en a parlé tout à l'heure je rajouterais juste une dernière chose sur les écoles. Nous réalisons tout un travail en interne avec les services techniques, sur les cours d'école écologiques, afin de rendre une cour d'école maternelle complètement végétalisée, en travaillant sur l'air, sur l'eau, sur la perméabilité des sols, sur des jeux liés au toucher. La

première cour d'école maternelle qui devrait voir le jour sera l'école Pasteur l'année prochaine. »

Bérénice LACOMBE :

« Il y a beaucoup d'actions qui ne sont pas présentes dans le DOB puisqu'elles n'ont pas de coûts financiers directs. Tu parlais des écoles par exemple, aujourd'hui le service environnement de la ville intervient, accompagne les écoles dans la création de potagers, pour la sensibilisation, en lien avec l'agglomération, sur les composteurs collectifs. Toutes ces actions existent même si elles ne sont pas mentionnées dans le DOB parce qu'il n'y a pas de coût financier mais il y a un coût humain, un investissement de nos agents que je profite de remercier. »

Claudie LEGER :

« Ce que je voulais dire c'est que dans la présentation même d'un DOB, il y a toute une philosophie, un état d'esprit qui accompagne votre politique publique qui doit être mentionné et explicité clairement. C'est pourquoi je reviens sur les objectifs du plan climat. Une ville comme Albertville, avez-vous intégré, malaxé, les objectifs à l'échelle du territoire, adaptés à la situation même d'Albertville et à son évolution ? Cela nous donnerait un fil conducteur et cela nous permettrait dans les politiques publiques de se fixer des objectifs, d'y revenir si on se rend compte qu'il y a des évolutions, parce que cette politique-là elle s'évalue régulièrement. Et tout ça n'est pas donné, ça ne donne pas une vision globale des choses.

Je ne nie pas le fait, bien au contraire, qu'il y a des choses qui se produisent et qui se réalisent sur le territoire mais je dis aussi que là, on pouvait aussi afficher des mesures dont pas mal d'ailleurs, je le redis, figuraient dans votre programme en 2020 et qui ne sont pas mentionnées là. Donc, je me pose la question des objectifs : les Albertvillois ont besoin de savoir maintenant si les impacts du changement climatique ont bien été pris en compte et vers où on va, un budget c'est aussi pour ça.

Par rapport au plan climat, j'aime beaucoup toujours ses petites accusations sous-entendues, on a fait un appel aux élus, à la population mais il n'y avait personne pour répondre présent... On en revient toujours à la difficulté première de faire de la démocratie participative. Mais moi, en tant qu'élue lambda d'Albertville et membre d'Arlysère, on devait me présenter et me faire voter le plan climat en décembre dernier, ce qui a été repoussé, on devait me faire participer à des ateliers, on devait m'impliquer. Les seules fois où j'ai été informée d'ateliers, c'était l'année passée, ça se passait à 14 heures et il n'y avait pas la moitié des vice-présidents d'Arlysère qui pouvaient être là pour parler du diagnostic et des plans d'action du plan climat ! J'en reviens au fait que ce plan climat doit être un vrai projet de territoire, qu'il repose tout en matière de gouvernance et de participation de la population. C'est un acte manqué, je le dis, je l'ai redit encore en agglomération. J'aurais aimé recevoir cet appel aux élus pour communiquer sur le plan climat, si on m'avait donné les éléments et si j'avais reçu cet appel, ne serait-ce que par mail. Il y a un vrai défaut de communication en interne et je vais certainement être amenée en tant qu'élue lambda mais comme tous les élus aussi en grande majorité ici présents à voter un plan climat en l'espace, si on arrive à débattre, de quelques instants, un petit quart d'heure, sans que les trois quarts des élus se soient appropriés ce plan climat et ses objectifs.

J'en reviens au fait que le DOB pouvait être aussi un outil pédagogique, pour les élus en premier lieu qui sont autour de cette table, en rappelant les objectifs pour lesquels vous voulez inscrire votre budget. »

Monsieur le maire :

« Concernant les participations aux différentes instances de l'agglomération et différentes commissions, vous avez été inscrites dans des commissions, déchets et peut-être transition énergétique, peu importe, tous les documents, toutes les commissions, tous les comptes-rendus des commissions sont sur le site. »

Claudie LEGER :

« Les commissions, pas le diagnostic du plan climat. »

Monsieur le maire :

« Le diagnostic a été fait il y a plus de 2 ans. J'ai animé 3 ou 4 commissions PCAET, il y d'autres élus du territoire, vous n'y étiez pas. »

Claudie LEGER :

« Vous savez très bien qu'on a tous une vie active, qu'on n'est pas élu à 100 % et c'est votre rôle aussi de faire de la transmission d'informations à ce sujet. »

Monsieur le maire :

« En terme de transmission d'informations, j'invite chaque élu territoire à se connecter sur les comptes-rendus d'agglomération qui sont publiés sur le site. Aujourd'hui, par exemple, il y a une commission opération sur les circuits courts, j'ai tous les comptes-rendus donc, si je suis un élu et un citoyen responsable, je me connecte sur la plate-forme Arlysère et je trouve tous les documents, tous les comptes-rendus. Toutes les commissions qui se déroulent depuis le début de cette mandature à l'agglomération et tous les comptes-rendus et toutes les études sont présents sur le site. Je vous invite à aller les voir, à poser vos questions, à participer aux ateliers citoyens. Participez à ces commissions, il n'y a pas de souci et si vous avez besoin d'avoir un compte-rendu de ce qui s'est passé il y a deux ans, le service de l'agglo vous enverra ce compte-rendu.

En terme de transversalité et pour assurer des personnes qui douteraient de notre engagement, dans le cas de la diminution des déchets, par exemple, il y a un projet de ressourceries dont nous avons déjà parlé plusieurs fois, à la fois, en commission déchets, à la fois, à la commission du PCAET. Ce projet allie le CAPS aujourd'hui avec qui nous sommes en négociation. L'idée c'est de créer une recyclerie sur le terrain GAGNEUX qui se trouve en proximité de la Contamine, pour recréer une vraie animation dans le quartier et un vrai lien avec la zone d'activités existante. A côté de ça, on a un projet agricole, un projet de jardins de cocagne sur Albertville, sur 4 hectares, on en a déjà parlé dans ce conseil municipal, un vrai projet de territoire et de valorisation des terres agricoles en maraîchage. C'est un projet qui est porté par le groupe AART, avec un chargé projet, qui a pu bénéficier du fonds de l'ADEME ou fonds de la Région. L'idée c'est que, à terme d'ici un an ou deux ans, on puisse avoir des serres qui puissent produire en circuit court, qui puisse alimenter notre cuisine centrale en complémentarité avec le tissu agricole local, en créant des emplois d'insertion, à proximité des quartiers de la politique de la ville, permettant de bénéficier d'une main d'œuvre de proximité, favorisant les déplacements à pied, à vélo, sur tout le secteur.

Ces dimensions ne sont pas écrites dans le DOB, aujourd'hui, nous sommes juste en accompagnement comme on le fait avec les associations solidaires. On n'est pas obligé d'amener des dizaines de milliers d'euros, on fait de l'accompagnement au quotidien auprès de ces associations, on les soutient, on participe à leur campagne de communication auprès de financeurs et c'est en ça que nous sommes des aides utiles à notre territoire et conscients de la transition écologique et de la diminution des consommations d'énergie. »

Bérénice LACOMBE :

« Tu nous a interpellés à deux reprises sur notre programme de 2020. Nous sommes en 2021, en janvier, cela ne fait même pas un an et une année particulière. Nous avons des objectifs dans notre programme, nous avons aussi six ans pour les réaliser, nous n'avons pas dit que nous allions les réaliser en dix mois.

Je comprends ce que tu veux dire sur le fait qu'il faut qu'il y ait une ligne directrice, que les gens s'y retrouvent, par contre je vais parler sans langue de bois, je suis absolument convaincue que le DOB n'est pas du tout un outil pédagogique, désolé Hervé, mais pour avoir étudié les finances publiques, j'avoue moi-même avoir du mal à comprendre, je doute que tous les Albertvillois comprennent ou même s'intéressent au DOB. Je suis désolée, je le dit très clairement, qu'il y ait un outil de discussion et compréhensible, certes, pour moi c'est pas le DOB le bon sujet en tout cas. »

Hervé BERNAILLE :

« Je suis complètement d'accord, le DOB n'est pas construit comme cela, il est construit pour définir des équilibres budgétaires et donner les grandes masses dans les grands chapitres de ce que l'on fait. Quand on dit « on rénove une école », on le regarde d'un point de vue financier, budgétaire, et bien évidemment, derrière, il y a des aspects environnementaux, de développement durable, énergétiques et aussi des aspects

pédagogiques, de sécurité, on ne parle pas de tous les usages et quand on donne les grandes tendances des investissements, on les décrit d'un point du calendrier, d'un point de vue financier, d'un point de vue technique, du point de vue des subventions mais on ne les décrit jamais d'un point de vue « usage ». Quand on dit qu'on va faire telle dépense à des fins culturelles, on ne définit pas la politique culturelle derrière, Bérénice a raison, ce n'est pas un document confus comme cela, il est déjà relativement long il faudrait qu'il soit 10 fois plus long. »

Laurent GRAZIANO :

« Par rapport à ce qui était dit tout à l'heure sur l'invitation autour du plan climat sur le site d'Arlysère, c'est très bien fait, on a dans notre espace tous les comptes rendus, les documents qui ont été projetés dans les commissions. A priori, nous n'avons pas reçu cette invitation, après vous la retrouverez peut-être, mais nous n'avons pas reçu d'invitation. Le laisser penser et suggérer, cela nous pose problème de la même manière que tout à l'heure quand on a parlé des déambulations urbaines. C'est une très bonne chose de le faire si c'est suivi d'investissements. Dans tous les quartiers on a appelé la population à s'exprimer mais nous avons comme les habitants découvert ce dispositif à travers la presse. Et on rêverait d'avoir à l'échelle municipale, les commissions telles qu'on les connaît à Arlysère. Quand on arrive en commissions, on a des vraies commissions de travail, on sait pourquoi on est là, il y a des échanges. Pour avoir participé à celle de la politique de la ville avec madame MAMET, ce sont des vraies commissions de travail intéressantes. Cet équivalent-là, nous ne l'avons pas sur la ville, si nous en avons, si nous avons ce type de commissions, nous serions au courant de ce type d'initiative et nous nous y serions bien associés en amont... dispositif de ces balades dont nous approuvons le principe, bien évidemment. »

Monsieur le maire :

« D'autres interventions sur le DOB ? »

Dominique RUAZ :

« Pour bien tout de suite planter le décor, je ne crois pas que nous vous ayons reproché de ne rien faire. Je sais que les conseillers municipaux en charge du social sont présents aux côtés des associations mais comme vous l'avez dit, monsieur le maire, vous êtes dans l'accompagnement et on estime qu'en cette période de crise le choix politique d'aller un peu plus loin que l'accompagnement serait judicieux. Nous pensons qu'en période de crise sanitaire et économique la ville devrait être aux avant-postes de la solidarité, en accompagnement mais également en financeur. Ce budget 2021 devrait être différent des autres budgets car il devrait être un budget au service de la crise sociale.

Nous ne voyons pas dans ce budget de ligne autre que les reconductions de lignes, hors inflation évidemment.

Dans l'expectative d'un nouveau confinement dont on commence à parler, on vous propose plus d'actions volontaristes dans notre ville à l'instar de ce qui se fait à proximité de notre cité :

- Il serait bien de mettre en place un plan de soutien scolaire, évidemment que les associations le font, évidemment que vous êtes en accompagnement mais dans cette crise en ce n'est pas suffisant, il faut mettre en place des actions renforcées d'aide aux devoirs dans les écoles, il faut prêter du matériel informatique à ceux qui n'en ont pas suffisamment pour suivre les cours à distance, il faut soutenir les parents qui se trouvent en charge de l'apprentissage scolaire et qui n'ont pas forcément les capacités ou l'envie ou la compétence pour le faire... Tout cela dans l'objectif de limiter le décrochage scolaire dans une année si particulièrement difficile pour les élèves et les enseignants.
- La restauration scolaire : on voit des villes voisines continuer à préparer les repas des restaurants scolaires et les livrer aux élèves confinés dans les familles modestes, pour que le coût supplémentaire de la nourriture des enfants ne soit pas une surcharge financière insupportable.
- Vous devriez prendre en compte des formes émergentes de pauvreté : les CDD non reconduits, les vacances arrêtées, les petits jobs supprimés, le système D qui ne fonctionne plus... l'équilibre financier précaire de certaines familles modestes est mis à mal par des arrêts brusques de rentrées d'argent. Le CCAS pourrait voir son action

et ses moyens renforcés pour faire face à cette émergence de précarité et pour être un acteur de terrain aux côtés des associations et également en financier de ces associations.

- Les personnes isolées : les différents confinements sont des périodes difficiles à vivre pour tout le monde et surtout pour ceux qui sont malades, âgés, seuls. Des associations ont œuvré pour pallier cette détresse et vous étiez là, c'est vrai, mais la solitude est grande et la ville devrait être un facilitateur et coordinateur plus présent et plus efficace.
- En sortie de crise, il sera essentiel de repenser le lien social et la solidarité. Je vais m'étendre un petit peu sur les associations puisque Jackie nous a expliqué tout à l'heure que les subventions n'ont pas été reprises aux associations, seulement les subventions des animations non maintenues. Les associations vont avoir des problèmes : baisse des adhésions, charges fixes qui continuent de tomber. Par exemple, au niveau départemental nous avons un fonds que l'on donne toutes les années aux associations pour encourager l'animation locale, le fonds départemental d'animation locale, cette année bien sûr que les animations n'ont pas eu lieu mais nous avons maintenu ce fonds-là, parce que justement les associations souffrent, parce qu'elles n'ont pas eu de rentrées d'argent. Vous prévoyez, en page 37 par exemple, à nouveau de ne pas donner ces subventions pour manifestations mais elles peuvent s'appeler autrement, mais les associations auront besoin d'argent. Comment vont-elles survivre à cette crise alors que leur rôle sera encore plus important sur le terrain au sortir de la crise.
- Il sera important aussi de faciliter l'accès à la culture, par les soutiens aux écoles (des actions, des financements, des intervenants culturels) pour que le bénéfice de l'investissement des enseignants ne soit pas complètement perdu. Les associations culturelles ont également besoin de financements plus importants pour pouvoir reprendre leurs activités quand elles sortiront de la crise.

Voilà monsieur le maire, beaucoup de besoins à recenser, ce sont des pistes de travail à explorer pour que cette crise soit l'occasion de développer une ville activement solidaire, à condition d'en avoir la volonté et d'en inscrire cette volonté financière dans le budget. »

Monsieur le maire :

« Je ne vous permets pas de remettre en doute la volonté d'aider tout un chacun sur cette ville et tout un chacun qui serait dans le besoin sur cette ville.

Concernant l'aide aux personnes en grande difficulté, avec Odile DANTON qui travaille pour le service de la ville sur cette compétence, dans le cadre du plan canicule, il y a des listes des personnes qui sont désignées par leur famille pour qu'on puisse les surveiller en cas problématique et leur venir en aide en cas de canicule. Cette liste s'élevait à 30 personnes. Lors du premier confinement, nous avons effectivement pris contact avec ces personnes que nous sommes allés voir en priorité. Cette liste s'est étendue à 90 personnes, 90 personnes qui sont potentiellement les plus fragiles de notre ville et soyez assurés que ces 90 personnes sont en contact hebdomadaire ou quotidien avec Odile DANTON, avec les services de la Croix Rouge que l'on a mobilisée pour leur venir en aide et, selon leurs problématiques, avec d'autres associations. Donc, effectivement, nous participons, alors on n'en fait pas grand débat dans les médias, mais nous allons à la rencontre des plus faibles et des plus démunis de notre ville pour les aider.

Concernant les actions dans les écoles Jean-François BRUGNON va en parler et après Jackie ROUX interviendra sur les associations. »

Jean-François BRUGNON :

« Vous avez parlé de soutien scolaire, d'aide aux devoirs, beaucoup de choses comme celles-ci qui ont effectivement une très grande importance. Nous travaillons actuellement sur le développement de l'attractivité de nos écoles publiques notamment sur le périscolaire parce qu'il est vrai qu'il est dur de travailler sur le scolaire, c'est le domaine de l'Education nationale. Nous voulons rendre le périscolaire plus attractif surtout les heures du soir, entre 16 heures 30 et 18 heures 30. Le soutien scolaire, c'est beaucoup plus du domaine de l'Education nationale mais il est très important pour nous de travailler sur l'aide aux devoirs et nous serons en capacité de vous proposer tout un plan, je pense après les vacances de

Pâques : le soir nous pourrions proposer bien sûr de l'aide aux devoirs mais également des activités culturelles, des activités sportives, en lien avec les clubs. C'est un peu en quelque sorte ce qu'on appelle dans nos pays anglo-saxons les magnet schools. Ce dispositif sera en lien avec nos quatre festivals, le jazz, neige et glace, les jardins alpestres, le Grand Bivouac et en lien avec les HPC, les pratiques culturelles et puis les pôles d'excellence. D'autres pistes : on travaille aussi pour développer ce concept de magnet school avec l'Université populaire autour du chinois, par exemple, la culture chinoise, la nourriture chinoise, cela peut permettre de changer un peu les repères des enfants. L'Université populaire nous a proposé d'autres activités, un apiculteur qui viendrait expliquer un peu ce qu'il fait, là on est sur le thème métier, une fois par semaine on pourrait avoir un professionnel qui vienne expliquer son métier en rapport avec les obligations de formation pour les plus grands 16-18 ans, dans certaines écoles retravailler sur l'anglais, également des actions ponctuelles sur la prévention routière, les petits déjeuners emploi, le permis internet. Cet après-midi nous avons travaillé sur l'espace numérique de travail qui peut être aussi un lien entre la communauté éducative, les parents et les enfants. Il faut que les familles s'approprient cet espace de travail, c'est aussi pour nous un moyen de ramener les familles à l'école. Ramener les familles à l'école, c'est tout un enjeu. Je parlais tout à l'heure de culture chinoise, de cuisine du monde, c'est aussi pour nous une possibilité de ramener des familles lors du temps périscolaire. »

Dominique RUAZ :

« Jean-François, nous n'avons pas dit que vous ne faisiez rien. Tu nous énonces un catalogue de mesures, cela n'a pas de rapport avec le soutien scolaire. Nous parlons de mesures spécifiques à cette période de crise où l'école fonctionne un petit au ralenti. ».

Jean-François BRUGNON :

« On ne peut pas prendre des mesures dans l'instant, il y a un minimum de réflexions à mener avant de prendre des mesures de soutien scolaire, cela ne s'improvise pas. Pour l'aide aux devoirs, il faut également que les personnes soient à minima formées. On ne peut pas aller trop vite non plus. »

Dominique RUAZ :

« Jean-François, les parents qui aident les enfants n'ont pas de formation pédagogique, les bénévoles des associations n'ont pas de formation pédagogique, on aide des gamins à comprendre des textes, on leur explique le sens des mots, on les aide à apprendre les tables de multiplication, ce n'est pas compliqué. C'est un vrai drame parce que les gamins ont manqué l'école en 2020. »

Jean-François BRUGNON :

« On en a parlé avec les directeurs d'école, les DDEN, je suis désolé, l'aide aux devoirs cela ne s'improvise pas. Il faut un minimum de formation pour coller je le répète à la pédagogie. »

Jacqueline ROUX :

« Les maîtresses actuellement, par exemple au val des roses, s'investissent pendant trois quarts d'heure le soir à 16 heures 30, elles gardent beaucoup d'enfants chaque soir pour leur faire rattraper un petit peu, pour ceux qui ont pris du retard. »

Pascale VOUTIER REPELLIN :

« Je voudrais vous parler de ce qui se passe au centre socioculturel. Vous connaissez sans doute le dispositif C.L.A.S.S.E, ce dispositif est assuré par une professionnelle, ancienne directrice d'école, qui accompagne les enfants non seulement sur des activités ludiques mais aussi sur les fondamentaux, ce sont des enfants qui ont été adressés par les écoles. Le centre socioculturel est un service municipal qui, depuis le premier confinement, s'est aussi adapté, il a été flexible, il a mué en fonction de la crise en adaptant ses propositions. Cet été, les familles isolées, pauvres, ont pu participer à des nouvelles activités, le directeur et tous ses agents ont eu à cœur d'emmener ces familles, par exemple, dans un centre aquatique en Suisse, au Parc Merlet, au laser game. Ils ont essayé de proposer des activités nouvelles et de détente pour ces familles.

Je voudrais dire aussi que la ville a investi une nouvelle politique dans ce centre socioculturel. Par une politique de recrutement, il y a maintenant neuf agents dont le responsable du pôle famille qui est très investi dans le lieu enfants-parents, plus une nouvelle animatrice qui vient sur les jardins. Une équipe de neuf personnes qui est à même de répondre aux besoins des familles à Albertville. Le lieu enfants-parents a toujours fonctionné sauf pendant les confinements stricts. Le centre socioculturel accueille toujours ses bénévoles, il y a une réunion une fois par semaine, dépiste les plus isolés et tente d'être au plus près des habitants d'Albertville. »

Dominique RUAZ :

« C'est l'action du centre social depuis toujours c'est pas une action de crise. »

Monsieur le maire :

« C'est une adaptation du centre socioculturel à la gestion de crise. »

Véronique MAMET :

« Madame RUAZ, vous faites allusion au besoin en numérique. Depuis le premier confinement, un groupe de travail s'est constitué pour lutter contre cette fracture numérique, je vous invite à y participer. Le diagnostic a été fait : l'acquisition de tablettes. Il faut également former nos médiateurs en lien aussi avec l'Education nationale. Depuis le premier confinement, on y travaille toutes les semaines.

Je voulais revenir sur le travail des associations, sur l'aide aux devoirs, sur les bénévoles, j'y travaille ardemment. Il est très difficile de trouver des bénévoles, faire appel au bénévolat avec le confinement, avec toutes ces mesures sanitaires, c'est encore plus difficile. Pointer les problèmes, c'est une chose, on fait tout pour trouver des bénévoles, trouver de l'aide, on y travaille toutes les semaines. »

Pascale MASOERO :

« Parler un petit peu de transversalité. Pour en revenir au centre socioculturel, effectivement, il a des missions, je dirais, classiques qui se déroulent comme en toute période mais il y a aussi des nouveautés liées, d'une part, à cette crise et liées, d'autre part, à une volonté politique, Pascale aurait pu en parler tout à l'heure. C'est tout récent, nous avons voulu que les jeunes via le centre socioculturel soient concernés et puissent s'investir dans nos quatre festivals, dans le festival des jardins alpestres par exemple, établir une transversalité entre l'évènementiel et la jeunesse.

Un mot sur les associations et les subventions. Chaque élu, chaque adjoint en charge d'un domaine, étudie chaque demande faite par une association, chaque élu détermine le renouvellement des subventions, ce n'est pas fait de manière globale mais étudié finement. Encore une fois, les subventions ont été maintenues et lorsque les associations pourront à nouveau organiser des événements, nous reverrons la situation. En aucun cas, on ne peut laisser dire que l'on abandonne ou du moins que l'on ne soutient pas ces associations pendant cette période de crise, ceci est tout à fait faux, nous suivons une méthodologie qui fait que chaque dossier est étudié précisément. »

Jacqueline ROUX :

« On a en effet travaillé avec les services, avec chaque adjoint, et si on a proposé une somme inférieure à certaines associations, c'est à leur demande, ce sont elles qui nous ont dit « on ne peut pas demander cette année parce qu'on n'a rien fait l'année dernière ».

Par contre pour toutes les associations de solidarité et d'aide, la banque alimentaire, les Restos du Coeur, le Secours catholique, il a été décidé de leur octroyer cette année des primes supplémentaires, des reconnaissances COVID. Toutes ces associations auront au mois de mars une subvention plus importante parce que le budget est le même mais c'est à nous de le travailler, de le répartir correctement. »

Monsieur le maire :

« Pour finir sur la culture, l'année dernière, nous avons soutenu nos festivals quand bien même ils étaient en format très réduit, nous les avons soutenu à due concurrence de l'année précédente et pour cette année nous essaierons de faire la même chose. »

Laurent GRAZIANO :

« On a eu une réponse sur le volet associatif mais on reste sur notre faim concernant le soutien scolaire mais nous attendrons donc les vacances d'avril pour avoir la réponse. »

Monsieur le maire :

« Je pense que Véronique vous a largement répondu sur le soutien scolaire, en mobilisant les associations qui existent pour faire du soutien scolaire, et les associations étaient fortement mobilisées et se mobilisent. Comme le disait Jean-François cela ne s'improvise pas, il faut pas faire du n'importe quoi. »

Laurent GRAZIANO :

« Cela veut donc dire que que l'on a prévu un plan de formation des bénévoles. Est-ce qu'on a déjà contacté quelqu'un susceptible de former ces bénévoles puisque il ne faudra pas attendre de les avoir pour savoir comment on va les former, nous imaginons que c'est anticipé, comment vous avez prévu la formation ?

Monsieur le maire :

« Comme on vous l'a dit, le centre socioculturel y travaille, on est en lien avec les associations et c'est en train de se structurer. »

Stéphane JAY :

« Alors, pour ma part, je ne partage pas votre avis sur le rôle du débat d'orientation budgétaire. L'objectif du débat ne se résume pas à l'énoncé d'une succession de chiffres. Un budget, il a des marqueurs, il donne une orientation. Il y a aussi une méthode pour l'établir et cela est très important. Sinon, vous vous contentez de nous donner des chiffres et nous on les regarde. On ne doit pas aborder simplement la question de la pertinence des chiffres mais plutôt savoir ce que l'on en fait, comment on analyse la situation et surtout où on va.

Depuis le début de la crise sanitaire, ce qui nous frappe c'est que la ville a pris assez peu d'initiatives. Vous êtes au rendez-vous pour accompagner certaines actions mais vous n'en êtes jamais à l'origine. Pour nous, votre budget est établi dans ce sens-là dans le sens d'un budget d'accompagnement. Ce n'est pas un budget proactif, à la hauteur de ce qui nous attend, de ce que l'on voit arriver.

On le voit depuis le début, vous appliquez les consignes nationales, dans une approche toujours à posteriori. Cela a été le cas pour les masques au début de la pandémie, aucune attitude volontariste en la matière : on attend leur arrivée, on organise leur distribution mais ne met rien en place pour en fabriquer. Mais nous avons déjà donné notre opinion sur ce sujet, je ne reviens pas dessus.

Nous avons aujourd'hui un stock de masques, près de 20 000 masques. Et bien qu'est-ce qu'on en fait à l'heure où plusieurs scientifiques interpellent aujourd'hui sur la qualité très moyenne des masques qui ont été faits à la maison. Pouvez-vous nous dire ce que l'on fait de ce stock ? Comment on oriente ce stock ?

Une autre piste d'action que nous vous avons proposée : vous pourriez d'ores et déjà voter l'exonération des droits de place et voirie pour nos commerçants, pour l'ensemble de l'année 2021. Nous savons déjà que 2021 va être une année difficile et qu'elle marquera dans l'hypothèse la plus optimiste, mais vraiment très optimiste, le début d'une reprise de l'activité. Nous savons déjà qu'il faudra accompagner cette reprise de l'activité. Faut-il encore attendre et accompagner ultérieurement ?

Je voulais votre point de vue sur un article qui nous a profondément choqués. Un article du Dauphiné Libéré du 7 janvier 2021. C'est le récit d'une femme harcelée et menacée de mort par des jeunes au champ de mars. Je cite l'article « dégradations, injures, menaces de mort, violences, intimidations. Une vingtaine de jeunes lui gâchent la vie , « depuis le mois d'octobre, la situation ne fait qu'empirer ». Qu'est-il proposé à cette personne ? Je cite toujours l'article : « pour ce qui est du logement, lors de sa demande, son dossier était incomplet », « ce n'est pas simple, il faut prendre en compte les conditions de ressources, son dossier passera devant une prochaine commission ». Attendons donc que le dossier soit complet...

La SEM4 V, ce n'est pas une structure communale, son périmètre d'action est plus vaste, plus étendu mais il est surtout beaucoup plus distant.

Vous avez voté à Arlysère, tous, l'augmentation des tarifs de l'eau. Dans le même temps où nous subissons une crise sanitaire sans précédent et où une crise économique probablement dévastatrice pour beaucoup d'entre nous s'annonce, vous engagez, tous, sur une hausse du prix d'un bien vital, de première nécessité. Ce vote, au-delà de son aspect révoltant, démontre l'éloignement des décideurs. Vous raisonnez en comptables, loin des réalités des difficultés. Certains Albertvillois, cette année, avaient déjà reçu trois factures d'eau et d'assainissement suite aux difficultés rencontrées par le transfert de compétence à Arlysère. Ils pourront compter sur une autre hausse pérenne des tarifs.

Cette distance nous montre qu'il est urgent d'associer davantage les citoyens aux décisions et pas simplement en déambulant dans les rues. Doit-on rappeler à nouveau l'émoi suscité par les travaux sur le parc Henry Dujol. En cette période difficile pour le processus démocratique, il est primordial de renforcer la participation citoyenne sans quoi toutes les décisions seront prises par une poignée de décideurs coupés de nos administrés.

Enfin, en tant que récent élu minoritaire je suis surpris du fonctionnement de ce conseil municipal et de la place qui nous est laissée. Les commissions thématiques de travail tardent à se mettre en place. Je suis content de savoir qu'à Arlysère, tout se passe bien, mais je ne suis pas élu à Arlysère, je ne suis pas le premier concerné. On est simplement associé à une commission de préparation du conseil qui finalement se résume à la lecture de l'ordre du jour de ce qui nous attend la semaine d'après. Dans le meilleur des cas, nous avons les documents de travail trois jours avant. Pour nous, il nous est impossible d'arriver avec des propositions construites et dans une perspective de travail.

Au regard de ces éléments, il nous semble donc urgent que vous mettiez en place un fonctionnement plus démocratique en associant davantage la population et l'ensemble des élus de ce conseil municipal. »

Monsieur le maire :

« Concernant le débat de la question budgétaire, d'autres questions ? Sinon, on peut clore le débat d'orientation budgétaire et parler des autres sujets et que vous avez abordés. »

Laurent GRAZIANO :

« Concernant le débat d'orientation budgétaire et la vision qu'il fallait en avoir, vous conviendrez que le site collectivités locales.fr est un site de confiance pour une collectivité puisque c'est le portail des collectivités mis en place par l'État, et c'est bien une recommandation de l'État de concevoir le DOB comme un outil pédagogique, associant la majorité et l'opposition. » Nous pouvons vous envoyer le lien, monsieur BERNAILLE et madame LACOMBE. »

Monsieur le maire :

« On parle d'orientation budgétaire, on ne parle pas de toutes les politiques de la ville. »

Laurent GRAZIANO :

« Je vous joins à l'envoi comme ça vous pourrez constater vous-même le champ d'action du document. »

Claudie LEGER :

« Dans le DOB, on parle de politique générale, des priorités que vous voulez donner à vos politiques. »

Monsieur le maire :

« Vous les avez, elles ont été exprimées en terme de travaux. Ce sont les travaux sur l'école Pargoud, ce sont les travaux du stade Jo Fessler qui permettront de mutualiser les vestiaires avec le club de rugby, qui lui permettront d'étendre leurs activités au niveau régional, qui permettront de rendre ces vestiaires accessibles également aux collégiens. Voilà pour les travaux principaux.

Également des études de programmation sur les bâtiments scolaires du val des roses en lien avec la transition énergétique et écologique, le plan pluriannuel d'investissements sur les voiries avec la prise en compte du développement durable, de l'environnement et des mobilités douces, c'est écrit dans le DOB.

On va pouvoir répondre aux différentes questions annexes.

Concernant la ZOFATE, je vais passer la parole à Corine MERMIER COUTEAU, administrateur à la ZOFATE. La semaine dernière, j'ai participé à l'assemblée générale, comme vous le savez Manon COSSOUAN qui était la salariée, quitte la région, le président de la ZOFATE reste président jusqu'à ce qu'il y ait un nouveau président et de nouvelles élections. L'action qui était menée dans le cadre de l'accompagnement social dans le quartier de la Contamine va continuer et perdurer dans le lieu commun des résidents avec la présence de Yasmine OCKUTAN qui fera le lien avec les habitants de la Contamine. Concernant l'accompagnement économique, aujourd'hui, il y a plusieurs collaborateurs qui se sont mobilisés pour voir quels seront les contours de la suite avec cette nouvelle présidence. »

Corine MERMIER COUTEAU :

« La ZOFATE est en train de se réorganiser mais elle a toujours un bureau et un conseil d'administration. Aujourd'hui, l'urgence c'est de positionner un président pour représenter correctement cette structure, une directrice est également pressentie, on attend la validation de la subvention AMI, on devrait avoir une réponse d'ici deux-trois semaines. Cette subvention est très importante pour l'avenir de la ZOFATE, elle permettra de recruter une personne pour développer le tiers-lieu, développer les bureaux partagés, des espaces pour les artisans. On devrait, je pense, d'ici la fin du mois avoir plus d'informations sur ce sujet. »

Esman ERGUL :

« Alors, il me semble que cette association avait déjà bénéficié de pas mal de subventions, notamment pour les postes que vous évoquez. Peut-être qu'il y a d'autres postes qui nécessitent des subventions supplémentaires. Avons-nous une traçabilité ou une visibilité sur l'utilisation de ces subventions jusqu'à maintenant ? »

Corine MERMIER COUTEAU :

« Tout à fait. La ZOFATE a été subventionnée pour l'organisation du cirque, pour financer le CDD de Yasmine sur 6 mois. Les comptes ont été validés, si vous souhaitez en avoir le double, pas de problème. »

Esman ERGUL :

« Je vous fais confiance, je voulais juste savoir si on avait une visibilité sur les subventions qu'on attribue, sur l'utilisation de ces subventions. »

Monsieur le maire :

« L'AMI, l'appel à manifestation d'intérêt Fabriques de territoire, permettait à ce tiers-lieu de bénéficier de subventions à hauteur de 150 000 euros permettant ainsi la pérennisation d'un poste sur les trois ans puisque ce sont des processus qui sont très longs à mettre en œuvre et qu'il faut au moins trois ans d'accompagnement. Nous en avons parlé ce matin à l'agglomération : d'autres acteurs sur le territoire sont intéressés par l'économie sociale et solidaire et les tiers-lieux. Ces différents acteurs vont pouvoir se fédérer, c'est Stéphane RUAUD à l'agglomération qui est en charge d'organiser les réunions collaboratives dans ce domaine. »

Laurent GRAZIANO :

« Concernant l'AMI, il ne s'agit plus que d'une formalité, y a-t'il eu une confirmation que le projet était retenu ou attend-on toujours ? »

Corine MERMIER COUTEAU :

« Le dossier a été déposé, on attend simplement sa validation. »

Laurent GRAZIANO :

« L'enjeu est capital. Il me semblait que c'était un appel à manifestation d'intérêt à l'échelle nationale. »

Monsieur le maire :

« A l'échelle nationale, vous avez raison. »

Laurent GRAZIANO :

« Pour avoir consulté le compte-rendu, il était mentionné une grosse dépense de charges imprévues, si vous pouvez nous éclairer là-dessus. »

Monsieur le maire :

« Vous faites allusion aux charges, qui sont dues et qui vont être réglées par l'association, les charges de fluides. La convention prévoyait une mise à disposition gratuite des lieux avec règlement des charges par l'association, comme pour toute association et comme cela se passe dans la ville ; en effet, on est toujours vigilant à ce que les fluides soient payés par les occupants afin d'éviter les abus. Effectivement, là, y a eu un rappel des charges par la SEM4V auprès de cette association, charges qui n'avaient jamais été en fait demandées. Ces charges avaient été provisionnées et vont pouvoir être payées. »

Laurent GRAZIANO :

« C'est indiqué que cela fragilisait l'équilibre déjà précaire. »

Monsieur le Maire :

« Sur le principe, pas d'inquiétude là-dessus. »

Laurent GRAZIANO :

« Et concernant les artisans ce sont des locaux autres qu'à la Contamine ? »

Monsieur le maire :

« Oui, ils cherchent des locaux en dehors de la Contamine, il y a notamment une activité de recyclerie de verre, cela ne peut pas s'entendre dans des lieux d'habitation. Mais il y a aussi des projets sur la couture, il y a pas mal de beaux projets, très différents, de petites entreprises unipersonnelles qui veulent s'agréger dans ce tiers-lieu.

Pour continuer sur les remarques de Stéphane JAY.

Concernant l'accompagnement, nous considérons qu'accompagner avant tout en ces moments difficiles, c'est notre rôle. Vous dites que nous ne sommes pas proactifs. Nous sommes dans l'accompagnement, c'est notre rôle, on n'invente pas les choses quand on traverse une crise inédite, on ne va pas de l'avant en courant et en disant « Tenez, on va vous donner de l'argent, tenez, on va faire ça et ça... » Accompagner, aujourd'hui, c'est ce que l'on fait et c'est ce que l'on fait bien.

Concernant les masques, vous nous reprochez lors du premier confinement de ne pas avoir fait faire des masques, de ne pas avoir mis en place des filières et vous nous dites quelques minutes plus tard mais en fait, ces masques aujourd'hui, ils n'obtiendraient pas le label... »

Stéphane JAY :

« On ne parle pas de ceux-là. »

Monsieur le maire :

« Je ne sais pas de quoi vous parlez, alors. Mais, en tous les cas, on s'est organisé pour le premier confinement : à acheter des masques, en complément de ceux fournis par la région et l'agglomération, on a fait faire des masques qu'on a fait valider aux normes AFNOR, certification qui a été longue à obtenir, on a attendu d'avoir la certification AFNOR pour les masques qui allaient être distribués. On a été proactif, on a attendu d'être sûr qu'ils soient efficaces et qu'ils le soient toujours aujourd'hui. Et, je vous rappelle, qu'on avait mis à disposition trois masques par habitant, que tous les habitants ne sont pas venus les chercher, donc effectivement, il y a toujours à la ville d'Albertville, mais on l'avait déjà signalé lors d'un précédent conseil municipal, une quotité de trois masques par habitant pour ceux qui ne sont pas venus les chercher. Cela n'est plus un sujet.

Concernant les exonérations de droits de place, on en a déjà parlé la dernière fois, les commerçants savent qu'on va les soutenir. Les appels de ces cotisations sont faits au mois de novembre prochain donc il n'y a pas d'urgence à leur dire qu'on va exonérer. Les commerçants savent que dès l'instant où ils ne pourront pas rouvrir leurs terrasses, dès l'instant où ils ne pourront pas occuper l'espace public, ils savent qu'ils n'auront pas ces droits de place à acquitter.

Concernant les jeunes du champ de mars, une enquête est en cours, je vous invite si les journalistes en ont été informés à lire le Dauphiné demain ou après demain, vous aurez la réponse des actions qui ont été engagées vis-à-vis de ces jeunes. Je ne peux pas me prononcer plus que cela. »

Laurent GRAZIANO :

« A l'occasion de la distribution des chocolats, des personnes âgées nous ont demandé à pouvoir bénéficier éventuellement d'une distribution de masques à domicile, ils ont des difficultés à se déplacer, ils aimeraient pouvoir disposer en quelque sorte d'une sorte de livraison, au moins à un moment donné. Enfin, s'il nous en reste 20 000, on ne va pas les stocker, ce ne sont pas des fonds de réserve ! »

Monsieur le maire :

« On a déjà communiqué plusieurs fois à ce sujet. Si vous avez des noms à nous communiquer, on peut aller faire cette distribution, aucun problème. Si vous connaissez des gens autour de vous qui veulent avoir des masques, ils peuvent venir les récupérer, il n'y a aucun problème. »

Laurent GRAZIANO :

« Ils ont été livrés à toutes les personnes identifiées dans le plan canicule ? »

Monsieur le maire :

« Certainement, Odile DANTON étant en lien de façon hebdomadaire avec ces personnes, dès l'instant où la problématique des masques ou des autorisations de sortie a été évoquée, le lien a été fait. Ce sont des personnes qui rencontrent très régulièrement des aides-soignantes, des infirmières, et sont éventuellement appelées par les services de la ville. Je pense que l'ensemble de ces personnes a été dotées en masques. »

Corine MERMIER COUTEAU :

« Systématiquement, Odile DANTON envoie un masque, envoie des autorisations de sortie quand elles changent, systématiquement, à toutes les personnes. »

Monsieur le maire :

« Le tarif de l'eau. L'eau, effectivement relève de l'agglomération, on n'a plus la compétence cependant, je ne peux pas vous laisser dire que l'on considérerait le prix de l'eau de façon comptable. Alors, oui, je vous confirme il y a d'énormes investissements à réaliser, il y a des économies à faire, notamment dans la réduction des fuites. Nous avons une vraie démarche de développement durable : plutôt que de pomper l'eau dans la plaine de Conflans tel que cela se fait aujourd'hui, grâce à l'agglomération et la prise de compétence, on va pouvoir faire couler l'eau de façon gravitaire depuis Bonvillaret et Sainte-Hélène-sur-Isère, structurer tout un réseau, réaliser des connexions jusqu'à Albertville afin que l'on puisse bénéficier de l'eau du versant du grand Arc à Albertville de façon gravitaire plutôt que de faire remonter l'eau dans les pompes. Cela a un coût qu'il faut anticiper dans un plan pluriannuel d'investissements du service de l'eau. Le prix de l'eau résulte de l'ensemble de ces investissements, il serait préjudiciable de baisser le prix ou de ne pas augmenter le prix de l'eau, de ne pas le mettre en adéquation avec les coûts qu'il engendre. Je vous rappelle que l'eau doit payer l'eau, le budget doit être équilibré. Voilà ce qui explique l'augmentation du prix qui a été fixée par l'ensemble des élus de l'agglomération, pour subvenir aux besoins croissants pour une eau saine et de qualité. »

Stéphane JAY :

« Vous avez très bien illustré votre analyse, je vous remercie, vous avez une approche comptable uniquement. C'était très clair, je pense que chacun aura pu se forger une opinion. »

Monsieur le maire :

« Une fois de plus il y a un CCAS à Albertville et toutes les personnes qui auraient des problèmes pour payer leurs factures d'eau peuvent se tourner vers le CCAS. Tous ceux qui ont des problèmes de trésorerie en raison du retard de l'édition des factures dont vous avez

parlé peuvent demander un aménagement, un étalement de leurs échéances. »

Laurent GRAZIANO :

« Il y a quand même des conditions qui sont très particulières pour bénéficier de l'aide du CCAS et cela promet une montée en charge assez impressionnante si nous atteignons les tarifs projetés.

Vous avez évoqué l'abandon du forage de la plaine de Conflans. Pouvez-vous préciser. On abandonne le forage de la plaine de Conflans, certes, mais vous indiquez également que l'on abandonne le forage de Coutel en étant uniquement sur Bonvillaret ».

Monsieur le maire :

« A Albertville, aujourd'hui, l'eau est pompée dans la nappe au niveau de la plaine de Conflans par trois pompes. En terme de développement durable, ce n'est pas ce qui est le mieux, l'eau ne vient pas de façon gravitaire, on remonte l'eau de 50 mètres de profondeur, on l'emmène en haut des réservoirs qui se situent sur la forêt de Rhonne et sur Conflans, et après on a la refait descendre par gravité pour distribuer l'eau. Là, on n'est pas dans un modèle vertueux. Aussi, on mettrait en place un réseau gravitaire pour récupérer l'eau qui coule naturellement du versant du Grand Arc dans les différents réservoirs. Sept millions d'euros seront investis. Cela pourra à terme remplacer le forage de la plaine de Conflans. Concernant Coutel, c'est un forage qui se trouve à Esserts-Blay, pour alimenter la basse Tarentaise hors Albertville : la Bâthie, Tours, Cevins, Esserts-Blay, Rognaix. Ce forage n'est pas remis en cause. »

Laurent GRAZIANO :

« Il ne devait pas être interconnecté avec le réseau Albertvillois ? Il permet aussi une sécurisation de l'approvisionnement, quoiqu'il en soit, à cette grande profondeur par rapport aux pollutions, il y a une vraie sécurisation. »

Monsieur le maire :

« Je vous invite à lire les comptes rendus des commissions opérationnelles de distribution d'eau. »

Laurent GRAZIANO :

« Si on trouve l'information dedans !

Au-delà de ça, de ce que disait Stéphane et de la réponse que vous lui avez apportée, si cela nous coûte sept millions d'euros pour faire venir l'eau jusqu'à Albertville, il faut aussi se questionner, alors sans parler du forage de la plaine de Conflans dont on convient que la profondeur n'est pas suffisante pour garantir à terme la sécurité, il faut se poser la question de la solution la plus économique également. »

Monsieur le maire :

« On est dans un modèle où on fait monter l'eau pour la faire redescendre alors que là, dans le nouveau modèle les réseaux depuis Notre-Dame-des-Millières et Sainte-Hélène-sur-Isère vont être connectés, aménagés, dans ce financement là, il y a aussi tout le maillage des réseaux qui étaient tous déconnectés les uns des autres puisque travaillant soit en syndicats soit en petites collectivités, ce maillage pour sécuriser tous les réseaux. Cela a un coût pour améliorer les dessertes et l'alimentation au réseau et in fine pour l'amener à Albertville. Vous ne pouvez pas me dire aujourd'hui qu'il faudrait que l'on regarde économiquement si ce n'est pas mieux d'aller pomper l'eau dans la nappe à 50 mètres sous terre. Pour moi, écologiquement parlant, c'est mieux de faire couler l'eau naturellement d'un point haut vers un point bas. »

CLAUDIE LÉGER :

« Écologiquement parlant ce qu'il faut aussi regarder dans ce schéma, cet aménagement que vous prévoyez du haut vers le bas, c'est quels seront les impacts des changements climatiques sur la réserve et la ressource en eau en haut au sommet de la montagne. A l'horizon de tant d'années, aura-t-on la capacité suffisante avec l'évolution de la population pour alimenter tout le monde en toute sécurité ? Cet investissement est-il rentable ? C'est

une infrastructure que l'on construit, il y a l'entretien, la maintenance et puis encore les impacts du changement climatique qui pourraient endommager ces réseaux, ces infrastructures, cela est-il pris en compte ? J'ose espérer que c'est pris en compte dans les sept millions, que l'on n'a pas qu'une vision à court terme de construction de réseaux, sans avoir budgétisé aussi, par sécurité, ces impacts-là, cf la Vésubie où on a vu que tous les réseaux, même les réseaux enterrés, ont été très largement impactés. »

Monsieur le maire :

« Je vous invite à vous inscrire à la commission eau et assainissement de l'agglomération. Cette commission comprend une quinzaine d'élus, ces élus se sont posés la question de la pertinence du projet économique, environnemental, c'est le travail de ces commissions. Monsieur GRAZIANO, vous avez dit qu'elles étaient performantes ces commissions à l'agglomération donc à n'en pas douter, elles sont aussi performantes en terme d'eau et d'assainissement. Donc, soyez rassurés, si vous n'êtes pas rassurés posez des questions, allez sur votre compte personnalisé à l'agglomération, voyez le travail qui est fait, amendez-le si vous trouvez que ce n'est pas suffisant mais, de grâce, arrêtez de nous dire quand on parle d'économie qu'il faut faire de l'écologie et quand c'est de l'écologie qu'il faut faire de l'économie. Vous avez compris ce soir que nous étions une équipe qui fait de l'écologie, de l'économie et du social. »

Laurent GRAZIANO :

« Vous parlez à longueur de conseil par exemple d'énergies renouvelables. Il ne vous a pas échappé qu'une pompe peut fonctionner aussi grâce aux énergies renouvelables. »

Monsieur le maire :

« Et ça fonctionne encore mieux avec la pesanteur et là, l'humain n'intervient pas, il n'y a pas besoin de trois personnes d'astreinte pour vérifier que les pompes marchent. »

Laurent GRAZIANO :

« Et envisager aussi l'impact environnemental sur l'ensemble, c'est à dire qu'un aménagement ce sont des travaux, de la matière première, qui impactent également, il n'y a pas que la consommation d'énergie qui entre en ligne de compte. »

Monsieur le maire :

« Ce sont des investissements pour nos entreprises en période de crise. On va clore le débat, je vous remercie des échanges, il y a eu un vrai débat et on peut s'en féliciter. »

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ LA SÉANCE EST LEVÉE A 21H10